



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di NUVEMBRE di u 2025**
**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 NOVEMBRE 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



**2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 è 28 di NUVEMBRE DI U 2025
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 et 28 NOVEMBRE 2025**

**SUNTA di u GHJOVI u 27 di NUVEMBRE di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

**Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI**

Ouverture de la séance des questions orales à 10h20

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/O2/073 - Passeport éducatif territorial et accès des jeunes insulaires aux sites naturels emblématiques de la Corse, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse

10

11

Question n° 2025/O2/077 - Accriscimentu di u cervu corsu in u Fium'Orbu: Chì femu pà l'agricoltori ?, posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »

Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse et de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse

15

17

Question n° 2025/O2/076 - Régulation des prix des carburants en Corse, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » ET

20

Question n° 2025/O2/074 - Régulation du marché des carburants en Corse : Comment compenser le préjudice subi par les corses ?, posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	22
Réponse commune aux deux questions orales de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	23
M. Saveriu LUCIANI, droit de réponse	28
M. le Président SIMEONI, en réponse	28
Question n° 2025/O2/072 - Couverture du réseau téléphonique et résorption des zones blanches, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	30
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	32
Question n° 2025/O2/079 - Cunsirvà u nosciu patrimoniu storiku è culturali, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	35
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Coseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	36
Mme Marie-Claude BRANCA, droit de réponse	38
Question n° 2025/O2/080 - Financements, destination future et perspectives de rvalorisation du « Palazzu di Stoppielle » à Centuri, posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »	40
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Coseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	41
Question n° 2025/O2/078 - Inscription au PTIC d'un financement pour l'acquisition par le CROUS d'une résidence universitaire de 80 logements, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	44
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation professionnelle	46
Question n° 2025/O2/075 - Extension des dessertes périurbaines ferroviaires dans la Vallée de la Gravona, posée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	48
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	49
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, hommages	55
M. le Président Gilles SIMEONI, hommages	56

Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI, appel nominal des conseillers	
Ouverture de la séance publique à 12h20	
Discours de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	58
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u>	
<u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 334 : Appruvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 d'ottobre di u 2025	
Rapport n° 334 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 octobre 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	64
VOTE RAPPORT	64
M. Paul-Félix BENEDETTI Point d'ordre	64
Raportu n° 336 : Mudifica di a cumpusizione di u Cullegħju di i Questori	
Rapport n° 336 : Modification de la composition du Collège des Questeurs	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	65
VOTE RAPPORT	65
Raportu n° 335 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2024	
Rapport n° 335 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2024	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	66
(Rapport d'information)	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS – convocation Conférence des Présidents	
Suspension de la séance à 12h40 / Reprise de la séance à 15h37	

<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 332 : Raportu d'infurmazione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica : Pruspettive per a pulitica di cuesione è u quadru finanziariu pluriannuale di l'Unione europea dopu à u 2027 Rapport n° 332 : Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse : Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	68
Lecture du rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2025/O2/006) par Mme Paula MOSCA, <i>rapporteure</i>	71
<i>Prise(s) de parole :</i> M. Hyacinthe VANNI M. Charles VOGLIMACCI M. Paul-Joseph CAITUCOLI M. Saveriu LUCIANI M. Romain COLONNA Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS M. Le Président Gilles SIMEONI	74 74 77 78 78 80 84
(rapport d'information)	
<i>Présidence de M. Hyacinthe VANNI</i>	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
PRESENTATION GENERALE des rapports N° 340 à 344	90
Raportu n° 340 : Scelta di a delegazione di servizi publici cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina Rapport n° 340 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine	
Vote sur l'urgence	92

M. Joseph SAVELLI, avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	92
M. Louis POZZO di BORGO, erratum	92
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	92
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	93
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	93
VOTE RAPPORT	94
Raportu n° 341 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di u portu di cummerciu di Bastia	
Rapport n° 341 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Bastia	
Vote urgence	95
VOTE RAPPORT	95
Raportu n° 342 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Figari Sud Corsica	
Rapport n° 342 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Figari Sud Corse	
Vote sur l'urgence	96
VOTE RAPPORT	96
Raportu n° 343 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Bastia - Poretta	
Rapport n° 343 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Bastia - Poretta.	
Vote sur l'urgence	97
VOTE RAPPORT	97
Raportu n° 344 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu d'Aiacciu Napoléon Bonaparte	
Rapport n° 344 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte	
Vote sur l'urgence	98

VOTE RAPPORT	98
Raportu n° 339 : Statuti di u Stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica Rapport n° 339 : Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	99
Avis conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité	102
Prise(s) de parole : Mme Christelle COMBETTE M. Jean-Michel SAVELLI M. Jean-Christophe ANGELINI M. Paul-Félix BENEDETTI Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA M. Louis POZZO DI BORGO M. Jean-Martin MONDOLONI M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	102 105 105 108 109 110 113 114
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Vote urgence	119
VOTE RAPPORT	119
Suspension de la séance 17h43 / Reprise de la séance à 18h22	
Raportu n° 322 : Cuvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i Servizi di Focu è di Succorsu Pumonte è Cismonte Rapport n° 322 : Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les Services d'Incendie et de Secours Pumonte et Cismonte Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	121
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O2/050) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	126

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/041) par M. Joseph SAVELLI, <i>rappiteur</i>	126
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	127
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	127
M. Pierre GHIONGA	128
Mme Danielle ANTONINI	128
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	130
VOTE RAPPORT	131
DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	
VOTE	133
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion n° 2025/O2/026 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » avec demande d'examen prioritaire : Opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions ; motion à laquelle s'associe le groupe « Avanzemu »	
Présentation de la motion par M. Paul-Joseph CAITUCOLI	134
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis du Conseil exécutif	138
VOTE MOTION	138
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - informations	138
La séance est suspendue à 19 h 09.	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 30, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pigliate e vostre piazze.

Salute à tutti.

Avemu u piacè oghje di riceve elevi di a cità sculare di Sartè. À ringrazià li per a so prisenza, è salutemu l'eletti chì anu organizatu què, Evelyne Galloni, è tutti quelli di u rugjhjone.

Cum'è d'abitudine, emu da principià sta sessione incù e dumande à bocche, cum'è hè decisa in cummissione permanente.

Allora, n'avemu parechje.

Allora, manca sempre un gruppù quì. Fate chjamà pè piacè u gruppù "Core in Fronte", chì d'altronde, anu parechje dumande à bocche.

Allora, emu da cumincià incù a dumanda à bocca di "Un soffiu novu", è hè da esse Marie-Anne Pieri chì hè da fà a dumanda.

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2025/O2/073 déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : passeport éducatif territorial et accès des jeunes insulaires aux sites naturels emblématiques de la Corse.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

En juin 2022, notre Assemblée adoptait à titre expérimental un dispositif de régulation des flux de fréquentation sur trois sites soumis à une trop forte pression anthropique : Bavella, les îles Lavezzi et la Restonica.

Pour ce qui est des Lavezzi, un quota annuel et journalier a été institué, des parties de la zone terrestre sont interdites d'accès pour ne pas gêner certaines espèces, la plaisance y est depuis réglementée.

Pour les deux sites de montagne (Bavella et Restonica), c'est moins contraignant, on est plus dans l'incitation et la régulation par des aménagements interdisant le stationnement en bord de route ou améliorant les parkings existants dans le but de baisser la fréquentation, et d'inciter à des comportements plus écoresponsables (tri, etc.).

Si la régulation se justifie pour protéger le cadre naturel de plusieurs sites emblématiques, il serait judicieux d'ouvrir certains sites emblématiques à notre jeunesse et pas uniquement dans le cadre professionnel du sport ou du tourisme, mais les ouvrir dans un cadre précis.

La municipalité de Prunelli di Fiumorbu, sous l'égide de son maire, le Dr ROCCHI, a une idée très intéressante en faveur d'un passeport éducatif territorial pour la jeunesse. Ils ont délibéré le 22 juillet 2025.

Ce passeport donnerait à notre jeunesse l'accès à ces sites emblématiques, mais préalablement il y aurait une formation ; une formation aux règles de sécurité en milieu naturel, une connaissance de la biodiversité, une connaissance de la langue et de la toponymie des lieux.

Ce passeport serait délivré à l'issue de la formation. J'interpelle l'Office de l'environnement qui pourrait, si vraiment cela vous intéresse, porter cette idée qui me paraît intéressante de passeport pour notre jeunesse, en appui du Rectorat et avec les établissements scolaires.

Ce passeport éducatif territorial, c'est véritablement pour reconnecter la jeunesse à son territoire, former des citoyens responsables, capables de protéger et de comprendre et d'habiter leur territoire, ainsi que de restaurer la transmission environnementale et culturelle.

Une génération qui grandit avec conscience engagement et sens du territoire. Quand on aime sa terre, on la respecte et pour la respecter, il faut la connaître.

C'est le but de ce passeport pour notre jeunesse.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Mi gircu versu l'Esecutivu è ghjè, mi pare, Guy Armanet, u Presidente di l'Uffiziu di l'Ambiente chì v'hà da risponde.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Cara Cunsiglieru, vi ringraziu pè a vostra dumanda, votre demande d'ailleurs, qui nous semble, à bien des égards, pertinente.

Vous avez souhaité m'interroger sur la conciliation entre, d'une part, la nécessaire protection de nos sites emblématiques bien sûr et, d'autre part, l'accès des jeunes insulaires à ces espaces qui participent pleinement à leur identité, c'est évident.

En effet, dans la continuité des orientations fixées par l'Assemblée de Corse, délibération du 21/185 du 28 octobre 2021, l'Office de l'environnement de la Corse a déployé, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, des dispositifs innovants de gestion de la fréquentation estivale, vous l'avez cité dans votre présentation, et on peut se le dire aujourd'hui, que la gestion de Bavella est quand même, au-delà d'une réussite, un très bel accompagnement.

Et au-delà de ce qui se fait aux Lavezzi, puisque je me plais à le dire à chaque fois que j'ai l'occasion de le faire, nous avons été cités en exemple au niveau européen, voire au niveau mondial, puisqu'on nous demande de dupliquer ce que l'on fait dans la RNBB de Bonifacio, au niveau national, voire international.

Donc, l'ensemble de ces mesures ont permis de réduire la pression anthropique, de limiter les risques, les incendies, les accidents, l'érosion des sols et renforcer la résilience des écosystèmes face aux effets du réchauffement climatique.

Aussi, vous mettez en exergue la proposition de passeport éducatif territorial envisagée par la commune de Prunelli. Et d'ailleurs, je me permets de faire un clin d'œil au maire de Prunelli en lui disant que ses initiatives sont très intéressantes, et on peut le féliciter et lui dire que l'Office de l'environnement aura un regard extrêmement attentif à la suite que l'on pourra donner à cette affaire.

Toutefois, il convient d'ores et déjà, je pense, de tracer avec vous quelques perspectives qui méritent d'être appréhendées.

De quels sites naturels emblématiques parle-t-on ? S'agit-il de secteurs dont l'accès est simplement régulé ou bien des sites qui sont aujourd'hui interdits au public pour des raisons strictement sécuritaires : risque d'éboulements, crues soudaines, incendies, difficultés d'évacuation en cas d'accident ? Donc, il faut vraiment qu'on définisse les choses. Et si dans ce que je crois comprendre, vous souhaitez qu'il y ait un accompagnement différencié que la partie professionnelle, moi personnellement dans ces sites là je souhaite qu'il y ait un accompagnement scientifique. Et je pense que c'est pertinent de le dire.

Dans ces zones-là, le danger ne vient pas seulement d'un manque d'information, bien souvent la nature et le milieu nous rappellent à des règles simples et strictes.

Peut-on considérer qu'un passeport, même adossé à une formation sérieuse, suffirait-il à neutraliser ces risques et à justifier la réouverture de secteurs fermés par les autorités compétentes ? Et là je fais référence notamment à Purcaraccia où on sait qu'il y a une interdiction formelle. Donc là, pour le coup, il faudra être prudent, on ne pourra pas envoyer nos jeunes sur ces sites-là. Nous nous devons d'être précautionneux, mais le passeport éducatif qui est pour le coup le cœur de centre de votre réflexion, il nous semble pertinent et je l'ai déjà dit. C'est d'ailleurs tout le sens de la construction engagée par l'Office de l'environnement de la Corse au niveau du plan territorial d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ce plan, il a vocation à structurer à l'échelle de l'île une culture commune de la nature, du risque et des comportements, et c'est une évidence. Mais cette ambition éducative que nous partageons ne doit pas conduire à banaliser l'accès de certains sites déjà réglementés ou identifiés comme dangereux.

La question n'est donc pas seulement comment donner un passeport aux jeunes, mais bien sûr, comment les encadrer, vers quels sites nous pouvons les conduire, dans quelles conditions et avec quelles garanties de sécurité et de protection de la nature. Vous l'avez compris, c'est un ensemble beaucoup plus vaste.

Il ne s'agit donc pas d'interdire l'accès de la nature aux jeunes et certainement pas à eux qui sont l'avenir de notre pays, mais de notre responsabilité de leur garantir une bonne transmission de ce patrimoine en ayant les bons gestes sur site. Et c'est pour ça que dans la construction d'un label, l'Office de l'environnement travaille plutôt à un accompagnement scientifique, et notamment sur les Lavezzi où on peut, avec les équipes de l'Office de l'environnement, visiter l'île, mais visiter l'île sous un autre aspect puisqu'il y a des puffins endémiques dessus qui peuvent être présentés aux jeunes. Et tout là est l'intérêt bien sûr de ce passeport.

Si nous voulons que cette ambition soit crédible, sécuritaire et pérenne, elle doit s'inscrire dans un cadre clair que l'on doit construire ensemble et qui est l'expertise que l'on doit avoir de la nature.

C'est pourquoi, en complément du volant éducatif, l'Office de l'environnement de la Corse travaille à la création d'un label, ce que je viens de vous dire, environnemental destiné aux socioprofessionnels et aux autres, sur terre comme sur mer.

Ce label, adossé à une formation, visera lui à structurer au niveau de l'ensemble de l'île des pratiques de loisirs de la nature respectueuse du milieu terrestre et marin, former les guides et créer un réseau d'acteurs engagés, pas forcément professionnels, mais des acteurs engagés qui peuvent très bien être les scientifiques ou des membres de l'office de l'environnement, ou d'autres, le monde associatif qui pourrait accompagner les jeunes après une formation et l'attribution d'un label, puisqu'on souhaite vraiment que ce soit encadré pour avoir les bons gestes aux bons endroits.

Ainsi, nous ne renonçons ni à l'éducation, ni à la protection, ni à la sécurité.

Nous faisons de ces exigences le point de convergence d'un véritable projet global pour que les jeunes Corses puissent continuer à vivre la montagne et le littoral, non pas comme des espaces interdits, mais comme des biens communs dont ils auront appris la valeur, la fragilité, et ils auront surtout appris comment les préserver.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà ci hè da esse una dumanda fatta da Jean-Noël Profizi, pè « Core in fronte ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2025/O2/077 déposée par M. Jean-Noël PROFIZI, au nom du groupe « Core in Fronte » : accriscimentu di u cervu corsu in u Fium’Orbu : chì femu pà l’agricultori ?

M. Jean-Noël PROFIZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Allora, accriscimentu di u cervu corsu in u Fium’Orbu, chì femu pà l’agricultori ?

Le cerf élaphe de Corse, U Cervu corsu, sous-espèce endémique de Corse et de Sardaigne, fait depuis quelques années l’objet de tensions croissantes entre l’impératif de protection et de conservation, et une réalité de terrain devenue de plus en plus contraignante pour de nombreux agriculteurs.

Depuis sa réintroduction à partir des années 1980, il connaît une expansion territoriale significative. Sa population est, aujourd’hui, estimée par le Parc Naturel Régional de Corse à environ 5 000 individus, soit quatre fois plus qu’il y a dix ans.

Le cerf élaphe demeure strictement protégé au titre de l’annexe II de la Convention de Berne ainsi que des annexes II et IV de la directive européenne du 21 mai 1992 « Habitats–Faune–Flore ».

Son statut limite fortement les possibilités de gestion, de régulation et d’indemnisation, alors même que les dégâts agricoles se multiplient, notamment dans la plaine du Fium’Orbu.

À cela, s’ajoutent, aussi, par ailleurs, des risques pour les automobilistes sur les routes.

Le 6 novembre dernier, sur la commune de Serra di Fium’Orbu, la Chambre d’Agriculture a initié une réunion de travail consacrée à cette problématique.

Y ont participé différents organismes : le PNRC, l’Office de l’Environnement, l’ODARC, l’Etat (OFB, DDTM), la Fédération de chasse de Haute-Corse, des élus, ainsi que les agriculteurs, particulièrement impactés.

Au-delà des échanges et des pistes évoquées par chacun, la problématique demeure inchangée : le statut de l’animal et l’absence de réponses claires de l’Etat, malgré des demandes répétées depuis plusieurs années.

Sans remettre en cause le principe du « vivre ensemble », l'apparent immobilisme des services étatiques interpelle quant à l'absence d'un vrai pilotage équilibré agro-sylvo-cynégétique.

En 2016, en réponse à une question écrite du député Camille de Rocca Serra, concernant la reconnaissance du cerf de Corse, le secrétaire d'Etat indiquait qu'il convenait d'abord de rechercher *in situ* des solutions pour protéger les cultures et vergers exposés aux déprédatations, et d'intégrer ces mesures dans la réflexion relative à une éventuelle régulation ciblée des effectifs. L'Etat renvoyait alors les acteurs concernés à leurs propres responsabilités à défaut, de prendre les siennes. Mais, depuis cette date, quelles solutions concrètes ont été proposées ?

Quant à la question posée en avril 2024, par le député Jean-Félix Acquaviva sur ce même statut, elle n'a pas eu de suite du fait de la dissolution.

En 2023, l'ODARC, dans le cadre de l'appel à projets du PSN 73.09, « Mise en valeur agricole », offrait aux agriculteurs la possibilité de clôturer leurs exploitations, avec une prise en charge bonifiée à 80 %, sous réserve de fournir une attestation de dégâts causés par les cervidés. Cependant, très peu de candidatures ont été déposées : le règlement était jugé trop général, trop contraignant et insuffisamment adapté aux réalités des exploitations confrontées aux cerfs, notamment celles situées à proximité des cours d'eau.

Les agriculteurs sont également soumis à la difficulté technique d'installer des clôtures de plus de deux mètres.

Pour Core In Fronte, il y a la nécessité d'aider au mieux, plus fortement et de manière plus rapide les agriculteurs impactés. Il faut créer un vrai régime d'indemnisation des dégâts et ne pas laisser les agriculteurs démunis.

Dès lors, Monsieur le Président, face à l'augmentation croissante des populations de cervidés et aux dégâts agricoles persistants, quelles mesures d'urgence entendez-vous mettre en œuvre pour répondre à une situation devenue critique pour de nombreux agriculteurs ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora qual'hè ch'hà da risponde ? Torn'à Guy Armanet.

Avete a parolla.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Caru Cunsigliere, vi ringraziu pè a vostra dumanda chì mi pare assai impurtante.

Je voudrais avant tout résister un peu le cadre légal, parce que c'est bien ce qui nous constraint beaucoup dans cette affaire.

La situation du cerf de Corse dans le Fium'Orbu s'inscrit dans une histoire longue que je souhaite rappeler pour éclairer les difficultés actuelles.

U cervu corsu, sous-espèce endémique, avait quasiment disparu, et vous l'avez rappelé, dans les années 60 et il a été réintroduit dans les années 80-90 à partir d'un noyau corso-sarde dans le cadre d'un programme LIFE de sauvegarde porté par le Parc naturel régional de Corse et ses partenaires.

Ce travail patient a permis de reconstituer plusieurs noyaux de population, dont celui du Fium'Orbu, et d'éviter la disparition d'une espèce emblématique de notre patrimoine naturel.

Ce succès biologique s'accompagne toutefois d'obligations juridiques fortes au niveau européen. Le cerf de Corse, et vous l'avez dit, est inscrit dans les textes de protection, directive Habitat - Convention de Bern, ce qui impose à la France un régime de conservation renforcé et un encadrement strict de toute action de régulation.

Je rappelle aussi que dans ce cadre-là, la chasse en Corse, culturellement, n'était pas, n'est pas et ne sera pas probablement orientée vers le cerf. Et les chasseurs aujourd'hui sont plutôt réticents à le chasser, et c'est tant mieux.

Néanmoins, en droit français, la situation est particulièrement délicate.

Le cerf de Corse figure encore formellement par les espèces de gibier, alors qu'il fait l'objet chaque année d'une interdiction de chasse en Corse. C'est toute la complexité du dossier et de la manière dont on aura à l'appréhender.

Parallèlement, il n'est pas inscrit sur la liste nationale des mammifères strictement protégés et on se trouve donc dans une espèce de no man's land juridique qui se situe au niveau de 3 points : le statut actuel ne permet pas d'organiser une régulation claire et sécurisée, il ne donne pas non plus de base solide à un dispositif pérenne d'indemnisation des dégâts et il expose l'État, au

même titre que la Collectivité, à un risque de non-conformité avec le droit européen.

Néanmoins, j'ai envie de vous dire, et vous l'avez précisé aussi, c'est que le cervidé se développant de manière assez conséquente, il devient effectivement accidentogène sur les routes. Et on a intérêt, dans ce contexte, à essayer de d'anticiper les choses et de construire les choses.

Donc, notre responsabilité est double : ne pas fragiliser la conservation d'une espèce sauvée in extremis et ne pas laisser les agriculteurs seuls face aux dégâts répétés sur les cultures, les vergers et les prairies. Et vous avez rappelé aussi que pour se prévaloir de ce qu'il arrive, il faut faire des clôtures de grillage qui des fois dépassent les 3 mètres, et elles ne suffisent pas, parce que le cerf élaphé passe au-dessus les clôtures.

Donc la problématique est là, mais l'état d'esprit qui doit être le nôtre aujourd'hui, bien sûr, au même titre que l'ODARC, le PNRC, l'OFB, la Chambre de l'agriculture et des représentants professionnels qui travaillent d'ailleurs depuis plusieurs années sur les diagnostics des populations. Et moi j'ai envie de dire que le travail que l'on a à faire aujourd'hui en commun, c'est d'essayer de trouver une sortie possible pour essayer d'avoir le moins de dégâts possibles, ou en tous les cas de regarder comment on peut éviter tout ça. Et s'il faut aller à l'indemnisation, dans ces cas-là, on sera tous ensemble pour essayer de construire quelque chose qui puisse convenir.

Concrètement, nous renforçons d'ores et déjà, mais je viens de le dire, la protection des exploitations les plus exposées. Néanmoins, on se heurte à la problématique du dépassement de ce qui semble être des clôtures suffisamment hautes, et nous plaidons aussi pour une clarification du statut juridique du cerf de Corse permettant à la fois de sécuriser sa protection et de prévoir, lorsque c'est nécessaire, des dérogations encadrées pour prévenir les dommages graves et importants aux cultures.

Je ne rentrerai pas dans les détails du déclassement, mais vous l'avez fait. Aujourd'hui, on est assujettis à l'annexe 4 qui est l'espèce strictement protégée, qui pourrait figurer à l'annexe 5 qui recense les espèces animales et végétales dont la protection est moins contraignante pour les États-membres. Enfin, toute une sorte d'évolution législative qui devra intervenir pour que l'on puisse aller plus loin sur cette affaire.

Cette évolution du cadre national de la protection de la faune sauvage devra être pleinement articulée avec nos obligations européennes et aura vocation certainement à clarifier les choses.

Donc, priservà u cervu corsu è mantene un'agricultura viva, ne sont pas contradictoires aujourd'hui, bien au contraire, nous devons essayer de les faire vivre ensemble. Et c'est dans cette perspective attentive à l'histoire du dossier et aux contraintes juridiques qui s'imposent à nous que le Conseil exécutif de Corse poursuivra l'action engagée aux côtés des agriculteurs du Fium'Orbu et se tient à la disposition de la Chambre d'agriculture pour pouvoir aller plus loin dans la démarche, au même titre que l'ODARC et de tous les partenaires.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, avà a dumanda à bocca hà da esse fatta da Saveriu LUCIANI, per « Avanzemu ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2025/O2/076 déposée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : régulation des prix des carburants en Corse.

M. Saveriu LUCIANI

Vi ringraziu.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Cette question entend évoquer dans son préambule un rappel datant de 1989 (rappelez-vous du contexte social) où, déjà, le Conseil de la Concurrence, c'était son nom à l'époque, pointait la structure même du marché corse des carburants, enclavée et dépendante, rendait l'île vulnérable aux dérives.

Trente-six ans plus tard, nous voilà face au même décor. La continuité historique est troublante, presque révoltante et nous dit une chose simple : pendant toutes ces années, la Corse a vécu sous un système de verrouillage de l'infrastructure pétrolière, devenu un outil de domination économique.

Les pratiques ont changé d'habillage, mais pas d'esprit. En fait les corses ne paient pas "le coût de l'insularité", mais plutôt le coût d'un marché captif, verrouillé par ceux qui ont le pouvoir et l'intérêt de le verrouiller.

Ce rappel pour réaffirmer que cette question de la cherté des carburants en Corse est un souci majeur du quotidien des corses. Dans un territoire où la précarité atteint des sommets et où la mobilité est souvent impossible sans avoir recours à un véhicule personnel, payer le prix fort à la pompe met fortement à mal le budget de nos concitoyens.

Les prix des carburants sont bien plus élevés en Corse que sur le continent français.

Une partie de l'explication de ce delta réside dans une entente, entre plusieurs entreprises actives dans les secteurs de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution de carburants routiers en Corse, consistant à réservier à leur seul bénéfice un droit de passage au sein des dépôts pétroliers corses. Cette entente relève d'une pratique anticoncurrentielle qui a entraîné un renchérissement du prix des carburants à la pompe subi par les consommateurs.

Ce sont les conclusions de l'Autorité de la Concurrence qui a décidé d'infliger une amende de 187,49 millions d'euros aux entreprises concernées.

La situation décrite n'est pas nouvelle puisqu'elle perdure depuis de nombreuses années. Les préjudices financiers subis par les Corses sont conséquents. Le collectif « Agissons contre la cherté des carburants en Corse » en a fait un cheval de bataille, depuis 2018, et a fourni un travail considérable à ce sujet. Le député Colombani porte aussi le sujet régulièrement devant l'Assemblée nationale depuis 2019.

En 2021, vous présentiez un rapport sur le secteur de la distribution de carburant routier. Nous y avions d'ailleurs, avec un autre groupe, introduit la saisine de l'Autorité de la Concurrence à ce sujet ; demande qui n'a été suivie d'effet puisque la décision récente de l'Autorité de la Concurrence est le fruit d'une auto-saisine de l'organisme la même année et d'une saisine du groupe Ferrandi en 2022.

Y étaient également cités, même si certains ne nous paraissaient pas opportuns, plusieurs dispositions et moyens d'action pour lutter contre la cherté des carburants en Corse. On peut notamment citer la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse ; une phase de travaux techniques associant la Collectivité de Corse, l'Etat et les acteurs de la filière ; la création d'un véritable Institut territorial de la statistique ; une étude visant à élaborer un modèle de développement d'une offre individuelle en matière de transport routier « propre » dont les résultats étaient prévus pour octobre 2021.

Première question : Quelles suites avez-vous données à ces propositions ?

Désormais, même s'il a été fait appel de la décision de l'Autorité de la Concurrence par les groupes concernés, la situation injuste subie par les consommateurs corses est éclairée. Du côté de l'Etat, les réponses qui nous sont apportées par le Gouvernement ne suscitent pas l'optimisme quant à une évolution rapide, favorable et conforme aux intérêts du peuple corse.

Seconde question : Que comptez-vous faire pour que justice leur soit rendue et donc obtenir une régulation des prix des carburants ? (sachant que la question qui suit sera de la même teneur)

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna, fate a seconda dumanda, l'Esecutivu hà da risponde à e duie dumande. Avete a parolla.

Question orale N° 2025/O2/074 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : régulation du marché des carburants en Corse : comment compenser le préjudice subi par les Corses ?

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Una dumanda chì s'assumiglia assai, perchè u sugettù hè di primura.

O Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

La décision récemment rendue par l'Autorité de la concurrence de sanctionner, à hauteur de 187,5 millions d'euros, les grands groupes pétroliers TotalEnergies, Rubis et EG Retail, met en évidence des pratiques qui, durant de nombreuses années, ont affecté le fonctionnement du marché des carburants en Corse, avec des répercussions directes sur les prix supportés par les ménages et les acteurs économiques de l'île.

La sanction prononcée par l'Autorité de la concurrence rejoint les préoccupations exprimées de longue date par l'Assemblée de Corse, de nombreux citoyens et collectifs.

En 2021, notre collectivité avait d'ailleurs adopté une délibération affirmant la nécessité de réformer en profondeur l'organisation de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse, et appelant à doter l'île d'un cadre législatif et réglementaire adapté à ses spécificités.

Le groupe *Fà Populu Inseme* avait pleinement soutenu cette orientation.

Les conclusions de l'Autorité de la concurrence confèrent aujourd'hui une portée nouvelle à ces objectifs, et soulèvent la question de leur mise en œuvre effective.

Par ailleurs, les pratiques sanctionnées ont généré, sur une période prolongée, un préjudice économique important pour les Corses. Dans cette perspective, il apparaît pleinement légitime d'interroger les conditions dans lesquelles une partie du montant de la sanction pourrait être réaffectée au bénéfice des Corses.

Dans ce cadre, plusieurs questions, qui convergent, se posent :

Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles suites la Collectivité de Corse pourrait-elle donner à cette décision, notamment au regard des orientations votées en 2021 par cette Assemblée en faveur d'une réforme structurelle du secteur ?

Des échanges sont-ils envisagés avec l'État afin de garantir une régulation du secteur, d'éviter la reproduction de telles pratiques et d'obtenir les adaptations législatives et réglementaires nécessaires ?

Enfin, M. le Président, la Collectivité de Corse entend-elle œuvrer pour que tout ou partie du montant de cette amende puisse être réaffecté au bénéfice des Corses, au regard du préjudice accumulé au fil des années ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora u Presidente di l'Esecutivu v'hà da risponde à tutt'i dui.

M. le Président Gilles SIMEONI

À ringrazià vi per e vostre questione.

Donc, un problème central au cœur du quotidien.

Je commencerai d'ailleurs ma réponse aux 2 questions en rappelant que lorsque nous discutons avec Paris, on nous reproche souvent, trop souvent, d'être uniquement dans des approches soit idéologiques, soit politiques, soit de niveau constitutionnel en ajoutant, « occuez-vous du quotidien des Corses ». Et nous, nous disons : mais nous nous occupons du quotidien des Corses, y compris par exemple dans le domaine du prix des carburants où nous avons travaillé, proposé, suggéré, délibéré beaucoup plus que ne l'ont fait les différentes collectivités françaises.

Et je voudrais le démontrer, le rappeler très précisément, sans rien enlever d'ailleurs au travail, complémentaire à mon sens, qui a été diligenté par des collectifs ou même les syndicats.

L'élément nouveau aujourd'hui, c'est effectivement cette décision de l'Autorité de la concurrence, rendue publique le 17 novembre dernier ; décision

qui a infligé une sanction de 187,5 M€ à 3 groupes pétroliers : TotalEnergies, Rubis et EG Retail pour des pratiques anticoncurrentielles.

Je ne sais pas si c'est un clin d'œil qu'a voulu nous faire l'Autorité de la concurrence, mais je remarque que le montant de cette condamnation est équivalent au montant de la dotation de continuité territoriale... Est-ce vraiment un hasard ?...

Vous disiez, Monsieur le Conseiller territorial, Caru Saveriu, que c'est un problème qui préoccupe la Corse et les institutions de la Corse depuis 1989 et vous faisiez référence au premier avis de ce qui n'était pas encore l'Autorité de la concurrence, mais le Conseil de la concurrence. Mais on pourrait remonter même plus loin, parce que cette décision du Conseil de la concurrence faisait elle-même écho à une délibération du 14 avril 1987 de l'Assemblée de Corse, puisque dès l'ordonnance de 1986 qui a posé le principe de la dérégulation des prix, eh bien, cette décision nationale a eu ici des conséquences qui ont été des conséquences inflationnistes sur le coût à la pompe pour les carburants.

Et en 1987, l'Assemblée de Corse, déjà, demandait au Gouvernement d'actualiser la réduction sur la TIPP qui datait de 1967, de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que le consommateur insulaire bénéficie réellement du double avantage fiscal.

1987 et déjà à l'époque, pas de réponse des gouvernements successifs.

Alors moi, ce que je voudrais dire, c'est qu'aucun d'entre nous n'est satisfait du résultat actuel, puisque c'est une très longue marche. Nous avons franchi un pas significatif à travers la décision qui est intervenue, mais nous ne sommes pas encore au bout du chemin. Mais je voudrais simplement faire remarquer que, entre 1987 et 2018, il ne s'était rien passé au niveau de la Collectivité de Corse concernant cette question et en tout cas rien de significatif et que, en ce qui nous concerne, et pour le coup la majorité territoriale en 2018, en 2019, en 2021 et en 2022 a fait de cette problématique de la dénonciation du caractère inflationniste à la pompe des prix du carburant en Corse, a fait de cette question un enjeu central. Et de cela déjà, nous pouvons être satisfaits. Même si rien n'est aujourd'hui acquis.

Alors, pour répondre très précisément à vos questions :

Premièrement, quid de cette décision de l'Autorité de la concurrence et de ses suites ? Premièrement, vous avez noté comme moi que TotalEnergies a d'ores et déjà fait savoir qu'elle entendait interjeter appel de cette décision devant la Cour d'appel de Paris. À n'en pas douter, les 2 autres sociétés condamnées feront très probablement de même.

Première remarque, la condamnation est exécutoire. C'est-à-dire que les 3 compagnies condamnées devront payer.

Que devient le produit de cette sanction financière ? Il est affecté au Trésor public. Donc, en l'état actuel des textes, nous ne pouvons pas obtenir, en tout cas sur le fondement des règles applicables, la restitution ou la redistribution totale ou partielle au profit de notre institution ou au profit des Corses de cette somme. Il faut le dire clairement sinon on fait de la démagogie. On peut très bien demander, dumandà hè legge, mais dire aujourd'hui que nous y aurions droit, ce serait malmener les textes applicables.

Deuxièmement, y-a-t-il la possibilité d'une action juridique ? Et si oui de la part de qui ? La Collectivité de Corse peut engager une action, même si elle serait très largement symbolique. Les parties individuelles ont la possibilité d'engager une action dite de follow on, mais c'est une action livrée à leur appréciation individuelle. La class action du droit anglo-saxon n'est admise que de façon très restrictive en droit français. Et je rappelle également que normalement, cette action qui se prescrit par 5 ans, à compter de la révélation de la pratique anticoncurrentielle, c'est-à-dire à compter du 17 novembre 2025, 5 ans pour engager l'action, mais normalement elle ne peut être engagée que lorsque la condamnation est définitive. Donc il faudrait attendre la fin des procédures en cours.

Donc, et pour résumer, en toute hypothèse, à mon sens, ces actions judiciaires, si nous les engageons, doivent être engagées à titre principal pour venir au soutien d'une démarche globale et également pour préserver la suite de nos démarches.

En ce qui concerne l'aspect plus proprement politique, je voudrais quand même rappeler que dès le déplacement en Corse de Bruno Le maire en 2018, j'avais, au nom du Conseil exécutif de Corse, appelé l'attention de celui qui était à l'époque ministre de l'Économie et des finances sur le prix supérieur en Corse, malgré le différentiel de TVA que continuaient de payer les automobilistes insulaires. Cette alerte avait débouché sur le rapport de l'Inspection générale des finances et également, je le dis au passage, en novembre 2018, sur une saisine à l'initiative de la Préfète Josiane Chevalier, de la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes, un rapport semble-t-il remis en mai 2019, puisqu'il en avait été fait état dans la presse, mais que malgré les demandes réitérées et du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse, n'a jamais été communiqué aux élus, ni rendu public.

En 2019, et très brièvement, je ne vais pas revenir sur l'historique, nous avons pris l'initiative d'instituer une conférence sociale, notamment autour du prix des carburants. Et ce travail s'est fait au contradictoire des compagnies pétrolières,

des opérateurs du secteur, mais également des gilets jaunes, des syndicats, du collectif contre la cherté du prix de l'essence. Et nous avons identifié de façon précise les mécanismes d'agrégation de surcoûts du début à la fin de la chaîne qui conduisent en bout de chaîne à un différentiel qui varie entre 0,10 et 0,12 € selon les périodes et les carburants.

Dans ce mécanisme global, vous l'avez dit, à l'évidence, la situation de monopole a un effet important et peut-être même un effet majeur.

C'est la raison pour laquelle et vous m'interrogez, Monsieur le conseiller territorial d'opposition, qu'avons-nous fait ?

D'abord, je le rappelle, nous avons, pour ceux qui l'ont voté, vous ne l'avez pas fait pour d'autres raisons, sans doute vous vous êtes abstenu, mais en tout cas l'Assemblée de Corse dans sa majorité, le groupe Fà populu inseme et le groupe Core in fronte ont voté une délibération de 2021 qui est très claire et qui sur le fond, me semble-t-il, nous réunit, y compris dans la demande d'adaptation législative et réglementaire qui a été formulée dans cette délibération.

Il n'y avait pas que la saisine de l'Autorité de la concurrence, il y avait tout le reste, tous ce dont vous avez parlé, mais que nous ne pouvons pas faire seuls, que nous devons faire avec le Gouvernement :

-Faire évoluer le cadre normatif pour permettre l'existence de structures à gouvernance publique pour la gestion et le stockage du carburant.

-Renforcer l'accessibilité aux dépôts de stockage dans l'île dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

-Permettre à ces acteurs de s'approvisionner directement à l'amont pour maîtriser les coûts d'achat.

-Garantir dans les mêmes conditions un usage mutualisé des navires affréteurs entre tous les opérateurs pétroliers ayant accès aux dépôts de stockage.

-Mettre en œuvre un mécanisme fiscal garantissant un prix le plus bas possible à la pompe, permettant d'atténuer les surcoûts incompressibles. Car je rappelle que dans les phénomènes de surcoût, il y a également le surcoût de la petite pompe en Corse, celle de l'intérieur, celle qui contribue à la survie et pour laquelle nécessairement, vu la faiblesse des volumes, vu les surcoûts sur le transport, etc., eh bien l'exploitant a besoin de faire une marge qui est supérieure à la marge moyenne sur le continent.

-Renforcer la compétence d'une autorité et définir des seuils d'analyse d'opérations de prise de contrôle adapté aux réalités économiques de l'île.

-Créer un outil statistique dédié qui suppose d'avoir accès à l'information, ce que nous n'avons pas actuellement.

Eh bien, tout cela, c'était dans la délibération de 2021.

Cette délibération a été transmise au Premier ministre et c'était d'ailleurs le Premier ministre, de mémoire, j'ai écrit le 6 décembre, qui m'avait confirmé l'auto-saisine de l'Autorité de la concurrence. Il n'y a pas eu de suite et pourtant, à chaque rendez-vous et j'ai envie de dire à chaque gouvernement, que nos interlocuteurs soient le ministre Darmanin, lorsqu'il était en charge de la révision constitutionnelle... Je me rappelle de cette réunion que nous avons eue à Corte, sur la route d'Aléria, où nous avions, à côté des discussions constitutionnelles, parlé des problèmes concrets et notamment de la question de l'essence. Et pas plus tard encore avec les premiers ministres successifs, y compris François Bayrou, y compris le mois dernier avant la parution de l'avis, lorsque j'ai été reçu par Sébastien Lecornu, Premier ministre, je lui ai rappelé que la question de l'essence était une question essentielle dont la résolution devait permettre d'envoyer un signal extrêmement positif.

Mais nous avons besoin, dans cette affaire comme dans les autres, d'un dialogue avec l'État et ce d'autant mieux, je vous le rappelle, vous n'aviez pas voté la délibération de 2021, mais celle contre la cherté de la vie en 2022, nous l'avons votée à l'unanimité. Et dans la délibération contre la cherté de la vie, il y avait la réitération de la demande d'un plafonnement des prix, d'une intervention possible du préfet, y compris pour éviter les inflations majeures à la pompe en fonction de l'évolution du coût du marché international des carburants. Et cette délibération votée à l'unanimité, je l'ai personnellement défendue à plusieurs reprises. Elle a été relayée, y compris par nos parlementaires, vous l'avez dit, et il n'y a pas eu de suite.

Donc je termine en disant que c'est un problème qui est complexe, c'est un problème dans lequel nous n'avons pas toutes les clés et nous n'avons pas le pouvoir de décision.

Le Gouvernement et l'État sont saisis.

Le Gouvernement et l'État ne peuvent plus faire semblant de ne pas savoir.

Nous en avons fait plus en 5 ans qu'il n'en avait été fait en 30 ans.

Il faut maintenant concrétiser, s'appuyer notamment sur l'argumentation qui sera développée dans l'avis de l'Autorité de la concurrence à paraître pour obtenir du gouvernement et de l'État qu'ils s'engagent dans un véritable dialogue et une fois encore, là comme ailleurs, dans le respect des délibérations de l'Assemblée de Corse, notamment lorsqu'elles demandent l'ouverture de discussions pour des adaptations législatives et réglementaires.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Président, pour la réponse.

Juste un point que vous n'avez pas évoqué et que j'ai évoqué justement en termes de questions.

Le rapport de 2021 précisait qu'il devait y avoir une étude menée par la Collectivité qui visait à élaborer un modèle de développement d'une offre individuelle en matière de transports routiers propres, dont le résultat était prévu, vous l'avez annoncé, pour octobre 2021.

Sur ce point-là, est-ce que vous avez une réponse à m'apporter ?

M. le Président SIMEONI

Ce point-là faisait référence au développement des systèmes alternatifs, dans la mesure où nous savons qu'aujourd'hui, vous l'avez dit, le coût supplémentaire à la pompe est d'autant plus pénalisant que nous avons, d'une part, une population qui est plus précaire en moyenne que sur le continent ; d'autre part, des lieux de travail qui en général sont plus éloignés du domicile que sur le continent et surtout que nous n'avons pas des moyens de transports collectifs qui sont adaptés à des transports de substitution.

C'est aussi la raison pour laquelle, je vous le rappelle, nous avions refusé, lorsque c'était possible, d'augmenter la part de la TICPE, l'impôt énergétique sur le prix du carburant, là où toutes les régions de France en portaient au maximum leur part. Nous, nous ne l'avons pas fait.

Par contre, cette étude, enfin cette vision-là, elle est intégrée dans notre schéma alternatif de développement, dans ce que nous avons fait, ça fait écho à la question de Marie-Hélène Casanova tout à l'heure sur le chemin de fer, le développement de la multimodalité, le développement de la CCVU, notamment dans le Grand Bastia, dans le Grand Ajaccio et y compris en Balagne. Et donc je ne pense pas que ce point-là soit de nature à invalider le reste de la démonstration et de la réponse que j'ai essayé de vous apporter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour tous ces éléments et la continuité de notre positionnement vis-à-vis de la cherté anormale des carburants en Corse. Merci.

Je vais passer maintenant la parole à Cathy Cognetti sur la couverture du réseau téléphonique.

Question orale N° 2025/O2/072 déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : couverture du réseau téléphonique et résorption des zones blanches.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Parce que la transition numérique est un tournant que la Corse ne pouvait pas se permettre de louper, l'île a été fibrée avec, comme dernier point d'étape réalisé dans cet hémicycle en avril dernier, 327 M€ d'investissement global, dont 52 M€ de subvention publique (2/3 par l'État au titre du Fonds de Solidarité Numérique et 1/3 par la CDC, soit 17 M€) pour environ 180 000 prises commercialisables, conduisant ainsi 328 communes à initier une démarche de révision de l'adressage.

C'est très bien de disposer de cette infrastructure, même s'il faut s'interroger sur le fait que l'on peine à atteindre la moitié des prises faisant l'objet d'une souscription.

Alors, maintenant que nous avons la fibre, nous constatons avec regret, chaque jour, la dégradation de la qualité du réseau téléphonique.

Je vous mets au défi de tenir, en voiture surtout, une conversation téléphonique sur des axes pourtant très fréquentés des RT principales de Corse, que ce soit Bastia-Aiacciu, Aiacciu-Porto Vecchio, ou Bastia-Bonifacio. Et c'est valable pour l'ensemble du territoire.

Je vais parler d'un endroit que je connais très bien, puisque c'est chez moi, à Ponte Leccia, quand vous descendez à l'entrée de PonteLeccia, vous sortez d'une zone blanche, et là vous avez un service de borne qui permet une recharge aux usagers utilisée via une application dédié à laquelle faute de réseau, vous ne pouvez pas accéder. Comme dirait Teatru Mascone, vous avez la fibre, mais comme vous n'avez pas le téléphone, vous ne pouvez pas recharger la voiture.

Alors c'est très compliqué.

Par contre, cette situation n'est pas le fait de la Collectivité. Mais je sais que la Collectivité pourrait peut-être initier quelque chose qui permettrait d'améliorer ce diagnostic.

Il y a des structures, outre les opérateurs, qui peuvent être mobilisées.

Je pense à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) auprès de laquelle on peut déclarer en ligne un souci de couverture ou de zone blanche, à condition de ne pas compter sur le réseau Internet du téléphone qui ne passe pas, ou à l'ANCT qui, via le New Deal Mobile, finance l'implantation de sites multi-opérateurs. Alors, il va peut-être être difficile de trouver des sites volontaires pour installer des antennes, car là-aussi, comme pour les déchets, on veut que ça roule mais sans les infrastructures à côté.

Je pense DONC qu'il serait opportun que la CdC initie cette démarche et réunisse les principaux opérateurs téléphoniques (Orange, SFR, Bouygues), l'ARCEP, et les responsables du New Deal Mobile pour se pencher sur la question des zones blanches, des raisons de cette mauvaise couverture globale et des pistes pour résorber cette situation.

A Tallà, ma collègue me faisait remarquer qu'ils sont restés 2 jours sans téléphone, ce qui pose d'énormes problèmes pour la sécurité des personnes.

Je vous remercie et je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, si vous êtes prêt à engager une démarche en ce sens ?

Merci de votre réponse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je rêve d'une grosse zone blanche là où je suis !... J'en rêve !... O cari, à pena di silenziu...

Président, vous avez la parole ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

D'abord, je voudrais saluer les collégiens et lycéens du lycée de Sartè, ainsi que leurs enseignants, la communauté éducative. Ça fait toujours plaisir, bien sûr, que d'accueillir nos jeunes.

V'aghju da risponde. Face ribombu à a quistione di nanzu. Ci vole u fiatu è ùn ne manchemu micca, a sapemu, ma ci vole u fiatu è ci vole a passione perchè sò chì v'aghju da risponde, l'emu scrittu, è l'emu dettu ùn sò quante volte.

Très brièvement, la fracture numérique est un risque qui pèse plus fortement encore sur la Corse, territoire insulaire montagneux, souvent enclavé, que sur un territoire rural lambda continental. On le sait. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une politique volontariste, que ce soit dans le domaine de la fibre très haut débit ou dans le domaine de la téléphonie mobile.

La fibre, vous l'avez rappelé, 327 M€ d'investissement, 52 M€ de subventions publiques, environ 10 M€ de la part de la Collectivité, avec 10 M€ de subventions. Grâce à un financement optimal, une mobilisation croisée, nous avons réussi à obtenir 327 M€ d'investissement consacrés pour l'essentiel à des entreprises locales, avec un travail de formation, de montée en gamme, notamment avec l'AFPA, qui a permis aujourd'hui de déboucher sur 200 CDI supplémentaires.

Au-delà de cet effet induit sur notre économie, je rappelle que si nous n'avions pas mis en place cette délégation de service public, qui avait été abandonnée lors de la mandature précédente, eh bien ce serait aujourd'hui environ 344 communes sur les 360 communes de Corse qui n'auraient pas la fibre, tout simplement parce que les opérateurs n'y auraient pas investi de façon spontanée.

Donc, nous avons fait un pari que nous avons tenu, relevé, y compris dans les délais. Je rappelle qu'à la fin de l'année, c'est la totalité du programme de déploiement qui sera achevée et que nous aurons donc fibré, en dehors des zones AMI, Ajaccio et Bastia... Zones AMI, Appel à manifestation d'intérêt, je précise, en matière de téléphonie... Nous aurons fibré près de 192 500 foyers dans toute la Corse, y compris dans les tout petits villages ou dans les exploitations, par exemple les exploitations agricoles qui sont assez éloignées des cœurs de village.

Alors la pénétration commerciale du réseau, il y a des progrès à faire, mais la moyenne est quand même supérieure à la moyenne nationale française et je pense que la commercialisation du réseau se fera de façon normale.

Donc, de ce côté-là, un satisfecit. Et Jean-Michel Savelli notamment, membre de l'opposition, avait demandé et obtenu un suivi régulier de la qualité de la fibre, etc., etc. Et je pense qu'on est bon et tant mieux.

Concernant la couverture mobile... Alors je remarque que chaque fois que Louis Pozzo di Borgo, ou Cathy, ou quelqu'un prend la voiture et essaie de téléphoner entre Bastia et Ajaccio et n'y arrive pas, derrière, comme nous tous et nous toutes... On connaît le problème dans un sens ou dans l'autre, on connaît le problème quand on va d'Aiacciu à Portivechju, il y a des zones entières qui ne sont pas couvertes et c'est la même chose dans toute la Corse.

Alors je rappelle, en janvier 2018, il y avait eu ce qu'on appelle l'accord New Deal qui avait mobilisé l'ARCEP, l'État et les opérateurs pour améliorer la couverture mobile des territoires.

En Corse, on avait mis en place une instance spécifique qui associait l'ensemble des partenaires, la Collectivité de Corse, les 2 représentants d'Associations des maires et les maires concernés qui étaient systématiquement invités. Il y avait environ une réunion tous les 6 mois. Et c'est la préfecture qui s'occupe du secrétariat.

Donc, on avait identifié 126 sites pour résorber les zones blanches : 79 sont déjà opérationnelles, 47 sont en cours de déploiement.

Les résultats sont encourageants, avec une amélioration de la couverture, mais il subsiste des zones qui sont à l'évidence déficientes.

Ce n'est pas pour rien, je vous le rappelle, c'est que les critères de priorisation ont été définis selon des critères nationaux et notamment de fréquentation des routes tout au long de l'année. Et donc les routes prioritaires sont limitées en Corse à 3 liaisons, Bastia-Bunifaziu, Aiacciu-Bunifaziu et Bastia-Corti. Et les autres ne sont pas concernées.

Dès 2019, il y avait eu une motion de l'Assemblée de Corse pour dénoncer cette situation. Nous avons écrit, en ce qui concerne le Conseil exécutif, à l'ARCEP. Nous avons adressé des recours à l'Agence nationale de la cohésion des territoires. J'ai saisi le gouvernement.

Malgré tous ces efforts, malgré la demande de dérogation, là aussi sur le fondement du texte qui le permet, on n'a jamais été entendus et donc nous restons structurellement sous-dotés par rapport à ce dont nous aurions besoin. C'est pour cela que je disais que c'est un combat qu'il faut mener de façon inlassable.

Alors, parmi les points noirs significatifs, sur la RT 10 : Canella, Alistru ; sur la RT 20 : Fontanone, Barchetta, Soveria, Ponte è a Leccia, Tavera ; sur la RT 40 : Roccapina et Ghjuncheddu, vous le savez.

Qu'est-ce que nous faisons et je termine.

Actuellement, via notre délégataire Corsica fibra, nous facilitons la desserte en fibre optique des points hauts des opérateurs. Ça renforce la qualité des communications. Nous venons de passer une délégation de service public portant sur l'établissement et l'exploitation d'un socle d'infrastructures numériques qui vise à mutualiser les infrastructures et donc à renforcer la couverture mobile, notamment en cas de défaillance des opérateurs. Je pense que c'est dans un cas comme celui-là qu'on était à Tallanu pendant 2 jours ; avec le nouveau système, normalement y a un système de substitution.

L'attribution de cette DSP est prévue pour le printemps 2026.

Je rappelle également que nous avons mis en place une application Mi senti, permettant aux Corses de signaler les zones mal desservies en mesurant la qualité du signal reçu sur leur téléphone portable. Et que nos agents, les agents de la Collectivité de Corse, mènent des campagnes de relevés sur le terrain.

Nous allons également mettre en œuvre une mesure de la disponibilité et de la qualité des réseaux pendant les périodes de forte affluence l'été.

Et enfin, le groupe de concertation a vécu, puisque le New Deal est terminé. Nous avons demandé que soit reconduit cette instance sur le modèle de l'équipe projet du New Deal de la Corse, afin de pouvoir régler ces problèmes le plus vite possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Après on dit qu'on ne s'occupe pas du quotidien, và bè ! L'essenza, u telefonu...

Allora, Marie-Claude Branca, pè Core in Fronte.

Question orale N° 2025/O2/079 déposée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : cunsirvà u nosciu patrimoniu storiku è culturali.

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziu.

Sgiò presidenti di l'esecutivu,

Madama a Cunsiglieru in carica di u patrimoniu è di a cultura.

Qualchì sittimana fà, lighjindu u ghjornali, avemu imparatu chì u 13 di dicembri un ritrattu di Pasquale Paoli sarà missu in vendita in Bastia.

Iss'opara cummandata da Pasquale Paoli iddu stessu à William Beechey artista di prima trinca di a so epica hè un valori impurtantissimu à u niveddu culturali è storiku.

Par no ùn ci saria più bedda manera di finiscia iss'annata di cummemurazioni di u tricentennariu di a nascita di Paoli chè comprendu issu ritrattu pà pudè lu fà scopra à tutti i Corsi in u Museu di Merusaglia in u locu chì l'hà vistu nascia.

Capimu bè chì in sti mumenti di difficultà finanziarii pà a noscia Cullittività è al di là pà tutta a suciità corsa una spesa tamanta pò parè incumpreensivuli. Ma u nosciu patrimoniu hè una ricchezza chì no duvimu tena contu.

In u DOB chì ci aveti da prisintà dumani, raminteti u travaddu di missa in valori di u nosciu patrimoniu pà fallu scopra à a noscia ghjuventù è a voscia vulintà di cuntuà issu travaddu in u 2026. Di fatti a cunniscenza di u so patrimoniu culturali è naturali hè indispinsevuli par chì a ghjuventù si possa impatruniscia di u so passatu è prughjittà si in l'avvena.

Paoli essendu un parsunaghju centrali di a noscia storia ci pari cuerenti di acquistà st'opara è ancu di circà s'iddi ci sò altri opari o ughjetti chì pudariani arrichiscia u nosciu patrimoniu.

D'altrondi, sì a noscia Cullittività faci cunoscia ufficialmenti a so vulintà di comprà stu ritrattu avarà a possibilità d'essa aiutata finanziamenti da urganisimi com'è u serviziu mecenatu di a Fundazione di u Patrimoniu. È sapemu chì ci sò ancu parsoni privati chì t'ani a vulintà è i capacità finanziarii d'aiutà di manera impurtanti a noscia Cullittività.

Allora, fermani 15 għjorna ġe ad avali ùn avemu intesu o lettu nisciuna riazioni di l'Eseġutivu.

Allora, Sgiò Presidenti, Madama a cunsiglieri esecutiva aveti riflitttu à a possibilità di cumprà stu ritrattu di a maniera più favurevuli pà a noscia Cullittività par fà chì stu ritrattu ùn partissi in una cullizioni privata o in un paesu più cunsapevuli di l'impurtanza di stu quadru ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avette a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi cara Presidente, cara cunsigliere, à ringrazià vi assai pè a vostra dumanda, ē, a sapete, avemu fattu sempre a scelta pulitica forte, quella di a difesa di u nostru patrimoniu.

Ce n'est pas un geste neutre, ni une simple opération technique, c'est un acte politique qui consiste à protéger nos biens culturels de la marchandisation et de la spéculation, à empêcher leur dispersion et à la maintenir dans la sphère publique, au bénéfice surtout des Corses.

Cette action s'appuie sur un travail constant de veille mené par la direction du patrimoine qui nous permet d'être informés en temps réel des ventes aux enchères en Corse, sur le continent ou à l'étranger et de nous positionner rapidement lorsque les pièces liées à notre histoire apparaissent sur le marché.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des agents de la direction qui font un travail de veille et de surveillance très important.

Cette vigilance accrue a permis ces dernières années plusieurs acquisitions importantes, notamment à Madonna di Curbara chez Sotheby's à New York, un ensemble de lettres, manuscrits, documents et tableaux en lien avec Pasquale Paoli et la révolution Corse. Elle nous a permis d'anticiper et d'agir dans des situations plus sensibles comme celle de la Madonna di Brando.

Je crois que nous pouvons collectivement être satisfaits de ce qui a été accompli. Grâce à un travail patient de négociation, nous avons obtenu une solution qui permet le retour définitif de cette œuvre majeure en Corse.

De plus, l'année du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli a été l'occasion de renforcer encore cette dynamique de protection et de valorisation. La Collectivité de Corse a créé le label « Paoli 2025 » et mit en place une programmation riche en partenariat avec de nombreux acteurs culturels, institutionnels et associatifs.

Les commémorations ouvertes au Museu Pasquale Paoli a Merusaglia se clôtureront à Corti, s'accompagnent d'un travail majeur, la numérisation complète du fond d'archives Paoli, qui sera prochainement mise en ligne et qui facilitera grandement les recherches pour les générations futures.

Cette année exceptionnelle du tricentenaire a également vu arriver sur le marché deux portraits remarquables de Pasquale Paoli, le Benbridge et le Beechey, œuvres d'une valeur patrimoniale incontestable, représentant le général à deux moments essentiels de sa vie. Incontestablement, les deux tableaux mériteraient de rejoindre les collections publiques Corses, notamment en cette année du tricentenaire de la naissance di u babbu di a patria.

Nous avons donc demandé aux services de travailler activement sur ces dossiers, avec rigueur dans le sens de l'intérêt général mais aussi en responsabilité du fait, comme vous l'avez cité, du contexte budgétaire que vous connaissez et que nous connaissons tous.

C'est dans cet esprit que nous avons engagé pour ces deux œuvres des démarches à la fois ambitieuses et prudentes. Pour le Benbridge qui était présent dans le salon vert du Grand Palazzu, nous poursuivons les négociations pour prolonger le dépôt tout en étudiant la possibilité d'un legs avec une exonération fiscale.

Concernant le Beechey et donc l'objet de votre demande, cette œuvre représente l'ultime portrait peint de Pasquale Paoli, légué à la postérité, commandé par Pasquale Paoli en personne. Il constitue également une haute valeur patrimoniale, comme vous l'avez dit.

Je souhaite rappeler que sa mise à prix est fixée à 500 000 €, prix de réserve, à laquelle s'ajoute 26 % de frais de vente, portant le coût total à 630 000 € a minima, en considérant que les enchères ne montent pas. Pour votre information et pour l'information de cette Assemblée, ce tableau avait été proposé en 2015 avant notre arrivée aux responsabilités à la Collectivité territoriale de Corse, à un prix largement inférieur qui était, selon nos informations, autour de 130 000 €.

Dès notre prise de responsabilité, nous avons contacté le vendeur, mais un acquéreur avait déjà engagé les démarches. Malgré plusieurs échanges avec les parties, il n'avait pas été possible de réaliser cette acquisition.

Aussi, aujourd'hui, le prix demandé est manifestement en inadéquation avec la valeur de l'œuvre, selon toutes les expertises en notre possession.

Dans ces conditions, le Conseil exécutif ne souhaite pas se positionner à un prix aussi élevé. Ces positions ne sont pas dictées par la frilosité, mais par une éthique publique qui refuse de contribuer à l'inflation spéculative autour du patrimoine Corse. Surpayer aujourd'hui, c'est condamner demain notre capacité à acquérir d'autres œuvres essentielles.

Néanmoins, nous avons pris contact avec le vendeur dans l'objectif de lui proposer une transaction de gré à gré afin de permettre à cette Assemblée, si elle le souhaite et si elle le décide, d'acquérir ce bien dans des conditions qui soient conformes à l'intérêt des deux parties.

Vous l'avez compris, Madame la Conseillère, notre politique est de protéger le patrimoine Corse, d'agir chaque fois que nécessaire, de permettre le retour ou l'acquisition d'œuvres majeures, tout en refusant catégoriquement d'entrer dans une logique inflationniste.

Au vu de ces éléments, nous restons néanmoins, Madame la Conseillère, à l'écoute de la position de l'Assemblée de Corse à cet égard.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allez-y rapidement, mais je rappelle la règle pour avoir un temps de réponse à ce qu'a dit l'exécutif, il faut être dans les clous de ce qui a été annoncé initialement.

Mme Marie-Claude BRANCA

Un vogliu micca fà pulemica, ma certi ani risposu dopu cinqui minuti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais c'est moi qui tiens les temps de parole et qui distribue la parole. Allez-y.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjustu, s'aghju capitù bè, dunqua seti sempri in traccia di parlà cù u vinditori, è ci sariani possibilità d'avè un accordu nanzi u 13 di dicembri ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Speremu... Allora, emu da cuntinuvà.

A dumanda avà chì vene hè quella di Fà populu, è nurnormalamente era Maria-Hélène... a passemu dopu ? D'accordu.

A passemu dopu, allora avà ghjè Jean Noël Profizi nurnormalamente dinò chì hà fà un'antra dumanda à bocca.

Avete a parolla.

Question n° 2025/O2/080 - Financements, destination future et perspectives de ravalorisation du « Palazzu di Stoppielle » à Centuri, posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Jean-Noël PROFIZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente,

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

U Palazzu di Stoppielle, situé sur la commune de Centuri, a été acquis par l'Office Foncier de la Corse en octobre 2021 dans le cadre d'un portage effectué pour le compte de la Collectivité de Corse. La mission confiée à l'Office Foncier consistait à assurer la sauvegarde et la valorisation de ce magnifique édifice emblématique des « Palazzi di l'Americani » du Cap Corse.

Cette acquisition fut un geste à la fois patrimonial, politique et militant, affirmant la volonté de la Collectivité de Corse de lutter contre la spéculation foncière, de préserver les lieux symboliques de notre mémoire commune et d'empêcher la privatisation du site - rappelons que la bâtie devait être achetée par une société immobilière parisienne. Le coût de l'investissement initial a été évalué à 1 100 000 €.

La CdC a demandé à l'Office Foncier une mise à disposition à titre gratuit de la bâtie jusqu'à la fin du portage prévue pour 2026, afin de permettre la réalisation d'interventions d'urgence et de travaux provisoires.

En 2022 et 2023, des travaux de mise en sécurité ont déjà été réalisés. Le diagnostic réalisé a révélé un état sanitaire préoccupant, et une programmation chiffrée des travaux de restauration a été établie, avec le soutien technique de la Direction du patrimoine de la CdC, pour un montant total d'environ 5 800 000 € divisé en trois phases.

Au regard de ces éléments, et même si le « Palazzu de Stoppielle » est mentionné dans le document d'orientation budgétaire 2026, nous souhaiterions obtenir les précisions suivantes :

Quels sont les financements identifiés à ce jour pour assurer l'achat, les interventions urgentes, et la rénovation du Palazzu di Stoppielle ?

Quelle est la destination envisagée à l'issue de sa restauration ?

Un projet culturel, patrimonial ou institutionnel est-il à l'étude, en cours de définition, ou déjà formalisé par les services de la Collectivité de Corse ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè ch'hà da risponde ? Anne-Laure Santucci, dinò.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Presidente.

Caru cunsiglieru, je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion d'évoquer un sujet qui nous tient profondément à cœur.

S'agissant d'abord de l'achat, je souhaite rappeler que l'acquisition du Palazzu Stoppielle en 2021 par l'Office foncier de la Corse pour un montant de plus de 1 million d'euros constitue, au-delà de l'opération technique, un véritable acte politique fort et assumé.

En effet, cette acquisition n'était ni évidente ni acquise. Sans l'intervention déterminée de l'Office foncier et donc de la Collectivité de Corse, le Palazzu Marcantoni, situé au hameau de Canelle, aurait très probablement basculé dans le marché spéculatif au détriment de son accès et de sa valeur patrimoniale.

Cet acte a donc été important et nécessaire car nous avons empêché collectivement la privatisation d'un bien patrimonial unique et nous avons garanti sa vocation publique. Un bien patrimonial unique, car cette demeure est une vitrine du savoir-faire nustrale et semble être scientifiquement la plus intéressante de toutes les maisons d'Américains de Corse.

En effet, contrairement à d'autres édifices, l'architecte Simon Joseph Simonpietri est Corse. Il était originaire de Cagnano ainsi que le peintre décorateur Paul Baptiste Profizi, originaire de Talasani. C'est la seule maison d'Américains à posséder trois décors peints évoquant les Amériques. D'autres décors peints présentent de l'intérêt comme le décor mural du vestibule qui représente la première ligne de chemin de fer de la Corse.

A ce stade, la Collectivité de Corse n'a pas supporté l'achat de ce bien. La rétrocession de l'Office foncier de la Corse à la Collectivité de Corse, estimée à 1,350 million d'euros, interviendra bien sur le budget d'investissement de la direction des moyens généraux et fera l'objet d'un rapport soumis à votre Assemblée.

Concernant les interventions urgentes dont vous parlez, nous prévoyons dès 2026 des travaux conservatoires sur les toitures, rendus indispensables par les désordres particulièrement préoccupants.

Ces travaux d'entretien renforcés répondent à l'urgence, protéger la structure, prévenir les infiltrations, sécuriser les décors qui font la valeur historique et artistique du lieu, comme je vous l'ai dit précédemment. C'est un geste de sauvegarde essentiel, chaque mois qui passe sans intervention fragilise davantage l'édifice.

Pour ce qui relève de la restauration complète, l'étude de diagnostic menée par l'architecte en chef des monuments historiques identifie une première tranche de travaux sur les charpentes, couvertures, terrasses et évacuations.

Le projet global de restauration est évalué à 6 millions d'euros. Il a été proposé au PTIC pour un cofinancement de l'État à hauteur de 70 %. Le premier arbitrage, je peux vous l'annoncer, le premier arbitrage technique a été favorable. Je veux préciser que nous sommes actuellement en discussion avec l'État sur le cadre général du PTIC et que, compte tenu de l'importance patrimoniale et historique du Palazzu Stoppielle, il a toute légitimité à figurer parmi les priorités de ce programme.

Enfin, sur la destination envisagée à l'issue de la restauration, la ligne politique est claire, faire du Palazzu Stoppielle un lieu emblématique, un espace de référence pour la mise en valeur des Palazzi d'Americani, pour l'histoire de l'émigration et des retours de famille et plus largement pour une vitrine du patrimoine du Cap Corse.

Ce projet et ce choix ne sont pas anodins. Ils participent à une stratégie patrimoniale plus large visant à renforcer la cohérence, la visibilité et l'attractivité du patrimoine Corse.

Enfin, concernant le projet culturel, patrimonial ou institutionnel, nous ne sommes pas encore au stade d'un établissement formalisé, mais plusieurs scénarios sont étudiés : un centre d'interprétation de type CIAP, tourné vers l'histoire du Cap Corse et notamment des Palazzi où ces Corses qui ont réussi en Amérique, une articulation avec les réseaux patrimoniaux et touristiques du Cap Corse.

Je veux insister pour conclure sur un point essentiel, il ne s'agit pas d'imposer une vision descendante, mais bien de construire un véritable projet de territoire élaboré avec l'ensemble des acteurs, les Centuresi, les Capicursini, les associations, les professionnels du patrimoine, les professionnels du tourisme, les élus locaux et toutes celles ou tous ceux qui feront vivre ce lieu.

Nous voulons créer une vision partagée, fidèle à l'entité du lieu, à son histoire et à la manière dont les habitants se le représentent, ce lieu témoin de notre histoire.

Dans l'immédiat, notre priorité, Monsieur le conseiller, est de mettre le bâtiment hors d'eau et de sécuriser ses éléments les plus fragiles.

Une fois les hypothèses d'usage consolidées et chiffrées, nous reviendrons vers vous avec un projet culturel structuré et un schéma de financement pluriannuel.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà a dumanda hè da esse fatta da Veronique Pietri.

Question n° 2025/O2/078 - Inscription au PTIC d'un financement pour l'acquisition par le CROUS d'une résidence universitaire de 80 logements, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Grazia, Signora Prisidenti.

Sgiò Prisidenti,

Di sittembri, v'avemi fattu una dumanda scritta nant'à a pricarità studentina è avemi presu cunniscenza di a risposta pricisa di a cunsiglieria esecutiva, in particulari nant'à i travagli di l'Osservatoriu di l'alloghju studentinu. St'elementi mostrani chì chì u bisognu hè maiò.

Hè in stu filu ch'e no vulemi purtà l'attinzioni di a nostra Assemblea nant'à un sughjettu chì tocca dirittamenti à l'avvena di a nostra ghjuventù, à l'attrattività di a nostra Università è, più largamenti, à u sviluppu di a Corsica. Vogliu parlà di a situazioni estremamenti tesa di l'alloghju studentinu, in particulari siciali, in Corti è a nicissità di sustena un'operazioni immobiliari strutturanti purtata da u Crous.

Chaque année, le Crous enregistre près de 2 000 vœux de logements émanant d'étudiants de l'Université de Corse. Pourtant, en raison d'un parc limité à 830 logements et d'un faible taux de rotation, ce sont seulement 400 logements qui peuvent être attribués. Autrement dit, cinq demandes pour une place disponible.

Cette tension est structurelle, et elle pèse tout particulièrement sur les 2 100 étudiants boursiers, soit près de 40 % des effectifs universitaires, qui constituent le public prioritaire du Crous. Pour beaucoup d'entre eux, l'accès au logement social étudiant n'est pas seulement un besoin, c'est une condition d'égalité des chances, un facteur essentiel de poursuite d'études, de réussite, et de maintien en formation.

Face à cette réalité, le Crous mène depuis plusieurs années une politique volontariste. Une nouvelle résidence de 100 studios, que la CdC finance en partie, ouvrira ses portes en septembre 2026. Mais aussi utile soit-elle, cette réalisation comblera à peine une partie du déficit alors que la pression sur le logement étudiant continue de croître.

C'est dans ce contexte qu'émerge une opportunité rare, stratégique et à haute valeur ajoutée pour notre territoire : l'acquisition immédiate par le Crous

d'une résidence universitaire privée de 80 logements, située à moins de 50 mètres du Campus Mariani et à proximité immédiate de la nouvelle résidence en construction.

Le foncier étant quasi inexistant à Corte, la disponibilité d'un tel bâtiment représente une chance qu'il serait très difficile, voire impossible, de retrouver.

Cette acquisition présente des avantages multiples : une mise à disposition immédiate de logements à tarif social, là où une construction nécessiterait entre 5 et 7 ans ; elle viendrait diversifier l'offre du Crous, avec des typologies T1 et T2, adaptées aux couples, aux doctorants, aux chercheurs et aux colocataires ; elle offrirait une cohérence urbanistique et une mutualisation des services avec la résidence en chantier ; elle constituerait une réponse concrète et rapide au déficit structurel du logement étudiant sur Corte.

L'opération bénéficie déjà d'un soutien de principe du Cnous, de l'expertise de France Domaine, d'un prévisionnel d'exploitation maîtrisé, et de premières démarches auprès de la Banque des Territoires.

Il manque aujourd'hui un financement d'environ 3 millions d'euros, montant qui pourrait être mobilisé dans le PTIC.

Monsieur le Président, au regard de l'intérêt général et de la justice sociale, de la lutte contre la précarité étudiante, de l'attractivité de notre Université et de la cohérence des politiques publiques conduites par notre Collectivité, nous souhaitons vous demander si vous entendez soutenir financièrement cette acquisition en proposant son inscription au PTIC pour un montant de 3 M€.

Ce soutien serait un signal clair et ambitieux en faveur de notre jeunesse, de l'égalité d'accès aux études supérieures et du rayonnement de la Corse comme territoire universitaire d'excellence.

Vi ringraziemu.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazia, Madama a Cunsiglieru esecutiva, vi stemu à sente.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Cara cunsigliere, à ringrazià vi per a vostra quistione chì parla di un sugettù maiò per l'Università ma soprattuttu per a nostra ghjuventù, l'allogħju studentinu.

Chacun connaît la réalité, vous l'avez rappelé dans votre intervention, chaque année, le Crous enregistre près de 2 000 demandes de logement, mais ne peut attribuer qu'environ 400 places sur un parc limité à 830 unités, autrement dit 5 demandes pour une place disponible.

Cette tension n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle et elle pèse tout particulièrement sur les 2 100 étudiants boursiers, soit 40 % des effectifs universitaires pour lesquels l'accès à un logement social est une condition d'égalité des chances, mais aussi et surtout de réussite.

Cette situation crée un état de tension particulièrement fort sur le logement social étudiant, notamment à Corti, mais également à Ajaccio et Bastia. La territorialisation de certaines formations pose la question de l'accueil des apprenants sur l'ensemble du territoire avec, par exemple, la problématique du coût du loyer. On pourrait évoquer l'IFSI à Ajaccio dont le coût est supporté par notre Collectivité.

La proposition du Conseil exécutif et du président d'inscrire un volet EPLE au titre du financement PTIC, peut également s'entendre sur le financement des internats et des résidences pour étudiants ou stagiaires.

Concernant le Crous, la Collectivité de Corse s'est toujours inscrite dans une politique volontariste, vous l'avez dit, je l'ai précisé dans la réponse à votre question écrite et à ce titre, une nouvelle résidence de 100 studios que nous finançons en partie, ouvrira en septembre 2026.

Mais chacun le mesure, cette réalisation ô combien nécessaire ne suffira pas à absorber le déficit.

Aujourd'hui, une opportunité stratégique, tant d'un point de vue social qu'au niveau économique ou foncier, apparaît avec l'acquisition par le Crous donc de cette résidence privée de 80 logements située à moins de 50 mètres du campus Mariani. Ce bâtiment, vous l'avez dit, immédiatement disponible, permettrait une réponse rapide avec une diversification de l'offre T1 et T2 adaptée aux doctorants, chercheurs, couples ou colocations, mais aussi une cohérence urbanistique avec la résidence en chantier.

Si le projet ne viendra pas, a priori, créer de logements supplémentaires à Corti, il permettra d'augmenter le parc géré par le Crous et donc de mettre à disposition davantage de logements aux étudiants dans le besoin.

Le coût de l'opération est estimé à 7,5 millions d'euros. Le Crous prévoit un plan de financement assis sur de l'autofinancement, un volet subventionnel avec des crédits d'investissement du ministère de l'enseignement et de la recherche, la participation du Cnous et aussi des crédits inscrits au CPER sur le volet enseignement supérieur et vie étudiante. Il propose également la réalisation d'un emprunt.

Concernant le financement au titre du PTIC que vous évoquez, vous le savez et ce sera certainement débattu largement demain lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires, malgré les observations critiques sur la méthode formulée par la Collectivité de Corse, également délibérée par l'Assemblée de Corse le 28 janvier 2021, le PTIC ne fait pas, contrairement au PEI, l'objet d'un copilotage et d'une codécision État/Collectivité. L'enveloppe est dans les faits limitée et partagée entre la Collectivité de Corse et le bloc communal.

Dans ce cadre particulièrement contestable et contesté d'un point de vue politique, le Crous, en tant qu'établissement public de l'État, est donc seul compétent pour déposer une demande d'aide. La Collectivité de Corse ne pourrait se substituer à lui.

Vous l'aurez compris, nous reconnaissions bien sûr l'intérêt social et universitaire de ce projet. La Collectivité de Corse peut donc s'engager à soutenir le Crous dans le dialogue avec le préfet, en signalant le caractère stratégique de l'opération afin d'accroître ses chances de financement. Mais au-delà de ce projet particulier, l'enjeu est plus large, il s'agit d'ouvrir la voie à un principe nouveau, celui d'un volet spécifique du PTIC consacré aux besoins fonciers des étudiants mais aussi des publics en formation. Acter ce principe, ce serait envoyer un signal fort en faveur de l'égalité des chances et de la lutte contre la précarité étudiante sur notre territoire.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Allora l'ultima dumanda à bocca presentata da Dany per u gruppù « Fà populu insieme ».

Question n° 2025/O2/075 - Extension des dessertes périurbaines ferroviaires dans la Vallée de la Gravona, posée par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Danielle ANTONINI

Je remplace encore une fois Madame Casanova qui a été retenue pour des raisons professionnelles. Donc c'est moi qui vais poser cette question.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs années, la Collectivité de Corse conduit une politique volontariste de modernisation et de densification du réseau ferroviaire insulaire. Cette stratégie, qui s'appuie sur les Chemins de fer de la Corse - et je tiens à saluer à cet égard le travail engagé par l'ancien président Hyacinthe Vanni et les équipes des CFC - vise à faire du train un véritable outil de mobilité du quotidien, au service de la population, en particulier des scolaires et des actifs, mais aussi un levier de rééquilibrage territorial entre les grands bassins de vie et les communes périurbaines et de l'intérieur.

L'exemple de la région bastiaise est à cet égard emblématique et rendrait presque jalouse l'élue Ajaccienne et communautaire que je suis, en effet le train quotidien entre Casamozza et le centre-ville de Bastia connaît un franc succès. Comme dans la plupart des agglomérations, la hausse du prix des carburants, la densification du trafic routier et les contraintes de stationnement en centre-ville incitent de plus en plus d'habitants à privilégier ce moyen de transport.

Cet engouement, qui dépasse désormais le seul public scolaire, montre qu'un service régulier, fiable et accessible peut véritablement transformer les mobilités dans nos territoires. Il met aussi en lumière la nécessité d'accroître les capacités du réseau et de poursuivre les investissements engagés par la Collectivité et les Chemins de Fer de la Corse.

Dans le bassin ajaccien, la même dynamique est à l'œuvre. La nouvelle desserte matinale depuis Auccia vers Aiacciu, qui part à 6 h 50 le matin, prolonge le périurbain de la Gravona et répond à une attente forte des habitants et des élus. Cet investissement, combiné à la modernisation du réseau et à la commande centralisée (CCVU), marque une étape importante vers une offre intégrée de transport du quotidien.

Au-delà de la seule desserte d'Auccià, il s'agit de renforcer l'attractivité des communes de la haute vallée, de réduire la dépendance à la voiture et

d'inscrire pleinement le ferroviaire dans une stratégie intermodale avec les réseaux de bus, les parkings-relais et les pôles de Caldaniccia et de Mizana.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous nous préciser le calendrier et les perspectives d'extension de la desserte périurbaine dans la vallée de la Gravona, ainsi que la manière dont cette montée en puissance du ferroviaire s'articule avec la politique de mobilité intégrée conduite par la Collectivité de Corse ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer le calendrier prévisionnel et les modalités d'acquisition des futurs tram-trains inscrits au plan pluriannuel d'investissement, afin de répondre à la demande croissante d'usagers sur les deux grands bassins de vie de l'île ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette Maupertuis préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi d'avè rimpiazzatu à Marie-Hélène. Qual'hè ch'hà da risponde ? U Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question qui pose l'ensemble des enjeux.

Moi, je voudrais commencer mon propos en rappelant que nous avons fait un choix politique extrêmement fort, c'est celui de soutenir et de développer les chemins de fer de la Corse dans une logique de développement de l'offre de mobilité.

Les chemins de fer de la Corse, vous le savez, c'est une entreprise qui a une forte culture et une histoire, une histoire qui souvent se transmet de génération en génération. Alors moi, je veux rendre hommage, bien sûr, à ceux qui ont engagé le mouvement, y compris sous les mandatures précédentes. Il y avait à l'époque notamment Michel Stefani, nous étions dans l'opposition. Je crois que Hyacinthe Vanni a fait un travail, même s'il n'aime pas qu'on le rappelle, qui était considérable.

Mais au-delà des présidents, notamment de la SEM à l'époque, c'est bien sûr l'ensemble des personnels, l'ensemble des agents, aujourd'hui, Jacques

Chibaudel, l'ensemble des équipes avec un investissement qui est un investissement remarquable.

Mais il y a aussi une question de complexité. Je rappelle que notamment, la Chambre générale des comptes avait été assez sévère à l'époque en pointant le déficit de consultations stratégiques entre le propriétaire, la Collectivité de Corse et l'exploitant, à l'époque la SEM.

Donc on a impulsé, vous le savez, une réforme structurelle qui s'est traduite par l'évolution du statut des chemins de fer, puisqu'on est passés d'une SEM à un EPIC aujourd'hui rattaché à la Collectivité de Corse et ça s'est fait dans des conditions juridiques et sociales sécurisées. Je crois que c'est une réussite et je parle sous le contrôle de celles et ceux des élus de l'Assemblée de Corse qui participent avec assiduité au Conseil d'administration de l'EPIC. Je pense qu'on travaille vraiment dans de bonnes conditions, avec une vision claire à court, moyen et long termes de ce qu'il faut faire.

Alors le choix, il s'est également traduit par des choix budgétaires pluriannuels, avec quand même un coup de chapeau du Cerema, institut indépendant, je le rappelle, qui en septembre 2020 notait : « la revitalisation du système ferroviaire Corse, engagé il y a une quinzaine d'années par la Collectivité de Corse, fait aujourd'hui figure de modèle en France. La remise à niveau des équipements, conjuguée à l'augmentation de l'offre, rendue possible par l'optimisation de l'usage des moyens à coût global constant, ont permis un doublement du trafic en quelques années ».

Alors je pense qu'on a souvent tendance à se dénigrer ou peut-être à ne voir que les difficultés, lorsqu'un organisme comme le Cerema vient rendre hommage à la stratégie et à sa réussite en disant que les chemins de fer de la Corse et la stratégie ferroviaire de la Collectivité de Corse font aujourd'hui figure de modèle en France, je crois qu'on peut quand même en être satisfaits et ce d'autant mieux que vous avez vu, l'actualité récente montre combien l'ensemble du système ferroviaire, jour et nuit, est actuellement lourdement impacté en France.

La réussite, c'est aussi l'augmentation du transport de passagers, je le rappelle, puisqu'on est passé de 1 million à près de 1,4 million en moins d'une dizaine d'années.

Des investissements conséquents, je le rappelle, des investissements dans la rénovation des gares, des investissements dans la sécurisation des passages à niveau, des investissements également dans la sécurité des ouvrages type ponts, avec pour les ponts un investissement pluriannuel d'environ 15 millions d'euros.

Mais la grande innovation technologique, c'est bien sûr la commande centralisée à voie unique qui a été financée et qui est actuellement mise en œuvre depuis le 3 novembre 2025, doublée avec l'ouverture de nouveaux points de croisement, Caldaniccia, Ricantu, Bassanese, Algajola, Lumio. Donc un investissement de 48 millions d'euros, un investissement qui renforce la sécurité, augmente la capacité du réseau et permet également, bien sûr, d'offrir plus de souplesse horaire.

Pour se rapprocher donc de la région Ajaccienne et de la vallée de la Gravona, effectivement, la nouvelle desserte matinale depuis Auccia vers Aiacciu avec un premier départ à 6 h 50 et dernière arrivée à 18 h 49, offre désormais 6 allers-retours par jour aux communes de Carbuccia et d'Auccia, sans coût supplémentaire d'exploitation grâce à l'optimisation du matériel et les équipes qui sont engagées sur Aiacciu-Mezzana.

Alors on a eu une discussion, y compris avec Achille Martinetti, le maire de Bocognano, qui demande une extension jusqu'à Bucugnà, environ 10 kilomètres. Ça demande d'intégrer la gare de Bucugnà au système CCVU. C'est un coût estimé de 2 millions d'euros et techniquement, ça prendra environ un an, sauf à amorcer certains trains depuis Vizzavona ou depuis Corti. Nous avons demandé aux chemins de fer d'expertiser ces scénarios. Dans tous les cas, dans ce qu'il est convenu d'appeler le grand Bastia, comme le grand Ajaccio, en gros toute la vallée de la Gravona pour Ajaccio, ça s'intègre bien sûr, ce développement des chemins de fer, dans notre politique de mobilité intégrée, correspondance avec les bus, parkings relais, pôle d'échange de Caldaniccia et de Mezzana. Tout cela pour offrir une réelle alternative à la voiture sur l'axe Gravona-Aiacciu, tout en continuant les investissements routiers massifs.

Je crois qu'on est dans une politique qui est à la fois de moyen et de long termes, mais qui prend en considération aussi le fait que nous courons après une population et donc un trafic qui sont démultipliés, notamment ces dernières années. Donc, il faut également changer les comportements et avoir une stratégie globale.

Il y a également qui reste ouverte et en débat, je le rappelle pour mémoire, la discussion à titre principal entre la ville d'Ajaccio et la CAPA et la Collectivité de Corse, puisque vous savez que parmi les projets, la CAPA et la commune privilégiaient l'idée d'arrêter le train au niveau de Saint Joseph, tandis que nous, nous considérons plutôt en l'état qu'avoir un train qui va jusqu'au centre-ville, c'est une plus-value. Donc, il y a ces deux options qui restent en discussion.

Au-delà de ces projets de déploiement, nous avons besoin aujourd'hui de renouveler, vous le savez, notre matériel roulant.

Nous arrivons à la phase de rénovation pour 12 de nos rames AMG, donc un coût d'environ 14 millions d'euros. Mais au-delà de cela, nous devons renouveler l'ensemble de nos matériels roulants, à la fois pour moderniser le parc avec des rames polyvalentes, interopérables, compatibles avec un schéma nous orientant vers l'électrification progressive, avec des contraintes techniques qui sont importantes, à la fois des arrêts fréquents, la nécessité d'une bonne accessibilité et aussi les différentiels importants puisque nous sommes également un train qui est un train de montagne.

Donc d'un côté, l'enjeu technique et environnemental, de l'autre, la croissance de la hausse du trafic recherchée, organisée et d'ores et déjà constatée sur les deux grands périmètres périurbains mais également sur la Balagna.

Alors on essaie d'éviter aussi les erreurs du passé, confère l'erreur initiale sur les AMG. On a fait une analyse conjointe entre la Collectivité et les chemins de fer de la Corse qui a été présentée en conseil d'administration des CFC le 26 juin 2025. Le cahier des charges, la consultation industrielle finalisée, est prêt avec plusieurs options de motorisation électrique, bi-mode, hybride et une exigence claire, retenir des matériels existants éprouvés, on ne veut pas prendre de risques technologiques, et adaptés à notre réseau.

Reste une question centrale, la contrainte budgétaire, je fais écho à ce qui a été dit. Tous les jours, la Collectivité de Corse reçoit, y compris de partenaires, je pense par exemple au Crous, des demandes qui sont objectivement fondées.

Sauf que, vous le savez, l'enveloppe du PTIC n'est pas extensible, qu'elle est déjà répartie pour moitié entre les communes et intercommunalités et pour moitié la Collectivité de Corse. La Collectivité de Corse, sur son enveloppe, a choisi de financer y compris des opérations dont elle n'est pas maître d'ouvrage, dès lors qu'elles ont un caractère stratégique et exemplaire. Je pense par exemple aux Bains de Baracci ou je pense par exemple au transfert centre hospitalier de Tattone vers l'hôpital de Corte. Donc ça, on finance sur notre part PTIC.

Je vous rappelle qu'il y a la discussion sur le deuxième centre de tri et de valorisation, discussion sur le principe mais également discussion sur le financement, où aujourd'hui, à supposer le centre réalisé ou projeté et définitivement validé, l'État nous dit, « on prend sur la part de la Collectivité de Corse » 35 ou 40 millions d'euros. Donc ça, ça fait encore une vraie discussion.

Et je vous rappelle également que le président de la République s'était engagé à un nouveau plan de financement des infrastructures, sauf que le contexte budgétaire actuel rend bien sûr ces engagements, en tout cas leur respect, plus qu'incertain.

Et c'est bien la raison pour laquelle j'ai souhaité lors de notre dernier entretien et entrevue avec le Premier ministre, que soit mis en place un groupe de travail qui nous permette de préfigurer ce que sera la loi organique du projet de révision constitutionnelle et s'il est validé pour le Parlement, et notamment pour que nous ayons une analyse partagée sur ce que doit être le nouveau pacte budgétaire, économique, fiscal et financier à conclure entre les communes, intercommunalités, la Collectivité de Corse et l'État.

Donc, je termine. Nous avons besoin environ de 165 millions d'euros de façon globale pour le renouvellement de ce matériel roulant. Nous explorons bien sûr des scénarios alternatifs de cofinancement et nous développons, cher Dany, une politique volontariste de desserte, notamment des deux grands axes périurbains. Vous en voyez d'ores et déjà les résultats et nous continuerons à les voir dans les mois et dans les années à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, merci Monsieur le Président.

Mme Danielle ANTONINI

Je voudrais juste dire que je tenais à remercier Jean-Baptiste Bartoli, pour le travail qu'il a effectué, vous avez omis de le souligner, de citer son nom, mais comme c'est mon cousin, j'étais obligée de le dire.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hier au Parlement européen, des députés très intéressés par ce que nous faisions en Corse sur la tenue des débats, me disaient : alors, comment ça se passe ? Eh bien, comme ça !

M. le Président Gilles SIMEONI

Alors, il y a beaucoup de cousins et d'amis que j'ai oublié de citer, je leur demande de m'excuser.

Mais je cite bien volontiers Monsieur Bartoli et Monsieur Chibaudel en précisant que celles et ceux qui ne sont pas cités ne doivent pas être vexés. On pense à eux aussi.

Vous savez l'autre jour quand on a fait les essais, une anecdote pour rebondir, lorsqu'on a fait les essais sur la CCVU, on a un prestataire technique,

c'est quand même une opération d'une complexité extrême, c'était le week-end, y compris celles et ceux qui ne travaillaient pas sont venus parce que j'avais annoncé ma présence sur les lieux. C'étaient les opérations de préparation de l'entrée en vigueur du service. Tout le monde était là, et de voir ces hommes et ces femmes, beaucoup d'entre eux sont des jeunes qui sont sortis de l'université de Corse et qui sont tous attachés à leur outil de travail, investis avec la volonté de réussir, de voir cette signalétique sur les quais désormais modernes en Corse, en français, en anglais, savoir que maintenant on va aller vers le numérique, recevoir une vidéo qui a été envoyée par Jacques Chibaudel, je le remercie, où on voit notamment les lycéens qui sortent pas par dizaines, par centaines du train lorsqu'ils vont au collège ou au lycée. Ou voir par exemple, et je termine, le Sporting, c'est difficile en ce moment, ça a été difficile également pour l'ACA et pour le Gaz, on a fait les travaux, y compris d'accessibilité de la gare à Furiani. Et de voir qu'il y a plusieurs centaines de personnes, jeunes, moins jeunes et âgées aussi, qui retrouvent le chemin du stade ou qui font le choix de laisser la voiture à Casamozza quand ils viennent du Sud par exemple, ou au centre-ville de Bastia, on est déjà dans le match, quand on prend le train, on est assis, c'est intergénérationnel, les gens sont détendus, on sécurise les abords du stade, on fluidifie.

Donc ce travail-là, franchement, on en parle souvent au niveau du conseil d'administration avec les élus qui sont représentés, je crois que c'est un travail remarquable et je tenais à rendre hommage à celles et ceux qui l'accomplissent.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. Donc, nous avons terminé la séquence des questions orales.

Alors je souhaitais, comme à l'accoutumée, rendre hommage à un certain nombre de personnes.

In particolare, vulerebbe sta mane fà un umaggiu, è fà lu cun voi, pè Dumè Bianchi, chì si n'hè andatu à l'età di 77 anni.

Dumè Bianchi était originaire de Villanova, vous le savez, il en a été le maire. Il a marqué plusieurs années de l'engagement nationaliste sur une notre île depuis la création de l'UPC, et je ne referai pas tout l'historique de la création des différents mouvements.

Son parcours, en particulier, avait été marqué par l'affaire Bastelic-Fesch, qui l'avait conduit d'ailleurs en prison, je vous rappelle, c'était 1980, et ensuite il a été amnistié.

Il a été élu conseiller territorial en 1988, donc il a siégé à l'Assemblée de Corse. Maire aussi de Villanova, je le disais il y a un instant élu en 2001, il été vice-président de la Capa

Ghjera un patriottu. Ghjera un militante di a prima ora, è pè sempre, dinò, à long'andà. Hè statu dinò insignante. Hà cunsacratu a so vita politica à a ricunniscenza di i diritti di a Corsica, à u livellu istituzionale è culturale.

Alors ses prises de position étaient très claires, il était pour une Corse maîtresse de son destin, ancrée dans son héritage, dans sa terre, dans ses racines, mais aussi consciente de ses droits collectifs.

Son engagement et sa fidélité à ses convictions ont été reconnus dans tous les hommages qui ont été faits ces derniers jours, et parce qu'il était membre de cette Assemblée, je souhaiterais qu'on observe une minute de silence et ensuite je passerai la parole au président de l'exécutif.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Président, si vous le permettez, avant de vous passer la parole, je voudrais aussi avoir une pensée pour Xavier Emmanuelli, plus connu dans l'espace politique français et dans le domaine de l'humanitaire, comme Xavier Emmanuelli, ma ghjera un Emmanuelli quantunque chì ghjera di Pruprià, i so parenti, et qui revenaient, très souvent, en particulier à Cargiaca.

C'était un pionnier de l'action humanitaire, vous le savez, il avait fondé en 1970 avec Bernard Kouchner et 10 autres Médecins, « Médecins sans frontières », ce n'est pas rien, Médecins sans frontières, qui a eu le prix Nobel de la paix en 1999.

Toute sa vie durant, il a été au service des plus démunis, des désaffiliés, des sans-papiers, des SDF.

On retiendra de lui évidemment la création du Samu social de Paris. Il est venu à plusieurs reprises d'ailleurs, dans le cadre des travaux réalisés par le docteur Pernin, pour travailler avec les associations de lutte contre la précarité. Et nous étions d'ailleurs plusieurs à ses obsèques avant-hier à Paris, représentant la Corse.

Cet engagement humaniste et humanitaire a non seulement été de mettre en évidence factuellement tout simplement les difficultés des plus vulnérables, mais aussi de panser les maux et de porter un regard éthique sur les plus défavorisés.

Je tiens à rappeler aussi qu'il a vraiment inventé un modèle, un modèle qui a été ensuite repris à l'international, un modèle d'organisation dans le domaine de l'urgence humanitaire. Je souhaitais qu'on ait aussi une pensée pour lui. On le remercie bien évidemment pour tout ce qu'il a pu faire.

Voilà, merci président, je vous passe la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est forcément avec beaucoup d'émotion que nous évoquons aujourd'hui la mémoire de Dumè Bianchi. Nous l'avons toutes et tous connu, beaucoup de celles et ceux qui sont aujourd'hui sur les bancs du Conseil exécutif ou de l'Assemblée de Corse, qui sont des militants nationalistes, ont partagé forcément, avec lui, les moments de notre lutte commune, qu'il s'agisse de moments de réflexion, d'allégresse quelquefois, malheureusement aussi de tragédie et de deuil.

Eiu vogliu pensà oghje di sicuru à a so famiglia, à a so cumpagna è à i so figlioli, Paul, Pascale, Ghjuvan Dumenicu. Dì li una volta di piu chè simu à fiancu à elli.

Je crois qu'on ne peut pas non plus évoquer Dominique Bianchi sans dire qu'il a été toute sa vie, en tout cas pour l'essentiel de sa vie, un militant de la cause nationale Corse, un militant public, un militant clandestin aussi, il avait été plusieurs fois interpellé, gardé à vue, il a été emprisonné à deux périodes

différentes. C'est quelqu'un qui n'a jamais varié, me semble-t-il, dans ses convictions pour l'essentiel.

Et comme j'ai eu l'occasion de le dire à sa famille et à ses enfants, eux ont perdu bien sûr un être cher, mais nous toutes et nous tous, qui sommes modestement et individuellement, à notre niveau, des parties prenantes de cette histoire collective, nous avons perdu un moment de cette histoire et un homme qui incarnait cette histoire. Et donc forcément, il y a aussi, au-delà de la tristesse que suscite tout deuil, la réflexion que cette circonstance invite à avoir sur le chemin qui a été parcouru, sur ce qu'il nous reste encore à faire, sur les erreurs que nous avons pu commettre et à propos desquelles nous avons essayé de tirer des leçons, d'autres leçons qui restent sans doute également à tirer.

Se dire que malgré tout ce combat, nous restons encore dans l'attente de la concrétisation de ce pourquoi beaucoup d'entre nous sommes engagés depuis des décennies et que donc, le meilleur moyen d'être fidèle à ce combat, tout en tenant compte de ce qu'est la réalité d'aujourd'hui, c'est de se donner les moyens collectivement de réussir à atteindre les objectifs essentiels qu'il y a près de 60 ou 70 ans pour la période contemporaine, nous nous sommes collectivement fixés et en tout cas, c'est en cela aussi que même si à Villanova, c'était un jour de tristesse, c'était aussi un jour de sérénité, de fierté pour ce qui a été accompli et de détermination pour ce qui reste à faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. L'appellu.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 12 h 20 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Cari cunsiglieri esecutivi, Cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Care è cari tutti,

Dui sugetti mi anu messa in zerga sta settimana è ùn mi possu stà zitta !

Cette session intervient 48 heures après la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. Je souhaiterais dès le début de cette séance apporter mon soutien total et entier à celles qui ont souffert et qui souffrent de pressions et de violences qu'elles soient physiques, psychiques ou ne fût-ce que verbales.

La Corse n'est pas épargnée. Et la mobilisation de tous les acteurs de la protection des victimes, de leurs enfants, on doit penser aux enfants, la mobilisation citoyenne comme la réflexion portée par de nombreuses colères, on l'a vu cette semaine, si tout cela rassure, cela ne doit pas nous faire perdre de vue l'intensité de la problématique et la souffrance de celles qui en sont les victimes.

Une femme frappée, humiliée, terrorisée est une femme fracassée, je reprends les mots de Gisèle Halimi, meurtrie à vie quand elle n'en meure pas.

Aucune tolérance, aucune complaisance ne doit passer. « Ne rien laisser passer ! » plaidait Gisèle Halimi. Pas même les insultes !

Une exposition sera présentée tout à l'heure à l'initiative du Centre d'information sur les droits des femmes et je remercie la Conseillère exécutive Lauda Guidicelli pour son implication sur le sujet.

Autre sujet de révolte cette semaine. Les messages immondes qui ont déferlé sur les réseaux sociaux à la suite de la publication d'un article du principal quotidien de l'île, relatif à l'expérience d'adoption d'enfants par des parents corses. Una vergogna, una vera vergogna. Je dis expérience mais je devrais parler d'histoire d'amour et d'engagement car c'est de cela dont il s'agit lorsque l'on adopte. D'abord, je veux assurer de mon soutien total les familles visées et, au-delà, toutes celles et tous ceux qui ont fait ce choix magnifique, courageux d'adopter un ou des enfants, choix qui impose le respect.

Là encore, zéro tolérance pour les dérives abjectes sur les réseaux sociaux. Ùn si pò micca lascià fà è lascià dì parullace simule.

À vi dicu, Cari cunsiglieri, a nostra sucetà và male è noi avemu una responsabilità ind'è st'andatura. Indè i mesi ch'anu da vene, u dibattitu puliticu hà da esse impuzzichitu da e rete suciale.

Dicu attenti ! è noi adduttemu una manera di fà, pulita è rispittosa di e persone è di l'idee, una manera di parlà è di scrive pè dà l'esempiu.

In tutti i casi per contu meiu, a vi dicu franca è chjara, ùn lasceraghju micca passà !

Allora avà, passemu à un autre sugettlu, à pena menu estrosu è cusì saraghju à pena menu azzeza, forse: u sugettlu di U Mediterraniu.

Le processus de Barcelone a été institué il y a 30 ans. C'était en 1995. Certains ici n'étaient pas nés. Certains d'entre nous étaient étudiants, d'autres déjà en responsabilité, et il faut dire que globalement les Corses, dont les élus de cette Assemblée dans leur diversité partisane, avaient été plutôt séduits par l'idée d'une coopération interrégionale transméditerranéenne, par le projet de grandes autoroutes de la mer, par le développement des échanges culturels, économiques et scientifiques qui devaient nous permettre a minima d'accroître la visibilité et le désenclavement de notre île et, au mieux, de lui donner une place stratégique au sein du Mare nostrum.

Et, les uns et les autres, combien de fois avons-nous dit, écrit et répété que « nous étions au cœur de la Méditerranée » et que « nous avions un rôle clé à jouer », tantôt en Méditerranée occidentale, tantôt dans l'Arc latin, toujours dans les relations Nord Sud. Mais cela ne s'est pas tout à fait passé comme espéré. Et avec le recul, la responsabilité n'incombe pas totalement aux élus et acteurs alors en responsabilité sur l'île.

Certains d'entre eux ont été très engagés sur le front du développement de partenariats notamment avec l'Italie qu'il s'agisse de la Collectivité de Corse, à l'époque, des chambres consulaires ou du Parc naturel. L'Université s'est tournée vers plusieurs autres universités méditerranéennes et des formations communes comme des accords de coopération de recherche ont vu le jour. Une chaire méditerranéenne a même été créée par le Professeur Jacques Orsoni que je salue, et développée à la suite par la professeure Françoise Graziani, mes collègues. L'expression artistique ou médiatique a aussi étendu son champ de création et de diffusion au-delà de nos rivages pour embrasser d'autres cultures. Je pense à Mediterradiu et Kantara de Petru Mari, à Mediterraneo de Sampiero Sanguinetti. Au sport aussi, avec les tournois interinsulaires en Méditerranée.

Mais toutes ces expériences pour autant, n'ont pas débouché sur la consolidation pérenne de réseaux transméditerranéens, cela n'a pas eu lieu. Rien qui nous autoriserait à dire aujourd'hui que nous sommes un acteur méditerranéen de premier rang alors même que dans d'autres domaines, nous avions une véritable vision, à la fois juste et je pense légitime du rôle qu'on aurait pu jouer en Méditerranée.

C'est probablement sur le plan des transports que le bât a blessé et blesse toujours pour deux raisons principales. Les fameuses « autoroutes de la mer » promues par l'Union européenne sont en effet passées au large de la Corse. Et sans système de transport orienté vers d'autres destinations méditerranéennes, Nord-Sud comme Est-Ouest, il est impossible de consolider des partenariats au cours du temps. La leçon à en tirer est simple : pas de transport sans partenariat ; pas de partenariat sans transport.

J'ai compris aussi avec le temps, qu'en fait notre volonté de nous ouvrir, de coopérer et de construire au-dessus de la mer, et malgré la mer, buttait d'abord sur la nature même du processus de Barcelone dans un contexte où les yeux européens étaient rivés vers l'élargissement au Nord puis à l'Est de l'Europe.

Le Processus de Barcelone a été, dès l'origine, une construction essentiellement diplomatique. Une architecture pensée entre états, négociée entre ministres, structurée autour de grands équilibres géopolitiques. Il a porté une ambition réelle pour la Méditerranée. Mais il est resté, pour l'essentiel, un projet d'états. Les citoyens, les sociétés civiles, les femmes et les hommes de la Méditerranée y ont trop rarement été associés. Comme si l'on pouvait construire un espace commun, un destin commun sans partir de celles et ceux qui le vivent au quotidien, une union diplomatique donc mais pas une union des peuples. En particulier, les autorités régionales et locales méditerranéennes ont toujours été tenues à l'écart des grandes ou des petites décisions concernant le devenir de l'espace méditerranéen.

Aujourd'hui, au moment où je vous parle, Barcelone les 30 ans du processus qui en porte le nom, l'idée méditerranéenne revient sur le devant de la scène avec une proposition de la Commission européenne de Pacte pour la Méditerranée présenté au mois d'Octobre par la Commissaire à la Méditerranée, Madame Suica.

Nous pourrions y voir un réflexe intellectuel, déjà identifié par Audisio, Camus ou encore Paul Valéry dans les années 1930. Lorsque l'Europe se renforce, le regard des observateurs et des décideurs politiques se détournent de la Méditerranée. Lorsque l'Europe s'affaiblit, la Méditerranée, notre mer, notre espace commun devient l'objet de toutes les attentions.

Je veux croire que le projet de Pacte pour la Méditerranée ira au-delà de cet effet de balancier géopolitique car il y a urgence, tout autant qu'intérêt, à focaliser l'attention sur la région méditerranéenne.

Comme nous l'ont rappelé les conférenciers du Plan bleu qui dépendent des Nations unies (ONU) le 12 novembre venus dans la cadre de Corsica Pruspettiva 2050, les défis auxquels sera confrontée la zone méditerranéenne sont immenses et les processus déjà envisagés par le Plan bleu en 1989 et en 2005 sont en pleine accélération.

Le réchauffement climatique attendu va réduire la biodiversité exceptionnelle de cette mer que nous avons en commun. Les ressources halieutiques comme la végétation seront affectées par l'élévation des températures de l'eau.

Imaginez par ailleurs, et ça rejoint la question des transports, que cette mer qui ne représente que 1 % de la surface des mers et océans à l'échelle mondiale, concentre à elle-seule 25 % du commerce maritime international ! Les pollutions marines y sont donc déjà intenses et les risques majeurs, sans compter les microplastiques contre lesquels luttent déjà plusieurs territoires côtiers et la Corse en particulier qui est impliquée dans un programme dans ce domaine.

La pression foncière va aussi s'accroître liée à un taux d'urbanisation de plus de 70 % et une concentration littorale de plus de 50 %. La demande en eau potable va s'accroître alors même que la ressource va se tarir et le stress hydrique concernera 280 millions de personnes.

Face à ces urgences, le Pacte pour la Méditerranée a pour ambition de transformer la Méditerranée en “Espace méditerranéen commun”, avec trois objectifs principaux : le développement humain, la formation et la jeunesse ; des économies plus intégrées et plus durables ; la sécurité humaine et environnementale

Conformément aux principes de gouvernance multi-niveau et de subsidiarité, l'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM) composée d'élus territoriaux des pays de l'Union européenne mais aussi de pays méditerranéens du sud a été saisie sur le sujet et m'a désignée comme rapporteure sur le Pacte méditerranéen avec un autre élu qui est le maire d'une commune jordanienne, Monsieur Abu Obeid.

J'aurai le loisir dans les mois qui viennent à produire ce rapport sur le Pacte pour la Méditerranée.

Il était temps, car nous, élus des territoires méditerranéens, avons la connaissance du terrain, partageons souvent les mêmes problématiques (eau, incendies, tourisme de masse, formation des jeunes, la pression foncière et immobilière...), et sommes en 1^{ère} ligne face aux catastrophes, aux aléas et aux conflits d'usage. Il y a donc une opportunité de dialogues, d'actions conjointes dans un contexte géopolitique fait à la fois de tensions et de recompositions.

Même si à mon humble avis, les Commissaires européens sont plus préoccupés par les problématiques de sécurité et de défense que par le souci de faire revivre ce que Paul Valery qualifiait « l'esprit méditerranéen », une nouvelle opportunité de dialogue et d'action conjointe s'ouvre donc dans un contexte géopolitique à la fois en tensions et en recompositions.

Cette dynamique nouvelle de la coopération transméditerranéenne a été confirmée dans la déclaration finale du Sommet de la Méditerranée organisée par la Generalitat de Catalogne le 22 novembre que le Président du Conseil exécutif et moi-même avons amendées et adoptées aux cotés de nos amis de l'Arc latin et nous l'avons adoptée.

J'espère et je souhaite que nous puissions Assemblée, Exécutif, notamment la CAERIM, travailler ensemble à ce projet.

Pour conclure je rappellerai que durant des siècles, et même millénaire d'ailleurs, la configuration géographique de mer fermée a permis que des peuples fort dissemblables, il n'y a pas une Méditerranée, il y a des Méditerranées, puissent en quelques heures de navigation être en contact, échangent sur les plans commerciaux, économiques, culturels, linguistiques, échangent aussi des connaissances, des techniques et des méthodes et des traditions.

Je ne vois pourquoi cela serait impossible avec toutes les technologies dont nous disposons aujourd'hui au XXI^{ème} siècle, pourquoi cela ne serait-il pas possible si nous le voulons tout autant intensément que collectivement.

Cela conduirait à réussir de manière unique, ce que Paul Valery qualifiait « l'accord des contraires » propre à l'esprit méditerranéen.

À ringrazià vi !

Monsieur le Président, est ce que vous souhaitez intervenir ? Non.

Nous prenons l'ordre du jour puisque nous avons le quorum.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Par rapport aux nominations qu'on a faites hier pour la commission antimafia, je voudrais changer un représentant pour le groupe « Core in fronte », il faudrait le faire en séance parce qu'on l'a fait hier...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous le ferons en séance après l'adoption du procès-verbal.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Entendu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 334 : Appruvazione di u pruccessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 30 è 31 d'ottobre di u 2025

Rapport n° 334 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 30 et 31 octobre 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets au vote le procès-verbal de la session précédente.

Qui est contre, qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

Merci.

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Je soumets à votre approbation le fait d'examiner le point qui a été soumis par Monsieur Benedetti, est-ce que vous en êtes d'accord ? Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Non.

Je n'ai pas les éléments puisque ça ne devait pas être traité aujourd'hui par définition. Je vais donc demander à **Monsieur Benedetti de nous faire part de la personne qui a été désignée hier en commission permanente** et de nous dire qui va la remplacer.

Merci.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Donc, remplacer Monsieur Profizi par Madame Branca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc je soumets au vote cette proposition de changement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? **Tout le monde est pour.** Merci.

Raportu n° 336 : Mudifica di a cumpusizione di u Cullegħju di i Questori

Rapport n° 336 : Modification de la composition du Collège des Questeurs

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant maintenant le rapport 336, il s'agit d'une modification de la composition du collège des questeurs à la suite de la création d'un nouveau groupe au sein de notre Assemblée, le groupe « Un'altra strada », il convient qu'il soit représenté au collège des questeurs.

Je demande à « Un'altra strada », j'espère que vous vous êtes consultés, c'est Pierre Ghionga ? Bien.

Et par la même occasion, compte tenu de la composition du collège des questeurs pour respecter les quotas intergroupes, il convient de rajouter quelqu'un pour « Fà populu inseme ».

M. Romain COLONNA

Jean-Marc Borri.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je soumets donc à l'approbation de vous tous, ces modifications, Pierre Ghionga et Jean-Marc Borri, qui deviendraient questeurs.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La proposition est ADOPTÉE à l'unanimité.

Raportu n° 335 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2024

Rapport n° 335 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'exercice 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il vous est remis, je crois, si ce n'est pas encore le cas, le rapport d'activité de l'Assemblée de Corse. Il s'agit du rapport d'activité 2024.

Nous sommes très en retard. Nous avons connu des changements au sein de mon cabinet et du secrétariat général et donc, on est assez en retard. Je vous prie de m'en excuser, de nous en excuser, mais je suis responsable aussi.

Donc c'est le rapport 2024, il y a des événements de 2025 évidemment qui par définition n'y sont pas. Le 2025 arrivera très rapidement, j'espère avant la fin du semestre. Je tiens à remercier d'abord mon cabinet pour ce travail et en particulier Vanina Piazza du secrétariat général qui est en charge de la communication.

Je souhaiterais aussi, j'en profite pour le dire, que l'on ait la possibilité de prendre à chaque début de réunion des commissions en particulier, il nous a manqué des photos de commissions. Les événements, en général, c'est couvert, des scolaires qui viennent, c'est très couvert. Lorsque je reçois des personnalités aussi. Mais par contre quand on travaille en commissions, il y a très peu de photos, on s'en est aperçus. Donc je souhaiterais que, s'il vous plaît, Monsieur le secrétaire général, qu'il y ait une couverture photographique en début de commissions pour qu'on puisse mettre en valeur le travail aussi des commissaires. Nous avons essayé au maximum. Je tenais à le préciser.

Évidemment, ce rapport vous est communiqué comme une information.

Pour ce qui me concerne je vais m'arrêter là. J'ai un rapport à présenter mais je le ferai cet après-midi parce que de toute façon je ne l'ai même pas avec moi, en tout début d'après-midi sur la prochaine politique de cohésion, ça ne sera pas très long mais il y a quand même un niveau d'alerte important que je souhaitais émettre.

Monsieur le Président, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ? Non.

Par contre, il est 12 h 35, comme je l'ai indiqué dans le groupe WhatsApp des présidents, je souhaiterais que les présidents de groupes se

réunissent quelques instants pour l'organisation des débats de cet après-midi dans la petite salle dévolue à cet effet, juste à côté.

Donc, conférence des présidents.

Monsieur le Président ?

M. le Présidente Gilles SIMEONI

On reprend à 14 heures ou à 14 h 15 ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, à 14 heures, on ne peut pas parce que nous avons le vernissage de l'exposition sur les violences faites aux femmes.

Donc, je me tourne vers la conseillère, ça prend combien une demi-heure ? Une grosse demi-heure. Vous êtes tous invités bien évidemment à venir dans le salon vert pour le vernissage de l'exposition et témoigner votre solidarité.

La séance est levée. Réunion des présidents de groupes s'il vous plaît. Conférence des présidents, 5 minutes.

Merci.

La séance est suspendue à 12 h 40. Reprise à 15 h 35.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, je souhaiterais que chacun rejoigne sa place, les huissiers présents, le secrétaire général de l'Assemblée, chaque groupe représenté et nous allons reprendre nos débats.

Merci.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 332 : Raportu d'infurmazione di a Presidente di l'Assemblea di Corsica : Pruspettive per a pulitica di cuesione è u quadru finanziariu pluriannuale di l'Unione europea dopu à u 2027

Rapport n° 332 : Rapport d'information de la Présidente de l'Assemblée de Corse : Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport que je vais vous présenter a déjà été présenté en commission des affaires européennes en début de semaine. Il a trait à une problématique sur laquelle je vous ai déjà alertés depuis plusieurs mois.

Comme je l'avais déjà évoqué, l'Europe est en train de préparer son budget post 2027, en fait, elle est en train de préparer non seulement ses orientations budgétaires, mais carrément son budget.

Ce budget est particulier parce qu'il a une durée de 7 ans. Donc, je ne vais pas vous inonder de procédures budgétaires européennes, c'est très compliqué pour moi, et ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est de bien comprendre les défis auxquels on va être confrontés et les alertes qu'il s'agit de lancer à l'échelle des territoires.

Donc ce budget, c'est un budget qui dure 7 ans. L'actuel couvre une période 2021-2027. Donc en 2028, il y a un autre budget qui débute.

Le budget couvre l'ensemble de la programmation européenne dont, pour ce qui nous concerne très directement, la politique de cohésion, c'est-à-dire le FEDER, le FSE etc., le FEAMPA pour la pêche, la politique agricole commune. Je vous donne les choses principales, pour l'université par exemple, Horizon Europe, Erasmus, tous les programmes européens.

Dans cette perspective, la Commission européenne a proposé de grandes orientations tant en termes de structure du budget que de gouvernance qui sont radicalement différentes. On a un véritable changement de paradigme.

J'avais été rapporteure pour le Comité européen des régions et j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. La structure nouvelle du budget est certes très simplifiée, il y a une lisibilité qui est plus grande, mais la simplification

aujourd'hui se paye en termes de gouvernance partagée, à savoir qu'il y a désormais une forte recentralisation des fonds européens vers les états membres et non plus une gouvernance partagée entre l'état membre et ses territoires.

La raison principale en est que, d'abord, il y avait une demande de simplification forte, c'est vrai, mais nous sommes confrontés à un contexte politique, géopolitique et économique, vous le savez, sous tension et que la guerre en Ukraine, les crises géopolitiques, les tensions commerciales avec notamment les États-Unis et la Chine, la dépendance énergétique de l'Europe et d'autres défis font que l'Union européenne est bien évidemment obligée de compter l'ensemble de ses ressources financières.

Il faut savoir qu'elle a très peu de ressources propres. C'est un peu comme les territoires, il y a très peu de taxes et de fiscalité européennes. Le budget est monté sur la base des contributions des états membres plus que sur la fiscalité. Ça, c'est le premier point. Or les états membres, vous le savez, sont et notamment la France, dans de grandes difficultés budgétaires aujourd'hui. Ça, c'est un premier point. Il faut donc faire avec les moyens disponibles.

Le budget a une volumétrie prévue de 2000 milliards. Pour vous donner les échelles, on est à 2000 milliards de budget et il faut rembourser les prêts, les emprunts qui ont été contractés au moment de la crise du COVID pour les différents plans de relance.

Sur sa structure, on a aujourd'hui un premier chapitre budgétaire et je vous le dis parce que ça va avoir des conséquences directes sur notre territoire, aujourd'hui, tout ce qui est politique de cohésion, politique agricole commune, FEAMPA, FEADER, FSE, Fonds social européen, tous ces fonds-là sont regroupés dans le même chapitre budgétaire avec une possibilité de fongibilité. Entendez bien ce que je dis. Premièrement.

Deuxièmement, deuxième chapitre, c'est un chapitre sur la compétitivité, la compétitivité européenne face à la concurrence internationale. Beaucoup de fonds sont consacrés à la compétitivité, donc aux entreprises plus qu'aux collectivités.

Ensuite, vous avez un grand chapitre qui va concerter la défense et la sécurité, bien évidemment.

Enfin le fonctionnement, l'administration de l'Union européenne qui s'élève quand même à un peu plus de 100 milliards, ne fut-ce que l'administration européenne. Je clos la présentation de ce budget hyper simplifié.

La grande nouveauté, c'est que tout ce que j'ai évoqué dans le cadre du premier chapitre est complètement délégué aux états membres, ce qui signifie que la politique de cohésion, la politique agricole commune, le Fonds social européen, le FEADER, les programmes LEADER, etc., seront gérés dans le cadre d'un plan qui s'appelle le plan partenariat ou de partenariat national régional où la place des régions pour l'instant n'est pas parfaitement définie. Elle est même très incertaine.

Face à cette recentralisation, pour la première fois dans l'histoire européenne, tant de la politique agricole commune que de la politique de cohésion, je tenais à vous faire un rapport d'information parce que les risques sont très forts, d'abord d'une disparition progressive des programmes régionaux autonomes, par exemple notre FEDER, notre FSE, du deuxième pilier de la PAC, bien sûr, d'un manque aussi de consultation des autorités régionales et locales qui n'auront plus de pouvoir de codécision et tout simplement aussi, un affaiblissement du principe de subsidiarité. Donc, il est essentiel que nous ayons bien en tête ces points de vigilance.

Au moment où je vous parle, on a d'abord un risque évident aussi de diminution des volumes financiers. Ça c'est clair. On parle de moins 10 % pour la PAC, mais les choses ne sont pas encore stabilisées. Tout ça pour pouvoir financer la sécurité et la défense. On a le mécanisme de recentralisation. On a un risque aussi très fort de fusion ou de fongibilité très forte entre le deuxième pilier de la PAC et la politique de cohésion. Donc le deuxième pilier de la PAC, je vous le rappelle, je parle sous le contrôle du conseiller exécutif, président de l'ODARC, c'est quand même tout ce qui va aux agriculteurs et aux territoires, au développement rural. Enfin, l'absence pour l'instant de reconnaissance de la question insulaire à l'échelle européenne en matière de critères comme critère d'allocation des ressources.

Donc de ce point de vue-là aujourd'hui, de mon côté, mais je sais que l'exécutif aussi est mobilisé, nous avons non seulement saisi les autorités nationales, mais également les autorités européennes à travers le rapport que j'ai pu faire, mais aussi dans différents groupes politiques ou réseaux, pour faire en sorte qu'on maintienne une gouvernance à plusieurs niveaux, que l'on intègre le principe de ne pas nuire à la cohésion et que l'on reconnaissse explicitement le rôle des collectivités régionales et locales comme des autorités de mise en œuvre et de gestion de programmes décentralisés.

Je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui dans la programmation actuelle, les fonds européens sont gérés à 50 % par les régions, tout l'investissement public européen, les routes, la voie douce, on a parlé ce matin de la CCVU pour les chemins de fer, etc., tout ça, c'est géré à 50 % par les régions,

c'est quand même énorme. Eh bien cette possibilité de gestion par les régions va disparaître.

Nous étions encore hier avec une délégation au Parlement européen, une délégation d'agriculteurs, la MSA en particulier et la Chambre régionale. Nous avons rencontré des présidents de groupes ou des représentants de groupes, des députés de tous les partis politiques, je dis bien tous les partis politiques. Ils ont tous tenu le même discours, l'alerte est maximale. Ils ont tous cosigné d'ailleurs un courrier destiné à Madame von der Leyen. Mais ce qui est certain, c'est que la structure globale et la gouvernance pour l'instant ne bougera pas. La Commission a rendu sa copie, c'est comme si l'exécutif avait présenté sa copie, son rapport. Maintenant c'est au Parlement, à l'Assemblée délibérante de modifier la copie et d'agir aussi auprès du Conseil, c'est-à-dire le Conseil de tous les ministres des Affaires étrangères et des chefs d'états.

Donc on doit être très vigilants par rapport à cela et on va vous demander aussi, c'est un rapport d'information, mais de nous donner, au président et à moi-même, la possibilité de pouvoir agir dans l'intérêt évidemment de la Corse et des Corses en matière européenne dans ce contexte où le rôle des régions et des territoires est fortement invisibilisé.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition bien sûr.

Nous aurons périodiquement des points sur ce sujet-là. Merci.

Des interrogations ? Oui. Il est long le rapport, parce que ça reprend à peu près toutes les mêmes choses. Allez-y.

Mme Paola MOSCA

Merci, Madame la Présidente.

Suite à votre présentation, Monsieur Didier BICCHIERAY a fait observer que les trois dernières rubriques des rapports n° 3 et n° 4 représentaient ensemble un montant équivalent à celui du premier axe, soit environ 864 milliards d'euros.

Il a exprimé le souhait d'obtenir une ventilation détaillée par rubrique, notamment dans la partie consacrée au point de vigilance n°6.

Par ailleurs, il a relevé que le dernier risque identifié concerne l'éventuelle fongibilité entre le 2^{ème} pilier de la PAC et la politique de cohésion, et a souligné que le rapport n'entrait pas dans le détail de cette évolution possible.

Sur ce point, Monsieur Didier BICCHIERAY a sollicité des précisions sur les orientations actuelles envisagées au niveau européen, ainsi que sur les différences que cela impliquerait par rapport au fonctionnement actuel des politiques agricoles et de cohésion.

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS a répondu que, pour l'heure, aucune information consolidée n'était encore disponible. Les discussions européennes restent très préliminaires, tant en ce qui concerne la volumétrie globale que la ventilation financière.

Elle a néanmoins confirmé que la question d'une fusion potentielle du 2^{ème} pilier de la PAC avec la politique de cohésion avait effectivement été évoquée lors de plusieurs réunions consacrées au budget européen.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse a insisté sur le fait que, même si cette fusion pouvait présenter une certaine cohérence dans des régions entièrement rurales - où les politiques agricoles et de cohésion pouvaient se compléter - elle serait loin d'être adaptée à tous les territoires, et en particulier à la Corse.

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS a par ailleurs attiré l'attention sur le risque réel et non négligeable que représente une telle évolution. Elle a rappelé la nécessité absolue que les Régions conservent leur capacité de décision, tant dans la conception que dans la gouvernance des dispositifs à venir.

Elle a souligné que les territoires devront se mobiliser fortement, notamment en raison de l'absence de parlementaires européens corses, ce qui imposait de s'appuyer davantage sur les réseaux institutionnels et politiques existants.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI, Président de la Commission a compété les propos de Madame la Présidente en insistant sur les conséquences concrètes que pourrait avoir une telle réorganisation des financements européens.

Il a évoqué notamment le risque d'accentuation de la fracture territoriale, particulièrement dans les îles, où les dispositifs actuels de soutien jouent un rôle majeur. Il a rappelé également que certains programmes, tels que LEADER ou INTERREG, semblaient déjà fragilisés et pourraient être menacés à terme.

Dans cette perspective, il a insisté sur la nécessité d'associer pleinement les corps intermédiaires.

Il a proposé par ailleurs que cette réflexion soit présentée devant la Chambre des territoires, afin de sensibiliser l'ensemble des intercommunalités rurales, mais également urbaines et périurbaines.

Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI a souligné également l'importance de renforcer l'armature territoriale, notamment en favorisant la mise en place de projets de territoire structurants et d'instances de type Groupes d'Action Locale (GAL), indispensables pour répondre durablement aux défis posés par les réorientations possibles de la politique européenne.

Enfin, il a rappelé qu'une motion sera proposée durant la session de novembre, visant à donner un mandat au Président du Conseil exécutif et à la Présidente de l'Assemblée de Corse pour poursuivre un travail de lobbying actif et tenter d'infléchir les orientations européennes.

Il a appelé à une position la plus consensuelle possible sur ce sujet, soulignant qu'une centralisation excessive des fonds européens pourrait conduire à une logique se rapprochant d'un « contrat de plan » imposé, au détriment de la subsidiarité.

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'est dite d'accord concernant la comparaison avec la notion de contrat de plan et a réaffirmé sa volonté de tenir l'Assemblée informée de toute évolution, même provisoire, concernant la ventilation financière.

Elle a souligné la nécessité d'anticiper et de ne pas attendre que le budget européen soit voté pour réagir, plaident pour une stratégie d'influence structurée auprès des institutions européennes.

Enfin, elle a rappelé que le travail technique nécessaire ne pourra être mené efficacement qu'en étroite collaboration avec les organisations professionnelles, notamment du monde agricole et de la pêche.

La Commission a pris acte du rapport d'information

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Oui, juste une petite remarque et un compliment.

Je pense que le travail que vous faites au niveau européen a déjà a déjà porté ses fruits puisque ce matin on parlait à la suite d'une question orale de la CCVU. Je tiens quand même à préciser que la CCVU, l'extension sur la Balagne n'était pas prévue au PEI, c'est vous, Madame la Présidente, à l'époque, qui avez trouvé les financements pour compléter cette installation qui est en fonction actuellement sur la Balagne.

Je voulais quand même préciser ce petit élément. Oui, vous effectuez un travail considérable, oui, vous faites du lobbying, oui, vous réussissez. Et pour la boutade, personne n'aurait parié qu'il y aurait cette fameuse, commande centralisée voie unique sur la Balagne, elle y est et c'est de votre fait puisque les financements, c'est vous qui les avez trouvés à l'époque à l'Europe.

Donc tout ce travail a déjà payé et je suis sûr qu'il va continuer puisque dans des projets européens qu'on a en commun avec le SIS et sur un certain nombre de projets, les drones bombardiers d'eau, vous êtes aussi un partenaire, vous faites aussi du lobbying, ça nous permet aussi d'avoir ces financements-là.

Donc encore une fois, je voulais vous féliciter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Vous nous avez bien expliqué en commission les tenants et les aboutissants. Ce n'est pas forcément de bonnes nouvelles, mais à un moment donné, il faut porter la voix de ce que vous avez vécu au sein de vos déplacements.

Le Cadre Financier Pluriannuel qui régit le budget européen et les conditions d'accompagnement pour sept ans, arrive à son terme en 2027.

Il est important de s'y pencher, surtout que le premier axe, celui relatif à la « Prospérité, durabilité, sécurité » regroupe la politique de cohésion FEDER/FSE, la PAC, le FEAMPA, le Fonds social pour le climat, et représente 865 milliards d'euros, soit la moitié du CFP, sur la période. L'engagement de l'Europe en Corse relève presque intégralement de cet axe.

Vous relevez à juste titre un problème de forme et c'est l'objet de la motion déposée par votre groupe : 14 fonds européens territoriaux seraient intégrés dans des plans de partenariat nationaux et régionaux pour avoir un cadre unique et un instrument de planification des investissements.

Cette nouvelle organisation en PPNR constitue, c'est vrai, un risque de centralisation nationale des programmes et fonds européens. La CdC étant autorité de gestion pour le FEDER et le FSE, ou organisme intermédiaire pour le FEAMPA, a l'habitude d'être dans une relation directe, et il faut espérer que la Commission européenne, sensibilisée à cet effet, revienne sur ce point. C'est tout l'objet de la motion visant à appuyer la levée de boucliers et la demande de rétropédalage sur ces plans de partenariat.

Il faut rappeler quand même que nous sommes engagés dans un processus d'autonomie pour avoir plus de moyens et agir directement. J'ajouterais tout de même un point de vigilance, les éventuels dégagements d'office. Nous en avons déjà parler il y a quelques mois en arrière.

N'oublions pas que dans un contexte budgétaire contraint à tous les échelons, la Corse a continué à bénéficier de la même enveloppe que lors de la programmation précédente. Notre île et les Hauts-de-France ont été les seuls territoires épargnés de la baisse des fonds européens.

Il serait incompréhensible de ne pas être en mesure de les consommer et de subir des dégagements d'office. C'est cet axe-là que j'ajouterais comme un point de vigilance dans la liste que vous faites en page 6, en plus du risque de recentralisation nationale évoquée plus haut avec les PPNR alors même que 50 % des investissements et de la commande publique sont réalisés par les collectivités locales, ou au risque de diminution des crédits de la cohésion pour une réorientation vers la défense, vous l'avez cité. Je me réfère aussi à la vidéo du congrès des maires du chef d'Etat-major, la semaine dernière à Paris, même si en y réfléchissant, vu le contexte international, cette option n'est pas impossible au détriment des programmes existants. Vous l'avez rappelé également.

N'oublions pas que les seuils des dégagements d'office ont doublé sur cette programmation.

Sur la programmation 2014-2020, on y avait fait référence, il y avait eu une petite alerte, mais à partir de 2028, les choses se sont accélérées et tant bien que mal, nous sommes arrivés à la consommation intégrale du FEDER et du FSE.

Régis par l'article 105 du règlement portant sur les dispositions communes pour les sept fonds européens en gestion partagées, ils constituent une incitation à la consommation.

C'est aussi un risque qui doit nous conduire à réagir dès à présent puisque le délai au-delà duquel a lieu le dégagement d'office est passé de trois ans à deux ans. Une mesure incitative qui invite les bénéficiaires à déposer leurs dossiers aux services gestionnaires, sachant que chaque autorité de gestion a des seuils annuels à atteindre pour chacun des programmes qu'elle gère.

C'est à ce titre que j'avais saisi l'exécutif pour d'autres financements concernant la commune où je réside et d'autres.

A la lecture du DOB (page 28), on comprend que le risque de dégagement d'office est réel d'où la multiplication des dossiers mobilisant le FEDER.

C'est vrai que depuis plusieurs sessions, ces fonds sont plus mobilisés, et c'est heureux, mais nous restons sinon inquiets, du moins vigilants d'autant plus que la programmation qui suivra est censée tenir compte de la consommation sur la période 2021-2027. Ce serait d'ailleurs bien qu'on puisse avoir, au moins pour les membres de la commission des affaires européennes, une information régulière, chaque semestre, sous forme numérique par envoi d'un mail même sans forcément réunir la commission, un tableau synthétique avec, pour chaque fonds, le volume autorisé, celui demandé, celui obtenu et le seuil de dégagement. Quelque chose de simple et lisible pour qu'on puisse être tenus au courant.

Gardons en mémoire l'épisode du FEAMPA, fonds dédié à la pêche dont la CDC n'est pas autorité de gestion mais organisme intermédiaire. En septembre 2020, pour éviter les dégagements d'office, puisque nous affichions en Corse un taux de consommation de 16 % seulement, nous avions sollicité une baisse de 20 % de l'enveloppe dédiée à la Corse qui est passée de 5,4 millions à 4,6 millions sur l'ensemble de la période, l'idée étant alors d'éviter le dégagement et le recalibrage à la baisse pour la programmation 2021-2027.

C'est un rapport intéressant, Madame la Présidente, mais qui demeure inquiétant. Il va falloir ferrailler au niveau de l'Europe. J'espère que nous serons entendus. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Oui, Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, merci.

Je ne vais pas revenir sur tous les points qui ont été évoqués au niveau technique et au niveau des mécanismes. Je crois qu'on s'attaque là au fondement du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et au principe de subsidiarité.

Quand l'on voit au niveau politique, c'est très grave, quand l'on voit la montée des extrêmes dans tous les pays européens, ce repli sur soi et ces éléments ne peuvent que porter encore plus de défiance vis-à-vis de la construction européenne et vis-à-vis des démarches qui ont été menées.

Je dois rappeler que les programmes INTERREG et les programmes LEADER créés dans les années 90 ont été créés justement pour que l'ensemble des peuples ou des communautés d'Europe puissent échanger, construire, que ce soit au niveau des institutions locales, mais aussi au niveau des entrepreneurs et au niveau de cette Communauté européenne pour pouvoir consolider cette construction par le bas.

Il est évident qu'aujourd'hui cette nouvelle procédure et cette façon d'approcher les différents fonds ne peuvent que porter, comme je le disais, encore plus de défiance.

Donc, nous allons vous proposer, comme ça a été dit, une motion qui nous permettra aussi de continuer à solliciter et je sais qu'aujourd'hui notamment, nos travaux sont suivis par des députés européens en Sardaigne, en Toscane, en Ligurie, donc faire ce lobbying important pour que l'on puisse sortir par le haut et ne pas matérialiser ce point.

Le dernier point que je voulais aborder, on évoque la guerre en Ukraine, on évoque certains éléments pour justifier de cette réorganisation, mais il n'y a pas si longtemps que ça, l'Union européenne a eu à gérer le Brexit, la sortie du Brexit, à gérer la problématique de la COVID et la résilience de la structure et de l'organisation actuelle a montré la possibilité et la légitimité de ce fonctionnement.

Et pour terminer, ce qui a été dit dans le rapport aussi, c'est que pour créer ces anticorps-là, il faut à tout prix que l'on réussisse la programmation LEADER qui permet, à travers un de ces volets, la coopération avec les autres territoires européens et avoir, et j'insiste là-dessus, des projets de territoire sur notre île de façon à ce que l'on puisse montrer à travers notamment ce que l'on fera au niveau de la Chambre des territoires, montrer l'impact qu'ont ces politiques publiques européennes, ce que souvent nos concitoyens ont peut-être du mal à

appréhender et continuer à travailler avec l'Europe en Corse qui est aussi un projet de sensibilisation auprès des jeunes publics, ce que nous manquerons pas de faire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Présidente, merci.

Juste pour compléter l'intervention de Paul-Jo, on s'associe d'ailleurs à cette motion, sachant qu'encore une fois, on est confrontés, qu'on le veuille ou non, à une construction européenne qui n'est pas du tout la nôtre. On est en train, aujourd'hui, de revenir un peu, j'ai le souvenir de Max Simeoni et de l'année 1989 avec la genèse, rappeler, pour arriver jusqu'à l'ALE, à cette Alliance libre européenne où il y avait donc cette vision, et là je prends à témoin la Présidente qui connaît bien cette aventure-là, cette aventure d'il y a quelques années, je ne dis pas décennies, je dis quelques années.

On s'associe donc à cette motion et finalement, je crois qu'on est encore confrontés à un problème qui finalement nous renvoie à nos fondamentaux et à notre combat de toujours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour dire que je m'inscris un petit peu dans les pas de Hyacinthe et de ce qu'ont dit les autres orateurs. Vous féliciter pour votre activisme en la matière. Mais je voudrais aussi l'inscrire dans un cadre plus général qui peut a priori, ne pas avoir grand-chose à voir avec le contrat financier pluriannuel, mais quand même.

C'est qu'aujourd'hui, notre famille politique, mais je le dirai pour toute autre famille politique, fait un certain nombre de pourcentages en Corse à différentes élections et notamment celles territoriales et pourtant, le mode de scrutin actuel ne permet guère à la Corse d'être représentée par des députés

européens parce que c'est un scrutin de liste et les intérêts continentaux, d'un point de vue électoral, ne regardent que très peu la Corse.

Et donc, si nous arrivons à nouer des alliances politiques très fortes mais qui supposent des compromis extrêmement importants, on peut espérer, ça a déjà été le cas et ça a été évoqué avec Max Simeoni et d'autres, je veux penser bien évidemment à François Alfonsi, ici, ça peut déboucher sur un représentant Corse au Parlement européen. Mais c'est quelque chose qui reste très aléatoire. La preuve en est, c'est qu'aujourd'hui, quelle que soit la famille politique de cet hémicycle, quelle que soit la couleur politique de cet hémicycle, il n'y a pas de représentant au Parlement européen et je le dis très franchement, c'est fort dommageable.

Je dis c'est fort dommageable, mais c'est anormal, c'est une anormalité et à un moment donné, je ne sais pas comment, je ne sais pas dans quel cadre, mais on ne peut pas rester en la matière, d'autant que ceux qui seraient favorisés et vraiment, chers collègues, je le dis, dans ma bouche, il n'y a strictement aucune animosité, ça serait les représentants qui seraient adossés aux partis nationaux qui pourraient nouer des alliances et certaines ne sont pas représentées dans cet hémicycle.

Mais nous, aujourd'hui, la famille nationaliste, c'est 70 % de l'électorat de cet hémicycle et on n'a pas de représentant au Parlement européen, ce qui crée un déséquilibre démocratique et en termes de représentativité, qui est anormal.

Pourquoi je vous dis ça, Madame le Président ? J'ai commencé par vous dire que je m'inscrivais dans les pas de mon collègue Hyacinthe Vanni qui vous félicitait parce que vous compensez avec l'exécutif, et c'est très régulièrement le cas, et vous dans le cadre du Comité des régions et à la tête du Comité des îles, par un activisme européen qui porte ses fruits, Hyacinthe le disait, mais qui pour X raisons pourrait être demain affaibli, amoindri ou en tout cas, ne pas s'inscrire dans vos pas.

Donc moi je pense que ce caractère aléatoire pour défendre les intérêts de la Corse, il ne peut pas être suspendu au bon vouloir de Paris, demain, ou d'un scrutin de liste en termes d'élections au niveau européen. Donc ça, il faut vraiment qu'on l'ait collectivement en tête pour qu'on puisse modifier ça.

Vous dire, c'est bien heureux que vous meniez tous ces combats, on vous a vu encore hier à Strasbourg aux côtés d'une délégation d'agriculteurs, vous dire que bien évidemment, on accueille favorablement ce rapport, même si c'est un rapport d'information et mon collègue Paul-Joseph Caitucoli l'a dit, demain, il y aura donc cette motion déposée et Paul-Joseph la défendra.

Terminer en vous disant, Madame la Présidente, vous l'évoquez dans le rapport d'information, il y a un point qui me semble central notamment et on en parle dans notre motion, c'est la nécessité d'intégrer explicitement l'insularité à l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne concernant la Corse. L'insularité, ça a été une des portes d'entrée dans le processus d'autonomie avec le gouvernement français, ce qui justifie en grande partie pas que, mais en grande partie qu'on demande tout un certain nombre d'avancées pour la Corse. Il ne faudrait pas que ce que l'on s'apprête peut-être à faire avec le gouvernement français reste bloqué au niveau européen. Moi, je pense qu'il faut qu'il y ait une cohérence globale et notamment parce que ça a des incidences financières énormes, on le voit bien.

Je m'arrête là-dessus. C'était les deux points, à la fois le l'article 174 et notre représentativité au niveau Corse qui concerne tout cet hémicycle, sur lesquels je voulais non pas vous interroger, Madame la Présidente, mais en tout cas vous interroger au regard de ce rapport.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Non.

Je commencerai par la fin suite aux remarques de Romain Colonna. C'était le sens de la démarche hier des agriculteurs, mais on devrait renouveler l'expérience, la stratégie avec d'autres corps constitués. Nous n'avons pas de député européen, il n'y a personne à Bruxelles pour nous défendre et il y a tellement aujourd'hui de tension sur tous les sujets qu'il n'y a personne qui pensera à nous.

Donc, nous avons évidemment les uns et les autres des relais et hier d'ailleurs, nous sommes allés présenter la situation de la Corse et de l'agriculture corse en particulier, à tous les groupes politiques, je dis bien à tous les groupes politiques et d'ailleurs nous avons été reçus très correctement par tout le monde et on voit bien qu'il y a un effort d'explication à faire. Il faut bien leur expliquer que la Corse est une île et qu'il y a discontinuité géographique et que rien ne se passe comme ailleurs en termes de concurrence, d'aides d'État, on le sait, on a la DSP, la délégation de service public, que l'agriculture corse, elle est soumise à des surcoûts aussi, qu'il y a un vieillissement de la population, qu'il y a une précarité importante, etc.

Donc il faut absolument faire ces démarches-là. Effectivement, il faut espérer que dans le futur, il y aura, enfin je l'espère, pour la démocratie en Europe, un nouveau mode de scrutin parce que celui-ci est particulièrement pénalisant

pour nos territoires. Certains territoires aussi italiens sont très pénalisés, ils n'ont pas de représentant, c'est très compliqué et ça pose un vrai problème de représentativité à l'échelle européenne. Donc ça c'est le premier point.

Aujourd'hui, au niveau de la négociation, on en est où ? Il faut comprendre que depuis un peu plus d'un an, j'ai fait le rapport au Comité des régions là-dessus, en novembre 2024, ça fait un an, depuis un an, il y a des voix qui se sont élevées. La Commission est revenue à la rentrée, là en septembre devant le Parlement européen, a fait quelques ajustements, mais sa copie maintenant est définitive, c'est-à-dire que la Commission, elle, ne reféra pas son rapport. Maintenant, tout le travail est au Parlement. Et le Parlement, comme on n'a pas de député, il faut que nous, on arrive par tous les canaux possibles et imaginables, qu'on se mette d'accord ici et par tous les canaux possibles et imaginables, qu'on fasse le lobbying nécessaire pour insuffler à tous les groupes politiques que premièrement, dans toutes les réglementations autour de la PAC, de la cohésion, quelle que soit la politique menée dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel, lorsque ça intéresse la Corse, il faut absolument qu'il y ait une mention spéciale parce qu'il n'y aura pas de modification du Traité, il n'y aura pas de modification du Traité avant l'adoption du budget, ce n'est pas possible.

Donc le Traité, on le modifie quand il y a les élargissements, voilà. Il n'y aura pas de modification du Traité, donc ça veut dire que la clause d'insularité ne rentrera pas dans le Traité. Donc, on n'a pas le temps de faire ça, on n'a pas les moyens de le faire, il faut absolument que l'on agisse par voie d'amendement sur toutes les réglementations, comme on fait quelquefois à l'Assemblée nationale, comme le font nos députés à l'Assemblée nationale sur des textes nationaux. Donc il faut qu'on agisse de cette manière-là, de manière très précise sur toutes les réglementations, ce qui fait beaucoup de travail, parce que des réglementations et des règlements, il y en a beaucoup, mais il faut absolument le faire.

Ensuite, la copie du Parlement, on a déjà commencé cette sensibilisation, la copie du Parlement partira ensuite au Conseil. Ce qui me fait dire que le deuxième niveau de lobbying, il est auprès de l'état membre. Si la France ne défend pas la situation insulaire de la Corse, personne ne la défendra. Les Polonais ne vont pas défendre la Corse. Les Italiens vont défendre la Sardaigne et la Sicile, c'est bien normal, et les Grecs se sont déjà débrouillés parce qu'ils ont un commissaire, Tzitzikostas, qui est très actif notamment pour la PAC, qui a déjà prévu pour ce qui est de l'application du règlement PAC, une spécificité pour les îles Egée et les îles Ioniennes. Donc eux, ils sont sûrs d'avoir quelque chose de spécifique. Donc nous, il faut qu'on passe par l'état membre pour qu'il nous défende. Je pense que les arguments on les a, nous le ferons et je pense que l'exécutif s'engagera là-dessus de manière très forte, au regard de notre singularité.

Ça passe également par évidemment la réflexion sur l'autonomie, à un moment donné. Si nous avions les écritures institutionnelles, et je le dis à minima, ne fût-ce que sur le premier alinéa, « la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au regard » etc., ils sont obligés de prendre en considération notre singularité.

Or ce n'est pas le cas. Vous voyez comme ça tombe mal quand les retards ont été pris, paf ! on se retrouve après coincés sur un sujet.

Donc, peut-être que les choses s'accéléreront de ce côté-là. On a 12 mois de négociations pour le cadre financier pluriannuel, ça veut dire que dans les 12 mois l'état français pourrait avoir un argument supplémentaire si d'aventure nous avons le statut d'autonomie, enfin pas d'aventure, si nous avons le statut d'autonomie. Ça nous permettrait de négocier aussi de manière un peu plus tripartite et ça lui permettra, lui, de nous défendre auprès de l'institution européenne.

Je précise que dans cette discussion, les RUP qui verront aussi leurs dotations baisser, en volumétrie, tout le monde va baisser, mais ça c'est comme ça, on en rediscutera demain après-midi aussi sur le DOB, tout le monde baisse actuellement, ça c'est clair, en volumétrie financière, mais les RUP sont protégées par leur article 349. Et, la plupart des RUP, pas les Françaises, mais les autres, elles sont autonomes. Et quand vous êtes autonomes, vous vous asseyez à la table des négociations, la région wallonne, les Flamands, les Catalans, les Basques, etc., même dans le cadre des plans nationaux de la recentralisation, ils sont obligés d'être à la table des négociations, ce qui n'est pas notre cas. Je tenais à le préciser.

Je voudrais répondre sur deux points techniques. D'abord parce que Monsieur Biccheray m'avait posé une question et que je me dois de lui répondre, que j'avais promis de regarder les chiffres, les derniers chiffres qu'il y aurait de disponible, je l'ai fait. Donc lui dire que le chapitre, ce qu'on appelle le chapitre 1 avec tous ces fonds fusionnés ou fusionnables, fongibles, qui concernent les plans partenariaux nationaux, régionaux, eh bien effectivement, vous l'avez cité Charly, on est à 800 et quelques milliards, je dis et quelques mais ça serait bien qu'on en ait 1 ou 2 de ces milliards-là, pour demain après-midi ça serait sympa. On a 865 milliards, sur les 865 milliards, vous avez 300 milliards de PAC, 218 milliards de cohésion. Il demandait la ventilation. Par contre, on ne sait pas encore ce que sera le deuxième pilier de la PAC. Je ne peux pas vous dire sur les 300 milliards, s'il y en a 150 pour le premier pilier et 150 pour le deuxième, ça on ne le sait pas encore.

La Commission, elle ne va pas s'embêter. La Commission, elle a un problème, c'est l'Ukraine et les Russes, son grand problème c'est ça, et l'emprunt. Le reste, elle va déléguer aux états et c'est les états qui vont faire. Ensuite, en fonction de la situation politique, de qui est président de la

République, qui est Premier ministre et de la situation politique interne et du statut institutionnel des régions, la ventilation se fera ou pas en faveur des régions ou pas. La réalité c'est celle-là. Donc ça je voulais répondre à Monsieur Biccheray.

Sur les questions des dégagements d'office, beaucoup a été dit, on vous a déjà expliqué, en tout cas l'exécutif l'avait fait, Monsieur Giovannangeli l'avait déjà fait il n'y a pas très longtemps, je crois que le taux de programmation a augmenté. Il y aura un comité de suivi le 10 décembre prochain, c'est très proche. Le taux de programmation a augmenté, aujourd'hui, il est tout à fait honorable, il est à 40 %, donc on est globalement dans les clous. Il n'en demeure pas moins qu'effectivement, l'année prochaine, rebelote. Donc il ne faut pas rester inactif, il faut être très proactif là-dessus, mais je sais que les territoires ont beaucoup de projets, donc il ne devrait pas y avoir de soucis de ce côté-là. Mais vous avez raison, si demain on n'a pas dépensé, la prochaine fois on ne nous donnera pas plus, c'est clair.

Je tiens à préciser que les 115 millions que nous avons eus pour la programmation actuelle, ils ont été obtenus aussi de haute lutte, j'étais en charge des fonds européens au Conseil exécutif, dans une négociation avec les autres régions de France, Xavier Bertrand pour les Hauts de France et nous, nous nous étions battus pour une dotation par tête beaucoup plus élevée au regard de la précarité de la population. C'est la précarité qui a joué et même on a eu un peu plus que région de France. Je crois que c'était 50 € par tête, je suis désolée, c'est du marchand de tapis, mais ça se passe comme ça. Après, c'est 25 € par tête, 15 € par tête, 50 € par tête. Plus vous avez de contraintes et plus l'enveloppe, elle augmente. Ce n'est pas évident que ça se passe comme ça la prochaine fois, je le répète.

Je termine sur ce qu'a dit Paul-Jo. Oui, aujourd'hui, c'est un retour en arrière, indiscutablement. Là, on a un coup de retour en arrière qui est absolument terrible. Ça va être dur pour nous, ça va être dur dans les pays très centralisés pour les territoires, parce que les états ont besoin d'argent et que donc, ils veulent récupérer par le biais du cadre financier pluriannuel, les dotations qu'eux ont données déjà en tant que contributeurs. Et le plus gros contributeur, c'est la France et la Pologne en l'occurrence, parce que vous donnez au budget européen en fonction de l'importance de votre population.

En tout cas, on vous informera régulièrement des évolutions. Mais je pense qu'il faut rester vraiment mobilisés avec l'ensemble aussi des acteurs du territoire, parce que par exemple, les agriculteurs ont des réseaux, les gens de la culture, tous les partis politiques, je pense qu'il faut vraiment qu'on se coordonne sous l'égide évidemment de l'exécutif, pour faire entendre nos voix auprès de ceux qui vont voter le budget européen et qui vont décider des clés de répartition.

Merci beaucoup.

Président, est-ce que vous souhaitez intervenir ou Gilles Giovannangeli, je ne sais pas ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais dire deux mots, peut-être Gilles Giovannangeli, en charge du budget, complétera notamment sur les taux de consommation des crédits européens, puisque c'était un point d'inquiétude et de vigilance.

Vous avez rappelé que de ce côté-là, on a beaucoup progressé. Je remercie bien sûr le Conseil exécutif et l'ensemble des services.

Mais avant de venir là-dessus, je dirais que votre rapport d'information vient à son heure, Madame la Présidente, parce qu'il doit nous rappeler que nous devons nous mobiliser collectivement, j'ai entendu Xavier Luciani qui, par avance, a annoncé que son groupe, sur le principe, voterait la motion qui fait écho à ce rapport d'information. Je crois vraiment que nous devons prendre conscience des risques qui pèsent aujourd'hui sur les politiques européennes, à titre principal la politique européenne de cohésion et la politique agricole commune, notamment en ce qui concerne la Corse, parce que ce qui est en train de se jouer largement en dehors de nous et quelquefois sans nous, risque de nous impacter de façon très directe.

Je voudrais à mon tour rendre hommage à l'action que vous menez en tant que membre du Comité des régions, présidente de la commission des îles au sein de la CRPM. Vous avez également été élue concernant les questions méditerranéennes très récemment et cette action, certains diraient même cet activisme, en tout cas, ce lobbying que nous essayons de faire, est un travail de longue haleine, mais qui est aussi un travail, disons-le, souvent ingrat et éreintant.

Ce matin, je répondais notamment à Cathy Cognetti ou à Romain Colonna et Xavier Luciani en rappelant que pour les carburants, nous avons commencé en 2018 à sensibiliser les gouvernements successifs, y compris à travers deux délibérations dont une votée à l'unanimité, demandant des modifications législatives et réglementaires. Il n'y a jamais eu de suite.

Sur la question des critères en matière de zone blanche concernant la téléphonie mobile, on continue de nous appliquer des critères nationaux qui ne peuvent pas correspondre à la réalité de la Corse. Les seuils qui sont arrêtés pour définir le caractère prioritaire des interventions, ce sont des seuils en volumétrie que nous ne pouvons pas atteindre. Et là aussi, nous avons multiplié les diligences

pour faire évoluer une réglementation qui, à l'évidence, ne correspond pas à notre réalité, nous n'avons pas réussi.

Troisième exemple, et celui-là en relation avec notre dossier, l'intervention de Romain Colonna sur l'absence de la Corse au Parlement européen.

Il y a eu des députés européens, je pense notamment bien sûr à François Musso et d'autres, Jean Baggioni qui a été député européen, Max Simeoni, François Alfonsi. Mais la Corse en tant que telle n'est pas représentée et donc, nous sommes en permanence dépendants d'une place sur une liste nationale que nous ne sommes pas sûrs d'avoir.

Je me suis rappelé d'une motion, à l'époque, nous étions dans l'opposition, Romain, j'y étais et en tout cas et je l'avais portée ?

Janvier 2014, sur la modification du mode de scrutin pour que la Corse ait une place garantie au sein du Parlement européen. Alors à l'époque, la droite était absente, la gauche et les communistes s'étaient abstenus et donc nous avions triomphé par défaut, je dirais. La motion était passée et on l'avait présentée à Marylise Lebranchu, qui était au gouvernement à l'époque. Vous voyez, c'était il y a 12 ans.

Le travail, pour faire reconnaître l'insularité, on en a parlé tout à l'heure, Jean Baggioni a été le premier président de la Conférence des Iles, l'initiative IMEDOC à l'époque, le regretté Claude Olivesi, le travail universitaire... On a eu des dizaines et des centaines de réunions. On est même aujourd'hui adossé à un rapport qui a été présenté par le député européen, président de la commission régionale, Younous Omarjee, qui a été voté quasiment à l'unanimité et pour l'instant, alors même que l'article 175 du traité de l'Union européenne prévoit des politiques spécifiques, notamment pour les régions insulaires, nous ne réussissons pas à faire transcrire cela.

Donc, il faut véritablement continuer de se battre avec la foi du charbonnier, mais dans un contexte qui devient de plus en plus difficile et c'est important, au-delà de la discussion technique, quelquefois technocratique qui est souvent la règle à Bruxelles.

Très concrètement, vous l'avez en tête, sur la période de 2021-2027, les crédits européens, ça a été environ 117 M€, 5,4 M€ pour le FEAMP.

Ce qui est en train de se passer aujourd'hui à Bruxelles, c'est à la fois un risque, si la réforme passe en l'état, premièrement en termes de volumétrie, de

diminution globale de l'ensemble des enveloppes consacrées à la Corse. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, de fongibilité et d'adoption de critères d'attribution d'une enveloppe qui elle-même est déjà réduite sur des critères qui ne sont absolument pas adaptés à notre réalité, y compris en ce qui concerne par exemple la politique agricole commune. Et Dominique Livrelli, bien sûr, en tant que président de l'ODARC, travaille beaucoup, y compris avec la Chambre d'agriculture, là-dessus.

Troisièmement, et ça a été soulevé par Paul Jo, une dénaturation du sens de la construction européenne qui, normalement, doit reposer sur le principe de subsidiarité et qui, aujourd'hui, est en train d'aller vers un tête-à-tête entre les institutions communautaires et les États-membres, en squeezant complètement l'échelon régional qui avant était privilégié dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de cohésion.

Et nous sommes d'autant plus victimes de ce mouvement global qu'effectivement, comme ça a été dit, nous sommes un territoire insulaire. Donc il y a un besoin renforcé de règles particulières, mais en plus un territoire insulaire qui est le seul pratiquement à ne pas être autonome et que tous les autres, qu'ils soient insulaires ou pas, lorsqu'ils sont autonomes, ils sont à la table des discussions, et nous, nous n'y sommes pas. Donc là, il y a véritablement une menace importante.

Alors est-ce que nous sommes seuls ? Non.

Rappeler aussi que ce qui est en arrière-plan, c'est la réorientation du budget global de l'Union européenne, notamment pour financer l'effort de défense et pour financer la mise à niveau d'une Europe dont le tropisme et le barycentre se sont déplacés vers l'Est et vers le Nord. Et donc nous sommes ou nous risquons d'être les grands oubliés de ce mouvement d'ensemble, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer.

Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes seuls ? Non.

D'abord rappeler, par exemple au niveau de Régions de France, que ça soit sur la politique agricole commune ou que ça soit sur la politique de cohésion, il y a non seulement un consensus mais une unanimité pour dire que nous ne voulons pas de la renationalisation des politiques européennes et que les échelons régionaux au plan global doivent rester des échelons décisionnels, aussi bien dans la définition des politiques que de leur mise en œuvre. Lorsqu'on a été reçu la semaine dernière au Sénat par le président Gérard Larcher, j'ai participé à la délégation des présidents de régions ou de collectivités comme la nôtre, donc dans

le cadre de Régions de France, et la position a été défendue unanimement. Et il a été convenu qu'une délégation se rende à Bruxelles pour rencontrer la Commission.

La Commission européenne qui a rendu sa copie, c'est vrai, mais qui a aujourd'hui de fortes pressions politiques pour revenir en arrière, y compris par des groupes importants du Parlement européen, quelquefois même pour des raisons différentes. Mais en tout cas, il y a une large convergence pour dire « ça ne va pas ».

Et donc nous, il faut qu'à la fois on continue d'occuper tous ces espaces, qu'on fasse ou on essaie de faire entendre la voix de la Corse, avec ses besoins singuliers ; qu'on reste associés, comme nous le faisons avec la présidente de l'Assemblée de Corse, au niveau de Régions de France, y compris les régions ultrapériphériques. Et même si elles sont protégées par leur statut et l'article 346, elles ont aujourd'hui un risque de remise en cause importante.

Il faut qu'on continue au niveau de la CRPM et de la Commission des îles pour insister sur le besoin d'insularité. Et je crois aussi que le sens de l'histoire, mais également le sens de la défense optimisée des intérêts de la Corse, c'est d'aller vers un statut d'autonomie qui nous garantirait à la fois une plus forte prise en compte de nos besoins et spécificités et qui garantirait notre place à la table des discussions, même si notre poids économique et démographique fait que nous sommes nécessairement marginalisés et que nous avons intérêt à optimiser des solidarités plus larges.

Je termine en anticipant un peu sur la consommation des crédits européens.

Nous sommes aujourd'hui à 40 % de la consommation globale de l'enveloppe jusqu'à 2027, donc autrement dit, à peu près à mi-parcours d'une consommation de moitié des crédits qui nous avaient été alloués.

Le dégagement d'office, 16 M€, Gilles, sous votre contrôle. C'est à la fin du mois de décembre 2025. Nous y sommes. Nous devrions y être sans difficulté majeure, sous réserve des dernières certifications à obtenir. Nous avons un rendez-vous important avec le comité de programmation qui se tiendra le 10 décembre en présence de la représentante de la Commission européenne.

Nous avons beaucoup travaillé au plan politique, au plan administratif. Je crois qu'on peut attendre sereinement ce rendez-vous. Normalement, il n'y a pas de risque de dégagement d'office et nous atteindrons les objectifs même si les procédures de vérification et de certification sont de plus en plus sévères et

qu'elles demandent à chaque étape, je dirais, une vigilance accrue pour ne pas risquer soit le dégagement d'office, soit le remboursement a posteriori.

Toujours est-il qu'il est important à mon avis, et je termine, que nous prenions la mesure du risque qui pèse aujourd'hui, que nous construisions une stratégie globale, que nous nous adossions aussi, ça a été dit par la présidente de l'Assemblée de Corse, à l'ensemble des acteurs insulaires, la Chambre d'agriculture bien sûr pour l'agriculture, les acteurs culturels, la pêche pour le FEAMP, etc. et qu'on ait des solidarités, notamment dans le cadre de Régions de France, notamment dans le cadre des régions autonomes, des régions insulaires, pour essayer de faire prendre en compte au mieux nos intérêts dans le cadre des arbitrages lourds et importants qui seront pris dans l'année à venir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président, merci à tous pour votre écoute et bien évidemment, prête à travailler avec vous dans les semaines qui viennent.

Merci. Donc c'était un rapport d'information.

Je me tourne vers le Conseil exécutif, nous avons plusieurs rapports qui relèvent de l'administration générale, mais qui concernent surtout les questions de choix de délégation de service public comme mode de gestion pour plusieurs ports et aéroports.

Il y a 7 rapports au total, enfin 5 plus les statuts ensuite de l'établissement public CCI, et les conventions d'objectif aussi, mais ça c'est pour les SIS.

Donc, je vais laisser le vice-président parce que j'ai un rendez-vous, je vous rejoins tout à l'heure.

Je me tourne vers l'exécutif, donc qui va présenter ces dossiers ? Le Président, d'accord, très bien, merci.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. le Président Gilles SIMEONI

On va commencer, si vous voulez, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Vice-président, par la présentation des rapports, peut-être que si vous m'y autorisez, je présenterai de façon générique le premier sur le choix de principe de la délégation de service public comme mode de gestion des aéroports et ports concernés par la fin des concessions au 31 décembre 2025.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentation générale des rapports N° 340 à N° 344

M. le Président Gilles SIMEONI

Nous allons débuter par la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine, étant entendu que les observations et explications que je fournirai dans le cadre de ce rapport valent pour les 4 autres, puisque c'est le même principe qu'il est proposé à l'Assemblée de Corse de retenir et d'appliquer.

Je rappelle très brièvement que depuis la loi du 22 janvier 2002, la Collectivité territoriale de Corse à l'époque, s'est vu transférer la propriété et la compétence d'aménagement et d'entretien de gestion des périmètres des aéroports d'Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari, que la Collectivité de Corse est venue au droit de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse et des départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, que l'exploitation des aéroports a été confiée dans le cadre d'un contrat de concession de délégation de service public à la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Corse pour les aéroports du nord de l'île et de Corse-du-Sud, puis à la CCI au moment de sa régionalisation, que ces contrats sont prévus, en ce qui concerne les infrastructures portuaires et aéroportuaires concernées par les 5 rapports qui vous sont soumis, pour arriver à expiration au 31 décembre 2025 et que donc nous devons statuer aujourd'hui sur le mode de gestion que nous souhaitons mettre en œuvre au titre de l'exploitation de ces aéroports et ports.

Le mode de gestion, c'est celui pour lequel nous nous sommes engagés, battus, notamment depuis l'année dernière, et nous avons acté ensemble le caractère indispensable de maintenir un principe de gestion publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires de Corse ; la Corse, territoire insulaire qui a bien sûr le besoin impérieux de garder la main à travers des décisions de la puissance publique sur la gestion de ses portes d'entrée, qu'il s'agisse des ports ou des aéroports.

Pour permettre cette gestion publique des ports et aéroports, eh bien nous avons milité ensemble pour le rattachement de la CCI de Corse, actuellement établissement public de l'État, à la Collectivité de Corse à compter du 1^{er} janvier 2026.

Donc, l'actuelle CCI de Corse a vocation à devenir un établissement public industriel et commercial rattaché à la Collectivité de Corse et cette évolution statutaire, actée par la loi du 15 juillet 2025, va nous permettre d'attribuer un contrat de concession in house entre la Collectivité de Corse, propriétaire, et l'établissement public à intervenir au 1^{er} janvier, qui sera donc le concessionnaire exploitant.

Pour que ce contrat de concession puisse intervenir, il faut que nous ayons acté que le mode de gestion des ports et aéroports concernés sera la délégation de service public et c'est ce que vous propose donc de faire le rapport N°340, ainsi que les autres de la même famille qui sont proposés concomitamment.

Étant précisé que ce contrat de concession sera donc défini et mis en œuvre dans le cadre de la fameuse quasi-régie à propos de laquelle nous avons si longuement débattu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

Raportu n° 340 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina

Rapport n° 340 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Il faut d'abord voter sur l'urgence.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est validée.

Donc il y a un rapport de la commission conjointe du développement économique et des finances.

M. Joseph SAVELLI

En l'occurrence, il y a un avis favorable de la commission des finances avec, pour la commission des finances, l'absence des groupes Un soffi novu et Core in fronte.

M. Louis POZZO di BORGO

Excusez-moi, Président, juste le groupe Core in fronte était bien présent. En fait, il y avait un problème de connexion, Serena m'a envoyé un message un peu plus tard, il n'y a pas de souci.

C'est une non-participation de Core in fronte, en fait.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Même chose (CDENATE).

M. Hyacinthe VANNI

Donc on peut mettre à la discussion, est-ce qu'il y a des interventions ?

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, sur le fond, le document ne me pose pas de problème, mais sur la forme... Le principe de la quasi-régie, c'est de ne pas avoir de DSP. Ce sont 2 notions qui sont antinomiques.

La quasi-régie, c'est une régie directe, elle n'est pas soumise à une notion de marché et de contractualisation. Elle est de fait.

Je vous prends un exemple : vous avez l'Office d'équipement hydraulique qui exploite, qui gère, qui fait du commerce avec des équipements structurants de la Collectivité territoriale, qui sont valorisés à plusieurs centaines de millions d'euros en actifs immobilisés.

Est-ce qu'il y a eu un jour une délégation de service public pour confier à l'Office d'équipement hydraulique le droit d'exploiter, de gérer et de faire fructifier ou faire profit avec les ouvrages de la Collectivité territoriale ? Non.

Ça a été contesté par un opérateur économique privé de renom, une multinationale qui s'appelle Veolia, et ça a été tranché en Cour européenne que c'était un contrat in house qui était dispensé de procédure d'adjudication publique.

Donc moi, je ne vous suis pas là. Je demande à ce qu'il y ait une vraie expertise, parce que qui sous-entend qu'on va faire DSP, on met le pied là où il ne faut pas. On est de droit sur une régie directe et elle n'a pas besoin d'être à mon sens, en tout cas en ayant l'actif de ce dont je vous porte à connaissance, on est sur des contrats de fait qui sont unilatéraux et qui sont simples.

Donc, je pense que là, on se dit DSP, alors qu'on doit dire contrat de fait.

M. Hyacinthe VANNI

D'autres interventions ? Non. Donc l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Une question pertinente qui a été posée en commission, qui a été posée au moment de la validation des rapports en Conseil exécutif.

L'explication qui nous a été donnée par nos conseils, explication convergente validée également par les services juridiques de la Collectivité de Corse, c'est que, à partir du moment où nous sommes dans un exercice assez atypique de quasi-régie, avec la création d'un nouvel établissement public qui vient au droit d'un autre qui était en contrat de concession, le fait de sécuriser cette attribution de quasi-régie après avoir réaffirmé un principe de délégation de service public était le meilleur moyen pour éviter un contentieux.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Donc, je vais mettre ce rapport aux voix et après je continue avec les autres puisque c'est la même chose.

Vous avez fait une présentation générale, Monsieur le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Pour raison formelle, il faut voter bien sûr chaque rapport séparément et je ferai une présentation uniquement théorique.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc je vais mettre aux voix le rapport 340, en signalant le départ de Tony Poli, de Marie-Hélène Casanova-Servas et de Vanina Borromei, puisqu'elles sont présidente et vice-présidente d'Air Corsica. Et je pense que Muriel Fagni aussi devrait se déporter en tant que vice-présidente d'Air Corsica.

Donc, même nous on est prudents des fois sans l'avis du déontologue.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

(Rapport N° 340 ADOPTE à l'unanimité)

Donc, on passe au rapport 341.

Raportu n° 341 : Scelta di a delegazione di serviziu publicu cum'è modu di gestione di u portu di cummerciu di Bastia

Rapport n° 341 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion du port de commerce de Bastia

M. Hyacinthe VANNI

Il faut d'abord voter sur l'urgence.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est adoptée.

Les déports sont les mêmes que pour le rapport N°340.

Je mets aux voix le rapport **N° 341.**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? À ringrazià vi.

(Rapport ADOPTE à l'unanimité)

Raportu n° 342 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Figari Sud Corsica

Rapport n° 342 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Figari Sud Corse

M. Hyacinthe VANNI

Il faut d'abord voter sur l'urgence sur le N° 342.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est retenue.

Je mets aux voix le rapport N° 342.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N°342 est ADOpte. (Mêmes déports que le rapport précédent)

Raportu n° 343 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu di Bastia - Poretta

Rapport n° 343 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport de Bastia - Poretta.

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'urgence sur le N° 343.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est validée.

Je mets aux voix le rapport N° 343, avec toujours les mêmes départs.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N° 343 est ADOPTÉ.

Raportu n° 344 : Scelta di a delegazione di servizi publicu cum'è modu di gestione di l'aeruportu d'Aiacciu Napoléon Bonaparte

Rapport n° 344 : Choix de la délégation de service public comme mode de gestion de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte

M. Hyacinthe VANNI

Je mets aux voix l'urgence sur le N° 344.

Donc qui est pour l'urgence ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc l'urgence est adoptée.

Je mets aux voix le rapport N° 344.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT N°344 est ADOPTÉ. (avec toujours les mêmes départs)

Donc tous les rapports sur les DSP sont adoptés à l'unanimité.

On peut passer au rapport suivant, N°339.

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Raportu n° 339 : Statuti di u Stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di Corsica

Rapport n° 339 : Statuts de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc quelques mots d'explications d'abord sur le contexte général et ensuite explications dues à l'Assemblée de Corse pour le délai d'urgence au visa duquel ce rapport est présenté ; explications que j'ai tenu à fournir ce matin à la présidente de l'Assemblée de Corse et au président de groupe, mais que je voudrais réitérer par devant votre Assemblée, et c'est bien la moindre des choses.

D'abord, dire que ce rapport, et la proposition de statut faite à l'Assemblée de Corse, reprend l'ensemble des délibérations à propos desquelles nous avons déjà débattu et statué, y compris à l'unanimité, et que donc nous sommes dans la continuité de ce que nous avions décidé ensemble.

Et dire aussi que nous sommes dans une procédure qui arrive désormais à sa toute phase finale puisque le nouvel établissement public doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026, donc dans à peine un peu plus d'un mois, que le mois qui reste va quand même être très chargé, et j'y reviendrai, mais que malheureusement, une fois encore, dans ce dossier, il y a des impondérables de calendrier qui ne dépendent pas de l'Assemblée de Corse, mais qui viennent rendre les choses un petit peu moins fluides qu'elles n'auraient dû l'être. Pourquoi ? Parce que vous vous rappelez que la hiérarchie des normes impose qu'il y ait une loi qui pose un principe de création et définit les grands principes du nouvel établissement public, la loi du 15 juillet 2025, que cette loi, elle doit être précisée par un décret du Premier ministre, un décret en Conseil d'État. Un décret en Conseil d'État, c'est un décret qui est pris par le Premier ministre après avis simple du Conseil d'État.

Ce projet de décret doit également être soumis à avis simple de l'Assemblée de Corse. Il nous a été soumis à la rentrée, au mois de septembre 2025 et nous avons délibéré le 3 octobre 2025.

Vous vous, rappelez, c'est lorsque nous avons eu nos débats notamment sur est-ce que nous faisons partie du réseau placé sous l'autorité de CCI France ? Ou est-ce que nous sommes une CCI sui generis qui est simplement dans une relation contractuelle avec CCI France, comme le sont déjà les autres CCI rattachées à une collectivité territoriale ? C'était plutôt notre avis.

Donc on a rendu un avis à l'unanimité qu'on a envoyé au gouvernement. Et cet avis a été transmis par le gouvernement au Conseil d'Etat.

Donc la procédure normale, ça aurait dû être d'avoir un avis du Conseil d'État et un projet de décret définitif du gouvernement qui nous permette de statuer, y compris en ayant les observations du gouvernement, puisque la hiérarchie c'est la loi/le Parlement, le décret/le gouvernement et les statuts/ l'Assemblée de Corse. Sauf que l'avis du Conseil d'État et donc le projet de décret définitif était normalement prévu pour le 15 octobre, ensuite pour le 30 octobre, enfin pour le 15 novembre et donc moi j'attendais, le Conseil exécutif attendait cet avis pour pouvoir le viser dans le rapport des projets de statuts définitifs.

Sauf que l'avis, au moment où on parle, et donc le projet de décret intégrant l'avis que doit nous transmettre le gouvernement, ne sont pas parus et ne nous ont pas été communiqués.

Sauf que nous ne voulons pas attendre la dernière session de décembre pour valider les statuts du nouvel établissement public. Et ce d'autant mieux que les salariés de la chambre de commerce et d'industrie, 1 100 personnes suivent de près l'évolution de la procédure et ont besoin de savoir que l'Assemblée de Corse a validé les statuts.

Donc, c'est la raison pour laquelle, au visa de l'urgence, je vous ai saisis du rapport dont nous débattons maintenant, étant précisé que cette urgence regrettable sur le principe n'est pas dommageable, me semble-t-il, pour l'Assemblée de Corse dans la mesure où les projets de statuts qui vous sont soumis reprennent à l'identique les discussions que nous avions eues pour déboucher sur l'avis voté à l'unanimité que nous avons transmis au gouvernement.

Dernier mot. Je ne pense pas que l'avis du Conseil d'État, qui est un avis simple, et le projet de décret du gouvernement doivent nous conduire à remettre en cause ce que nous pourrions être amenés à voter sous réserve de la décision de l'Assemblée aujourd'hui quoi qu'il arrive. Pourquoi ? Parce qu'en fait, il restait 2 points en discussion.

Le premier point, c'est la répartition entre élus politiques et élus consulaires.

Le Conseil d'État avait, dans son premier avis, émis une préférence pour une représentation quasi-égalitaire entre les élus politiques et les élus consulaires. Nous avons considéré à l'unanimité, avec d'ailleurs l'accord et le soutien de la CCI, qu'il était normal que les élus politiques soient plus représentés que les élus consulaires et ce d'autant mieux que cette condition est la condition sine qua non du contrôle analogue, le fameux contrôle analogue qui nous permet d'aller vers une attribution in house, sans passer par l'appel à concurrence. Si demain on est à égalité avec des élus consulaires, nous n'avons plus les éléments du contrôle analogue puisque le contrôle analogue, je vous le rappelle, c'est une relation entre

la Collectivité de Corse et le nouvel établissement public qui permet à la Collectivité de Corse d'avoir sur l'établissement public la même maîtrise et la même autorité qu'elle a sur ses propres services.

Donc, il est normal que la Collectivité de Corse, Conseil exécutif et Assemblée, ait la garantie d'une majorité large en termes de représentation de sièges.

Sur cette analyse qui nous a conduit à proposer une clé de répartition 60/40, le gouvernement est d'accord. Il me l'a confirmé oralement et par écrit. Et donc, même si le Conseil d'État devait réitérer sa préférence pour une approche plus égalitaire, le gouvernement s'est engagé à maintenir la clé de répartition à 60/40. Ça, c'est le premier point qui restait en discussion.

Le 2^{ème} point, c'est la question de l'appartenance ou pas au réseau CCI qui conditionne, je vous le rappelle, la répartition de la taxe pour frais de chambre. La taxe pour frais de chambre, elle est prélevée au plan local sur les entreprises, produit environ 1,5 M€, et elle est mutualisée au niveau national et à travers une péréquation, la CCI de Corse percevait environ un peu moins de 4 M€. Donc, il y a un différentiel entre ce que nous percevons sur place qui nous est redistribué de 2,5 M€.

Donc, nous, nous disions au gouvernement : à partir du moment où il nous semble que la loi n'a pas souhaité nous intégrer dans le réseau de CCI France au sens de CCI France qui peut donner des instructions au nouvel établissement public de Corse, nous devons avoir un mécanisme de reversement de la taxe qui est un mécanisme propre, et c'est la raison pour laquelle nous avions proposé une modification législative ?

Ce qu'a dit le gouvernement, c'est que soit le Conseil d'État est d'accord avec notre analyse et à ce moment-là, il proposera un amendement dans la loi de finances ; soit le Conseil d'État reprend à son compte l'analyse du gouvernement et le gouvernement nous a dit : nous sommes d'accord pour faire évoluer la situation et ce que nous vous garantissons, c'est que dans la loi de finances de 2026, qui va être débattue et arrêtée normalement, vous aurez le même montant que les 4 M€ qu'il y avait auparavant, le temps que nous rediscussions.

Donc, dans tous les cas, nous sommes garantis d'un point de vue budgétaire pour l'exercice à venir, avec aussi le principe d'une discussion.

Donc, en l'état de ces éléments, je pense que l'Assemblée de Corse peut valablement délibérer sur le projet de statut qui vous est soumis et qui reprend les principes et l'organisation du fonctionnement de l'établissement public dont nous étions convenus ensemble à l'unanimité lors de la session du 3 octobre 2025.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a l'avis de la commission conjointe.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances avec la non-participation de Core in fronte et l'absence du groupe Un soffiù novu.

M. Hyacinthe VANNI

Des intervenants ? Mme Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Monsieur le Président,

Le projet de statuts qui nous est soumis aujourd'hui mérite une analyse bien au-delà des considérations et étiquettes politiques de chacun.

Je vous ai bien entendu, Monsieur le Président, j'ai bien entendu vos justifications, mais je reste quand même constante dans mes idées, je pense que vous l'avez compris depuis le temps, et je soulève une nouvelle fois de sérieuses interrogations quant à l'équilibre des pouvoirs et au respect des principes fondamentaux de gouvernance démocratique des établissements publics.

Il n'est plus question aujourd'hui, de refaire le débat qui a présidé à l'adoption de la loi créant ce nouvel établissement public, le 10^{ème} de notre Collectivité.

Rien que ce chiffre mériterait que nous réfléchissions ensemble à la gouvernance de notre institution qui multiplie les opérateurs. Je fais la remarque et j'imagine qu'avant la fin de cette mandature, peut-être, nous reparlerons et travaillerons sur ce sujet.

Je vais passer aussi sur la transmission très tardive de ce rapport, même si vous avez donné votre explication. Un rapport qui nous a été soumis comme s'il n'était qu'un rapport « technique », or des statuts qui guident le fonctionnement d'une institution sont tout sauf techniques.

En fait, gentiment, vous nous avez dit que c'était la faute de l'Etat, alors OUI et NON. Mais bon, passons... Je pense que vous aurez compris, j'ai suffisamment insisté sur vos délais de réflexion et/ou de prise de décision, ou même sur votre incapacité d'anticipation sur un sujet aussi important et impactant que celui que nous traitons en ce moment.

Trois points nous interrogent :

1- La concentration du pouvoir :

L'article 7.1 des statuts confère au Président du Conseil Exécutif une quadruple casquette :

- Président de droit de l'EPCI-CdC
- Représentant légal de l'établissement
- Organe exécutif
- Ordonnateur du budget.

Cette concentration pose une question de principe : comment le président peut-il être à la fois celui qui contrôle (autorité de tutelle) et celui qui exécute ?

Cette confusion des rôles contrevient au principe fondamental de séparation des fonctions du droit public français et invite à envisager des risques sérieux.

L'article 9.1 confie au Conseil Exécutif la désignation du Directeur général, sur proposition du Président. Cette modalité, couplée aux vastes prérogatives de l'article 9.3, place l'ensemble des services sous le contrôle indirect mais effectif de l'Exécutif.

De plus, on pourrait aussi s'interroger, entre autres questionnements, sur le fléchage de la collecte des taxes perçues initialement par la CCI et qui le seraient à présent par la Collectivité. Ne prenons-nous pas le risque qu'à terme, elles ne deviennent la variable d'ajustement d'un budget en difficulté, à l'instar des reliquats de la DCT qui ont souvent servi au comité de massif ?

2- Un risque avéré de déséquilibre structurel de gouvernance :

L'originalité des chambres de commerce a toujours résidé dans le fait qu'elles représentaient les forces vives économiques, ces chefs d'entreprises qui créent de la richesse, qui créent de l'emploi, qui prennent des risques, quiassument des choix au quotidien parfois difficiles, qui innovent et qui dynamisent leur territoire.

Or, ces statuts consacrent un renversement, puisque sur 50 membres disposant d'une voix délibérative, on dénombre :

- 30 représentants de la Collectivité
- 20 représentants des professionnels.

Les représentants de la Collectivité sont donc majoritaires à 60 %, transformant une chambre consulaire en simple service déconcentré de la Collectivité.

J'élargis mon propos et je pense aussi qu'on aurait pu intégrer les représentants des communes et des intercommunalités qui auraient pu y siéger même sans voix délibérative, ne serait-ce que pour consacrer le caractère fédérateur qui a toujours prévalu au sein des chambres consulaires.

3- L'écueil de la superposition, c'est un point que j'avais également soulevé :

Alors que l'on évoque un millefeuille administratif pesant sur les charges de l'Etat, la Corse, hélas, n'évite pas cet écueil.

Comment ne pas s'interroger aussi sur la superposition des compétences entre ce nouvel établissement public et d'autres existants, comme l'ADEC, voire l'ATC, puisque les alinéas 2 et 3 de l'article 2 précisent que cet établissement public du commerce et de l'industrie a pour compétence, je cite, « les missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des créateurs et des repreneurs d'entreprises et auprès des entreprises ; une mission d'appui et de conseil pour le développement international des entreprises et l'exportation de leur production ».

Vous m'expliquerez donc comment vont s'articuler ces compétences avec celles de notre agence de développement d'autant que désormais il s'agit de deux établissements publics de notre collectivité.

Que dire aussi de l'articulation entre ces missions, celles de l'Office des Transports et la Direction de la formation professionnelle de notre collectivité, comme je l'ai déjà dit.

Monsieur le Président, nous ne contestons pas la légitimité de la Collectivité de Corse à exercer la tutelle d'un établissement désormais stratégique pour la Corse et nous ne contestons pas non plus la nécessité d'une évolution du modèle consulaire corse tant les infrastructures que gère actuellement la Chambre de Commerce de Corse sont stratégiques pour notre île.

Monsieur le Président, nous voterons ce rapport mais, au-delà des clivages politiques, c'est une question de bonne gouvernance publique et nous le

disons une nouvelle fois, ici, la concentration excessive des pouvoirs génère inefficacité, conflits d'intérêts, et risques contentieux.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Puisque personne ne prend la parole, je voulais simplement compléter les propos de Christelle, et justement par rapport à votre remarque, Monsieur le Président, que vous venez de faire en fin de présentation du rapport.

En fait, on est bien d'accord qu'on a mis en place un système assez complexe in house, on a cherché des solutions dont le but était au départ d'éviter la mise en concurrence, en fait. Un des objectifs était celui-là. Et là, en fait, si j'ai bien compris, à la fin on veut mettre une DSP pour sécuriser un peu plus le montage.

Alors, ce que je ne comprends plus, c'est qu'une DSP n'a de sens que s'il y a une mise en concurrence. On a l'impression qu'on revient vers la case départ ou alors qu'on n'a pas été au bout du système. Enfin, pour moi une DSP nécessite une mise en concurrence, c'est sa finalité, sinon je ne vois pas pourquoi on la ferait. Or là, on l'attribue sans mise en concurrence.

C'est une question. Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Deux mots.

On avait ce matin un certain nombre d'inquiétudes quant à la suite, on en a parlé au président du Conseil exécutif. On est confronté à l'absence de décret au moment où l'on parle. On a donc un sujet de visibilité au plus haut niveau et on a par ailleurs des questions pendantes telles que posées, je n'y reviens pas, notamment au plan des ressources et de l'organisation générale des choses pour les quelques heures ou quelques semaines qui viennent.

Il y a donc une notion d'urgence.

On appréhende à Avanzemu et depuis le début ce dossier, avec une constance non démentie et une forme d'inquiétude : une constance parce que notre groupe a été parmi les premiers, et ça n'est pas pour en tirer une gloire quelconque que je le rappelle, à exprimer le souhait de rattacher la Chambre de commerce à la Collectivité de Corse, confrontés que nous étions à l'époque à une forme d'étranglement des chambres partout en France et un risque majeur ici amplifié par la vie et le régime particulier du monde consulaire et des chambres de commerce en particulier, relativement notamment à la situation qui est la nôtre et à la gestion des ports, aéroports, etc. Donc, c'est un risque que nous ne voulions ni ne pouvions prendre.

Et donc, on s'est engagés résolument, dès la fin des années 2018-2019, dans ce processus. On a eu des débats, parfois vifs et tant mieux, c'est la démocratie, sur la gestion du temps, les dizaines de courriers envoyés et souvent sans réponse par la Chambre à la collectivité. Et il a fallu ensuite, pour couper court et ne pas refaire des débats que nous avons déjà eus, aller donc aux décisions.

Les décisions sont pour l'essentiel prises et même inscrites dans un contexte d'instabilité et de grande incertitude, tant au plan juridique qu'au plan financier. Nous ne voudrions pour notre part pas les remettre en cause et nous assumons nos choix et nos votes.

Ceci étant posé, nous partageons une très grande partie des craintes qui ont pu être exprimées et que pour notre compte, nous limiterons à ce stade du débat à 2 choses.

On en a un peu parlé, Président, en conférence ce matin, on s'engage dans une espèce de saut sans parachute, ni filet, mais qui ne nous est pas imputable. Vos interlocuteurs à Paris vous disent, nous disent, que l'on peut aujourd'hui continuer dans la voie engagée pour voir « les instances » valider les délibérations et continuer ainsi.

On sait tous, et ça a été pointé, dans quel moment politique nous nous situons à Paris, je le redis, conjugué au moment politique un peu particulier que nous traversons en Corse pour, je dirais, répondre à une exigence de vérité qui, je le crois, est partagée très largement, pointer la difficulté dont je redis qu'elle est, pour cet aspect-là, une difficulté partagée et qu'en notre qualité de groupe d'opposition, nous n'imputons pas à la majorité territoriale.

On sait ce qui se trame ou pas, on sait le moment politique et l'on dit « attention, les décisions prises doivent être sécurisées et rien, l'honnêteté commande de le rappeler, rien, au moment où nous parlons, sauf les dires et propos qui ont pu être tenus par ailleurs, ne permet de l'affirmer totalement ».

Deuxièmement, et je terminerai par ça, rejoignant en cela Christelle ou d'autres, il y a la question centrale des ressources.

On en a un peu parlé au sein du groupe et effectivement, nous ne voudrions pas, au début d'un cycle économique de crises, après on peut en parler Monsieur le Président de l'ADEC, vous tous, et même si ce n'est pas le débat, mais c'est un peu lié, en quelques secondes, quelques minutes en dire un mot, on ne peut pas déconnecter le débat du moment de la conjoncture.

D'aucuns diront que la saison touristique n'a pas été si mauvaise, l'économie n'est pas aussi mal en point qu'on veut bien le dire... Bon, les indicateurs qui nous reviennent et qui, encore une fois, au moment où nous parlons d'autonomie, ne vous sont pas totalement imputables, ils viennent décrire une situation qui n'est pas au beau fixe, en témoignent le taux de sinistralité des entreprises auprès des juridictions commerciales et un certain nombre d'autres indicateurs de toute nature.

Donc, on ne va pas débattre de cela, mais simplement dire que dans une petite société, il y a un écosystème extraordinairement contraint. Faire passer la Chambre, qui était un peu le pivot du modèle, d'une situation à une autre sur un pas de temps aussi court, ça nous oblige collectivement à construire un système de garanties et notamment qu'au plan des ressources, nous puissions sécuriser la trajectoire sans qu'elle soit soumise, à la veille du débat d'orientations budgétaires de notre collectivité, aux aléas financiers que la maison-mère connaît et s'apprête à traverser encore davantage.

Nous, on a validé. On va continuer à voter pour le monde consulaire, pour la Chambre de commerce, pour l'économie corse. Mais, et je terminerai par là, on regrette et en cela on affiche également la plus grande constance, même si nous allons être appelés à la valider, cette gouvernance qui voit notre Assemblée majoritairement prendre le pas sur la représentation socioprofessionnelle.

Nous, on est partisans des DSP, on est partisans des OSP, à plus forte raison dans une économie insulaire, partisans du service public fort, partisans de ports et aéroports demeurant propriété de la Collectivité de Corse.

Donc, il ne faut pas me faire dire ou nous faire dire ce que nous ne disons pas, ce n'est pas une approche ultralibérale qui consisterait à tout jeter au vent et attendre des jours meilleurs en s'en remettant à la main invisible. Ce n'est pas cela du tout. Et je crois d'ailleurs qu'en posant ce cadre-là, on pose un cadre qui est protecteur, même si l'évolution européenne aux plans du droit et de la jurisprudence peuvent nous conduire à quelques inquiétudes. Mais ce n'est pas le débat du jour.

Le débat du jour, c'est, en gros, dans cet univers qui est déjà codifié, dans lequel nous sommes propriétaires et gestionnaires de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires, dans lequel nous sommes actionnaires majoritaires de la compagnie principalement délégataire, je parle de l'aérien, dans lequel nous avons une DSP et des OSP fortes, nous disons que la racine financière qui a permis à l'ancien monde, qui avait bien des vertus, de continuer ne doit pas être supprimé ou dégradé sur l'autel des difficultés que nous rencontrons.

Donc, cette affaire de concentration telle que posée, elle nous inquiète également. Ce n'est pas le débat du jour, même s'il était important de le poser. Et je rejoins en cela les préoccupations exprimées, mais simplement pointer du côté de Paris, en l'absence de décret et dans le contexte particulier que nous vivons, une demande partagée. En tous les cas, c'était, je le crois sans vouloir parler pour quiconque, le souhait de la Conférence des présidents.

Et pour ce qui est de la Collectivité, à quelques semaines désormais d'une évolution voulue, assumée et maintenant mise en perspective, revenir quand même sur cette volonté de conserver dans la lettre et dans l'esprit un système respirant, un système qui laisse au monde économique des prérogatives réelles et un système qui financièrement et au plan des ressources ne soit pas parasité par d'autres situations et notamment par celles que la collectivité, qui s'apprête à récupérer dans son giron ladite chambre, connaît depuis quelques temps et va traverser encore davantage. Mais le débat de demain permettra également de l'éclairer.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ça traîne ! Je ne sais pas si on va nous amener à bon port...

Les promesses gouvernementales sont tenues sur le fond, c'est-à-dire que le document qui a été proposé sous le ministre Rebsamen a été conforme à ce que la Collectivité de Corse et les élus consulaires avaient suggéré, avec un consensus pour créer un conclave consociatif, où il y a une gouvernance partagée dans les faits, mais dans la règle, avec une majorité donnée aux élus territoriaux pour que l'on puisse de facto déroger à la règle des mises en concurrence de DSP. Ce que j'avais dit et qui a été exposé maintes fois.

L'esprit français, c'est la parité. Ils reviennent en permanence là-dessus. Mais la parité est sournoise.

Dans l'esprit, c'est ce qu'on veut faire, mais dans la réalité, ça nous impose d'ouvrir au système mondialisé de délégation nos ports et nos aéroports. Et on sait, par exemple, ce qu'il est advenu à des systèmes portuaires ou aéroportuaires dans l'espace français avec des convoitises. On n'a qu'à regarder sur certaines îles très lointaines ce qui s'est passé. Donc le décret aurait dû intervenir à la fin de l'été, c'est-à-dire à la reprise des travaux gouvernementaux. Je sais qu'il a été promis au Président de l'Exécutif pour la fin du mois d'octobre, il n'arrive toujours pas. On anticipe, mais globalement sur du vent. On est prêt. Mais moi, j'estime que c'est se moquer un peu des Corses et de la Corse, il y a quand même 1 000 salariés ! C'est un espace économique qui, quand on est dans un territoire insulaire, est vital et stratégique et on ne peut pas laisser planer le doute.

Moi, j'estime qu'un petit mot comminatoire en disant qu'il y a urgence et qu'il appartient de la responsabilité de chacun, surtout quand on a la prétention d'être ministre d'un pays qui se veut, je dirais, stratégique dans le problème des autres dans le monde, qu'il gère déjà le problème de sa propre minorité corse et que là où c'est un problème qui fait l'unanimité, donc qu'il y ait une solution qui respecte ce qui est demandé, qu'il se mette au travail et qu'il ponde un décret dans les délais raisonnables, qu'en tout cas on l'ait avant le 10 décembre pour qu'on puisse restatuer en visant ce décret et en étant conforme au droit français, car aujourd'hui on n'est conforme qu'au droit corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Deux mots, puisque c'est un dossier qui sur le fond a fait l'objet de nombreux débats ici et, effectivement, ça a été dit avant moi, on a chacun les uns et les autres, pointé les retards importants qui ont été pris au démarrage et dans la préfiguration de ce que va devenir l'outil stratégique, l'outil pivot Chambre de commerce, maintenant établissement public de commerce et d'industrie de Corse.

Il y a beaucoup de choses qui dans la gouvernance, qui dans les modes de gestion, auraient pu être anticipées, mais ça, disons que maintenant c'est derrière nous, ou en tout cas pratiquement derrière nous.

Nous avons tous bien sûr suivi et je suivrai pour ma part encore une fois aujourd'hui, bien évidemment, et je voterai ce rapport parce qu'il est conforme

aux principes que nous avons adoptés ensemble et qui ont fait que tous, nous nous y sommes retrouvés : celui de la préservation de la maîtrise publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la pérennité d'un outil pivot dans le monde économique corse et qui aujourd'hui est amené à se transformer.

En revanche, et j'irai très vite, effectivement, des interrogations demeurent : celle de la mise en œuvre effective réelle d'une gouvernance efficience efficiente, celle budgétaire à l'aune des instabilités, à l'aune également du débat d'orientations budgétaires que nous aurons demain, des incertitudes qui sont les nôtres, celles de cette collectivité, mais aussi à d'autres niveaux, notamment celui français.

Et j'en viens à conclure, là aussi, une autre incertitude importante : effectivement aujourd'hui, si l'on comprend bien évidemment la volonté du Conseil exécutif et si l'on entend la logique qui nous a été présentée, et comme je vous l'ai dit, je voterai, mais effectivement, on a le sentiment quand même d'être un peu en suspens par rapport à la prise réelle, à l'effectivité de ce décret, de ce qu'il en sera réellement, parce que à mè mi piace di vede e cose scritte, voilà, et de quand celui-ci interviendra pour ne pas risquer de nous plonger dans une temporalité qui pourrait susciter des inquiétudes.

Donc effectivement, nous espérons que rapidement et cette Assemblée cet après-midi s'en est fait l'écho avec le Conseil exécutif, nous espérons que rapidement, on pourra y voir clair et vous pourrez revenir devant cette Assemblée avec quelque chose de plus concret qui nous viendra de l'autre côté de la mer, sachant que pour ma part la confiance reste très limitée...

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

Rapidement. Simplement au seuil de mon propos, mes premiers mots et les mots du groupe Fà populu inseme irons d'abord à destination des 1 100 agents des CCI qui, par l'approbation je l'espère de ces statuts, seront rassurés.

Leur dire une fois encore, une fois de plus, leur affirmer notre indéfectible soutien que nous avons affiché au fil des discussions, parfois en étant

accompagnés dans cet hémicycle, parfois un petit peu isolés. Mais en tout cas, nous avons gardé le cap et la constance.

Vous dire aussi que le décret que nous attendons tous ne viendra pas, je dirais, donner gain de cause ou une victoire au Président de l'Exécutif ou à notre majorité, mais bien affirmer le respect de l'institution qu'est la CCI.

Aujourd'hui, ce décret doit être effectif pour ses 1 100 salariés et pour ce que représente la CCI sur notre territoire.

Vous dire aussi, et pour repositionner les débats, qu'il n'a jamais été question au niveau de notre majorité et du Président de l'Exécutif de vouloir absorber ou avoir une mainmise sur la CCI. Ces discussions sont le fruit aussi de l'évolution réglementaire législative qui a été celle qui a été sur le territoire et qui aujourd'hui a donné une obligation : celle de créer un nouveau modèle.

Je vous rappelle aussi que ce dossier, même si lorsque j'écoute certains propos, on pourrait avoir l'impression qu'il a été mené d'une manière hégémonique ou à visée hégémonique, il a été fait dans le consensus, dans la collégialité et que, à ce sujet, je salue le président Dominici, son DGS, Philippe Albertini, les directrices et directeurs des CCI, mais aussi les représentants des personnels qui ont été consultés pour arriver à ce résultat-là. Ce n'est pas le fruit d'une lubie ou d'une volonté farouche d'une majorité ou du Président de l'Exécutif d'avoir encore plus de pouvoir.

Et lorsqu'on parle effectivement de concentration de pouvoir, je l'ai déjà dit, je le réaffirme, ce n'est pas la concentration d'un pouvoir vers une personne, même si on voudrait bien le dire et le faire croire. Mais c'est bien notre Assemblée, la Collectivité de Corse qui se voit aujourd'hui dotée d'un nouvel outil. Alors charge à nous aujourd'hui en responsabilité de faire fonctionner cet outil, de ne pas le dénaturer et charge aux futures plateformes majoritaires ou qui aimeraient être majoritaires dans le futur, de le faire fonctionner à leur tour. Il n'y a pas de souci là-dessus, il n'y a pas de discussion. C'est bien l'Assemblée de Corse qui se voit aujourd'hui, je dirais, dotée d'un nouvel outil.

Sur cet outil-là, effectivement on peut s'interroger ou tout du moins, on devra aussi articuler ce nouvel outil avec les autres établissements publics. C'est vrai que quand on parle CCI, on a tendance à réduire le débat sur les ports, les aéroports. Mais il y a tellement de choses derrière, l'entrepreneuriat, l'aide aux entreprises, la formation qui sont déclinés dans les statuts. On a aussi en charge et le devoir de faire fonctionner tout ça parce que ce qui maille notre territoire aujourd'hui, c'est bien cet esprit d'entreprise. Ce que l'on recherche, c'est de sortir du tout public et de dynamiser l'entrepreneuriat et la montée en puissance et en compétence de nos entreprises.

Donc deux niveaux, le niveau des infra portuaires et aéroportuaires avec bien entendu peut être un système de prédatation qui aurait pu se mettre en place. Et, Jean Michel posait une question, je crois que le quasi régi elle n'est pas là pour empêcher la concurrence, elle est là pour sécuriser le fait que nos infrastructures resteront sous fonctionnement public. C'est ce que nous souhaitons tous. Je crois qu'on peut le dire de différentes façons, je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un ici qui souhaite voir, sans caricaturer, un grand groupe chinois ou je ne sais trop quoi, arriver sur ce territoire, mais personne ici ne le souhaite.

Donc, par des mots différents, par des voix différentes, je pense que là-dessus on doit s'entendre.

Et une fois qu'on a dit ça, eh bien la réussite, elle ne sera pas que la nôtre. Moi, je pense qu'on doit créer un établissement public qui soit apolitique parce que les CCI dans leur rôle actuel, c'est aussi un poumon économique pour notre territoire. On doit aussi y mettre notre patte aujourd'hui collective.

Mais c'est vrai que cet établissement public, il y aura 23 membres de l'Assemblée, 5 conseillers exécutifs, le président du Conseil exécutif, une vingtaine de membres du privé, je dirais, des entreprises, eh bien il faudra travailler de manière collégiale et que ça reste malgré tout un outil aujourd'hui qui devient un établissement public. Donc il est normal que la Collectivité de Corse soit aujourd'hui là en gestion.

Donc Monsieur le Président, vous l'aurez compris, nous avons nous aussi de la constance. Nous sommes rassurés sur les 5 rapports qui sont passés précédemment sur la gestion des ports et des aéroports. Cette quasi-régie pour nous c'est une vraie réussite. Et ensuite, sur ses statuts, ils nous paraissent équilibrés. Et surtout, rassurer encore une fois les 1100 salariés, dire et redire et affirmer que ce dossier-là, s'il aboutit, il aboutit parce qu'il s'est construit dans la discussion, dans la collégialité avec le principal interlocuteur, à savoir la CCI. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement dans le prolongement de ce que dit Louis.

Vous dites et vous avez raison : il faut rassurer les membres de la Chambre consulaire. Je leur ai dit lorsqu'ils étaient en haut, les choses sont tellement acquises maintenant, ils ne viennent même plus, mais je leur redis par micros interposés. C'est bien de les rassurer par des statuts, ce serait mieux encore si on pouvait les rassurer sur la base de ressources pérennes. Elles ne sont pas acquises. Le désordre, la vacance qui règne à Paris n'est pas de nature à rassurer ni cette Assemblée, ni les chambres consulaires. Ça c'est la première chose.

Sur la concentration des pouvoirs, oghje sè tu, dumane sò eiu, ce n'est pas le sujet. Les alternances feront ce qu'elles ont à faire. Le modèle que nous avons construit et que vous avez appelé de vos vœux, notamment avec la fusion, fait qu'aujourd'hui en Corse, le président du Conseil exécutif, pas Gilles Simeoni, le président du Conseil exécutif a plus de pouvoir qu'aucun personnage n'en a eu depuis Pascal Paoli. Le président du Conseil exécutif concentre plus de pouvoirs que personne n'en a jamais eu depuis Pascal Paoli, vient par le jeu des évolutions institutionnelles qui ont conduit la CCI à trouver une solution, du reste quelles solutions existait-il autre que celles-ci ? Il n'en existait pas. Mais mécaniquement, on concentre de nouveau ces pouvoirs. Ça, c'est la deuxième chose que je voulais dire.

La troisième chose, c'est qu'il ne faut pas toujours se déresponsabiliser. Je vois bien que le calendrier, il est ce qu'il est. En effet, si on avait pris 6 mois d'avance, on n'en serait peut-être pas là à a strinta di u saccu.

Mais il y a il reste deux soucis aujourd'hui qui doivent être levés pour, comme vous dites, rassurer les agents. Le premier on l'a évoqué, c'est la ressource, le deuxième c'est le « qui fait quoi » ? Vous avez des agents de l'ADEC qui se demandent comment ils vont pouvoir cohabiter avec ce qui est le cœur de métier, c'est-à-dire l'activité économique de la Chambre de commerce. Vous avez dans le monde de la formation, confère l'inauguration en grande pompe qui s'est passée hier soir, qui s'interrogent sur la façon dont les choses vont pouvoir cohabiter.

Donc sur ces sujets-là, on n'est pas dépendant d'un calendrier de l'État, on n'est pas dépendant de la guerre en Ukraine, on n'est pas dépendant de ce que va faire ou pas l'Europe, je pense que sur ces sujets-là, il est urgent, pas seulement pour rassurer, mais travailler en bonne intelligence, que les uns et les autres s'accordent sur la répartition des charges, la répartition des missions et oui, il faut rassurer ceux qui arrivent dans la maison, mais il faut aussi rassurer ceux qui sont

déjà dans la maison et ce faisant, on touche pratiquement toutes les excroissances de la Collectivité, pas seulement la Chambre de commerce.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le président, vous pouvez répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour les interventions qui sont à la fois conformes aux interrogations, réserves, critiques qui avaient été exprimées par certains groupes d'opposition tout au long du processus, mais qui en même temps, me semble-t-il, confirment que nous souhaitons mener à bon port ce projet d'ici au 1^{er} janvier.

Moi je vais essayer de répondre en partant de la dernière intervention, celle de Jean-Martin, que je partage sur sa philosophie, à l'évidence. Nous sommes confrontés à la nécessité de faire évoluer, quelquefois de façon radicale, notre modèle global et des structures et institutions qui, pour certaines d'entre elles, se sont construites il y a 20, 30 ou 40 ans, y compris dans le domaine des infrastructures, des ports, des aéroports ou de l'aérien, je pense à Air Corsica, etc. Et, nous devons le faire dans un contexte qui est aussi un contexte d'incertitude, de contraintes budgétaires, de crise économique et sociale, de crise sociétale. Donc c'est un chantier qui est considérable. Et, nous devons essayer chaque fois que possible de réfléchir ensemble et de trouver les points d'équilibre qui vont naturellement nous faire converger. Moi, je pense que tout le monde, ici, dans cette Assemblée, et même celles et ceux qui ne sont pas représentés, pour la plupart d'entre eux en tout cas, nous sommes tous attachés à la respiration démocratique de nos institutions, à la nécessité de la représentation équilibrée du monde économique, au paritarisme quelquefois, à chaque fois qu'il est possible, à un fonctionnement institutionnel avec des systèmes de poids et contrepoids, ce que les Anglo-saxons appellent checks and balances, poids et contrepoids. Il faut que le pouvoir arrête le pouvoir et ce qui se passe aujourd'hui, y compris par des effets mécaniques qui nous dépassent, celui de la CCI, contribue à une concentration des pouvoirs qui n'est pas, en son principe, quelque chose de sain. Et donc moi, je suis tout à fait d'accord avec cette discussion. Mais donc il faut hiérarchiser les priorités aussi.

Pour revenir à notre dossier, la première des priorités, c'est que les inconvénients que vous avez pointés et qui existent, ils doivent être réinterrogés à l'aune des enjeux premiers. Si nous n'avions pas fait ce choix, quel était l'autre choix ? Moi, je vous le rappelle, c'est un double mouvement.

Premièrement, la plupart des CCI de France vont disparaître, c'est l'évolution depuis 2015 et je dirais que les CCI construites sur le modèle et dimensionnées comme celles de la CCI de Corse, vont être les premières à disparaître. Et, avant même la question des ports et aéroports à l'époque, ce qui conduit, me semble-t-il, le président Dominici, son bureau et l'ensemble des élus consulaires, mais également les syndicats de salariés, à réfléchir, c'est qu'ils se disent, « si cette évolution continue et si nous la subissons, nous allons disparaître ». Premièrement.

Deuxièmement, la situation, elle est simple au plan des ports et aéroports aussi, ou on accepte une mise en concurrence qui ouvre la porte à l'arrivée de grands groupes internationaux qui décideront pour l'essentiel de ce que doit être notre politique stratégique en matière de gestion des ports et aéroports, c'est-à-dire qu'ils ont un verrou mortel sur tous nos choix économiques et sociaux, ou on trouve une façon de permettre à la CCI, concessionnaire historique qui a fait la preuve de son savoir-faire, de continuer à exploiter. Et cette poursuite de l'exploitation, c'est le in house, je réponds à Jean-Michel, je pense que je n'ai pas été suffisamment clair, oui il faut une délégation de service public parce que nous allons choisir une exploitation qui est de la quasi-régie, on n'est pas dans la régie, et donc on peut avoir demain des tiers qui viennent contester le contrat de concession in house en application de la quasi-régie qu'on va passer.

Et, lorsqu'on va évaluer la légalité de ce contrat, on va regarder quoi ? On va regarder si la Collectivité de Corse exerce un contrôle analogue à ses propres services qui permet la quasi-régie. Et là je réponds à Christelle, le fait qu'aujourd'hui il y ait une concentration des pouvoirs, c'est-à-dire que, par exemple, ce soit le président du Conseil exécutif... D'abord, je rappelle cet amendement, au début, il y avait le président du Conseil exécutif ou un membre du Conseil exécutif, c'est la CCI qui a suggéré la modification dans la mesure où il y a eu un cheminement constant et que, en gros, au-delà des institutions, etc., il y a entre nous un contrat moral et politique qui n'exclut pas les désaccords, mais qui fait que nous avons convergé sur l'essentiel.

Mais ce que je veux dire, c'est que si vous n'avez pas la clé de répartition que nous défendons, vous n'avez plus le contrat de quasi-régie, vous n'avez plus le contrôle analogue et on revient au départ, on est obligés de soumettre à la concurrence. Le fait que le président du futur établissement public soit l'ordonnateur, ce n'est pas les statuts, les statuts ne font que reprendre le principe posé par la loi et formalisé par le décret, ce n'est pas le président du Conseil exécutif qui a choisi ça et c'est le code du commerce dans ses dispositions générales. Donc voilà ce que je peux vous dire sur ces éléments.

Pour le reste, on n'est pas dans, me semble-t-il, une procédure sans filet. Les statuts que nous vous proposons reprennent ce que nous avons dit et ce qui, à notre sens, doit être contenu dans le décret. De le voter aujourd'hui, rappellera au Gouvernement aussi, me semble-t-il, sans que nous puissions le contraindre, l'obligation morale qui est la sienne de nous permettre d'atterrir dans de bonnes conditions, c'est le cas de le dire, quelles que soient les contraintes au plan français, des contraintes que je ne méconnais absolument pas.

Mais en sortant aujourd'hui, avec un vote, je l'espère, à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, on envoie un message fort aux salariés, à la CCI. La CCI aujourd'hui, Christelle, le monde économique, le monde consulaire, il souhaite que cette réforme aboutisse et qu'elle aboutisse selon les préconisations des statuts que je soumets à l'Assemblée de Corse. Ces statuts, ils ont été corédigés et ils sont validés par la CCI. Ensuite on envoie, ça a été dit par Louis Pozzo di Borgo, un message très important, notamment aux salariés et à leurs familles.

Dernier mot pour répondre à Jean-Christophe Angelini. La question budgétaire, il ne faut pas confondre l'exploitation des concessions et les activités des CCI dans le cadre de l'appui, le conseil aux entreprises, etc. La taxe sur les frais de chambre, elle vient financer cette partie-là de l'activité. Et donc notre combat commun, c'est de la maintenir au même niveau, même si jusqu'à présent la péréquation nous a été favorable. C'est l'engagement politique qui a été pris. Je pense et j'espère qu'il sera respecté.

Sur le contrat de concession, nous sommes propriétaires des ports et aéroports. Nous avons consenti des contrats de concession qui ont été prorogés à un concessionnaire qui est un concessionnaire diligent, qui a fait la preuve de son savoir-faire. Comme dans chaque contrat de concession, il va y avoir des comptes entre les parties. Les comptes entre les parties, c'est aussi intégrer dans le bilan de la concession les subventions qui ont été amenées au fil des années par la Collectivité de Corse pour contribuer à l'évolution des infrastructures. Et, dans ce compte entre les parties, il y aura un solde qui sera très probablement positif. Le contrat de concession normalement, le solde positif remonte à l'autorité concédante. Il ne s'agit pas aujourd'hui, si tant est qu'il y ait un solde positif, ce que je pense, il ne s'agit pas de se précipiter par effet d'aubaine en disant « nous le prenons, c'est à nous, c'est la Collectivité de Corse ».

On va avoir une discussion et une discussion stratégique sur la façon de répartir ce produit, comment vont se financer les investissements à venir, la part de l'autofinancement, la part de l'emprunt, la part des subventions de la Collectivité de Corse, subventions européennes, etc.

Mais ça, c'est une discussion qu'on va avoir avec celles et ceux qui sont nos partenaires et désormais un établissement public qui est rattaché à la Collectivité de Corse. Donc moi, je n'ai pas d'inquiétude de ce côté-là.

Un dernier mot, j'avais oublié de le dire, c'est pour rappeler aussi combien la discussion est difficile notamment en ce moment avec le Gouvernement qui est pris par d'autres contraintes, vous le savez. Pendant les débats devant l'Assemblée de Corse, comme d'ailleurs pendant les débats devant le Parlement français, Assemblée nationale et Sénat, souvent, on a rappelé que le rattachement du nouvel établissement public à la Collectivité de Corse entraînait un transfert de la tutelle de l'État vers la tutelle de la Collectivité de Corse, et vous savez que nous avons un vrai problème sur l'exercice de cette tutelle de façon générale, qu'il faut sans doute repenser, réorganiser, etc.

Mais par contre, la préoccupation qui a été constamment exprimée, vu l'importance des volumes financiers, vu l'importance qualitative et quantitative des opérations, vu aussi l'histoire quelquefois tumultueuse et parfois même dramatique des chambres de commerce et d'industrie, ce qui a été exprimé de façon unanime, c'est la nécessité que la Collectivité de Corse ait les moyens d'exercer une tutelle efficiente sur son nouvel établissement public. Vous l'avez dit sur ces bancs, ça a été dit sur les bancs d'en face, ça a été dit sur les bancs de la majorité. Et ça a été la même chose à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Lorsqu'on a discuté sur le texte, on a demandé et on a fait des propositions techniques adossées à une expertise par une AMO sur le périmètre de la tutelle et les moyens d'exercice, on a demandé un chiffrage. Vous vous rappelez le chiffrage qui nous a été communiqué, 11 000 €. Je l'ai dit même au Premier ministre, je suis autorisé à le dire, j'en ai fait part publiquement, j'ai dit : vous ne pouvez pas, indépendamment de la question budgétaire, vous ne pouvez pas politiquement aujourd'hui, nous expliquer que l'État a exercé pendant toutes ces années une tutelle sur la CCI de Corse qu'il chiffre lui-même à 11 000 €. Et vous ne pouvez pas nous dire à nous, sérieusement, élus de la Corse, qu'on va exercer une tutelle avec une compensation de 11 000 € puisque je rappelle que le transfert d'une compétence ou le transfert d'une charge doit se traduire par un transfert équivalent de recettes.

Cette discussion-là, pour l'instant je n'ai aucune garantie, je n'ai pas eu de réponse. J'espère qu'on aura une réponse rapide dans le cadre de la loi de finances, si elle intervient sous une forme ou sous une autre et que cette réponse sera favorable.

Je termine par une note d'espoir. Bien sûr, il y a eu des lenteurs, bien sûr c'est le jeu, l'opposition les impute au Conseil exécutif. J'ai tendance à vous dire que ce n'est pas tout à fait vrai.

Quand notre collègue et ami Jean-Christophe Angelini évoquait dans son intervention globalement équilibrée, les dizaines de lettres de la CCI restées sans réponse, je pense que c'est une approche un peu Pagnolesque, on va dire, des échanges..., ou alors en tout cas un peu excessive, on va dire.

Mais plus sérieusement, si on réussit ça, on aura réussi quelque chose d'important pour la Corse. Après, comment on va faire vivre le système ? Il y a des évolutions. Oui, aujourd'hui c'est vrai qu'il y a des compétences qui sont exercées par la CCI actuellement et donc qui vont être transférées à l'établissement public, par exemple dans le domaine de l'appui aux entreprises ou de la formation, qui le sont également par un certain nombre d'instituts. Donc on a une œuvre de rationalisation à faire. Est-ce qu'on veut le faire à la hussarde en disant « on supprime les structures et on supprime les emplois » ? Vous savez bien qu'aucun d'entre nous ne le veut. Donc il faut réorganiser et ça passe aussi par un pas de temps qui est un peu plus long.

Mais pour finir sur la note d'optimisme, dans le contexte actuel de la France, que nous, élus de la Corse, élus politiques et élus consulaires, ayons réussi à convaincre la représentation nationale française de l'opportunité de cette réforme, que nous ayons réussi à construire un système qui est sans équivalent et que nous ayons réussi à le faire voter à l'unanimité, moins les abstentions, au Sénat et à l'Assemblée nationale, je pense que ça montre quand même, que même si les temps changent, les Corses globalement et collectivement, en tant que peuple, si on nous autorise à le dire, restent quand même passionnés de politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président.

Alors sur ces statuts, il y a des gens qui doivent se déporter, mais je pense que c'est déjà fait. Je vous rappelle qu'on n'annonce pas les déports en séance, vous avez eu une information de la part des services, je ne reviens pas là-dessus.

Pas d'annonce en séance des déports, vous avez été informés en amont sur les analyses menées par le déontologue. Bien. Est-ce que le vote sur l'urgence a été fait ? Oui très bien.

Donc nous allons passer au vote. On est bon ? Alors le secrétaire général a un doute sur le vote sur l'urgence.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il me semble qu'on a voté sur l'urgence, sur les contrats de DSP, mais pas sur le rapport sur les statuts. Madame la Présidente, voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc le secrétaire général a raison, donc apparemment on n'a pas voté.

Alors qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est votée.

Je soumets au vote maintenant le rapport sur les statuts de l'établissement public de commerce et de l'industrie de Corse.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Merci. Nous avons un rapport maintenant des conventions, en fait des conventions qui concernent les objectifs et les moyens octroyés par la Collectivité aux SIS Pumonte et Cismonte.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, est-ce qu'on peut avoir une pause de quelques minutes, s'il vous plaît ? Jusqu'à 21 heures...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, les minutes ça peut faire des jours, mais dans quel référentiel spatio temporel ? Parce que le vôtre n'est pas le mien.

M. le Président Gilles SIMEONI

5 minutes à votre montre. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

5 minutes à ma montre.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 17 h 43 et reprise à 18 h 22.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pè piacè, emu da ripiglià. Emu da ripiglià cù u cartulare di e cunvenzione d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i Servizii di Focu è di Succorsu Pumonte è Cismonte.

Dunque e persone chì ùn ponu micca stà sò surtite, è aghju da dà a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

Raportu n° 322 : Cunvenzioni d'ubbiettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica è i Servizii di Focu è di Succorsu Pumonte è Cismonte

Rapport n° 322 : Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les Services d'Incendie et de Secours Pumonte et Cismonte

M. le Président Gilles SIMEONI

Dunque, Signora Presidente, dopu à cinqui minuti di suspensione, incù u vostru riloghju, micca u meiu, aghju l'onore di prisintà davanti à l'Assemblea di Corsica, u rapportu chì tratta di e cunvenzione d'uggettivi è di mezi trà a Cullettività di Corsica, è i servizii di focu è di succorsu Pumonte è Cismonte, cunvenzione da 2025 à 2028.

Un aghju micca da rivene nantu à u travaglione chì hè statu fattu pè sbuccà nantu à ste cunvenzione, vogliu salutà è ringrazià à Audrey Antonetti Giacobbi è tutta a so squadra, sottu à l'autorità di u Direttore generale di i servizii, a nostra DGA dunque, è dinù salutà à, puru s'è ùn sò micca prisenzi, è ghjust' à puntu perchè ùn sò micca prisenzi, i Presidenti Arrighi è Vanni, è i Direttori è l'insieme di i personali di i spenghjifochi suttanacci è supranacci, i spenghjifochi di Corsica.

Allora, a sapete chì dipoi u 2018 sò stati trasferiti i servizii di succorsu da i dipartimenti à a Cullettività di Corsica.

Je tiens à saluer les anciens présidents, plusieurs sont toujours membres de notre Assemblée ou de notre conseil exécutif, notamment bien sûr Pierre Poli, Charlie Voglimacci, Guy Armanet, je ne pense pas qu'il y en ait d'autres que j'oublie, Pierre Guidoni qui n'est pas là aujourd'hui, je savais que j'en oubliais un, et c'est un peu comme pour les chemins de fer, si j'en oublie, qu'ils ne m'en veuillent pas. Et s'il y a quelqu'un qui est cousin avec quelqu'un que j'ai oublié, n'hésitez pas à me le dire comme l'a fait ce matin Dany pour Monsieur Bartoli !

Donc simplement, je ne vais pas souligner devant vous, nous le savons tous, à la fois l'importance des services d'incendie et de secours, l'attachement des Corses pour les pompiers, que ce soit en milieu urbain, en milieu villageois, montagnard, aquatique, leur disponibilité permanente de jour comme de nuit, a fortiori dans un contexte marqué à la fois par le réchauffement climatique, singulièrement en Corse, la croissance des risques, des événements météorologiques de plus en plus violents, été comme hiver, les incendies, là aussi avec des méga feux, y compris en dehors de la saison estivale et une augmentation également globale de la population, a fortiori en période estivale.

Donc un concours de contraintes qui a conduit les deux services d'incendie et de secours à monter progressivement en compétences.

Je rappelle également que de façon générale, face à l'augmentation drastique des enjeux, notamment liés au réchauffement climatique, c'est tout le modèle de financement des SDIS à l'échelle française et des SIS ici, qui est en train d'être réinterrogé. Partout, ce système de financement marque ses limites. Je rappelle qu'en ce qui concerne la Corse, l'article L 14.24-82 du code général des collectivités territoriales dispose que la contribution de la Collectivité de Corse au budget de chaque service d'incendie et de secours en Corse est fixée chaque année par une délibération de l'Assemblée de Corse. Mais cet article dispose également que ces relations entre la collectivité de Corse d'une part, et les SIS d'autre part, font l'objet d'une convention pluriannuelle.

La dernière convention pluriannuelle, celle qui vient de s'achever 2021-2024, a permis, en travaillant en miroir avec les SDAGRE des deux SIS Pumonte et Cismonte, et bien à la fois de restructurer, mais également au plan financier de recouvrer des marges de manœuvre qui étaient allées en s'amenuisant avec d'un côté l'effet ciseaux entre l'augmentation importante des dépenses, notamment à travers des décisions gouvernementales assumées par les collectivités locales et la stagnation relative des recettes.

Parmi les éléments importants, rappeler que la Convention précédente a notamment permis au SIS 2B de recouvrer la maîtrise foncière du bâtiment hébergeant sa direction départementale à travers la résiliation du bail emphytéotique qui a nous a conduit à engager une somme qui a été largement amortie et qui a permis de faire au final des économies, et également des conventions qui, Pumonte et Cismonte, ont permis de financer à hauteur de 22 millions d'euros un plan pluriannuel d'investissement, notamment à travers le renouvellement de la flotte qui était souvent vieillissant, du système de communication, mais également une planification de la réhabilitation des casernes, voire de construction, avec la volonté d'être présent sur l'ensemble des territoires de Corse et notamment dans les territoires ruraux et/ou de montagne.

À côté de cela, nous aurons demain le débat d'orientations budgétaires. Vous savez que nous sommes notamment engagés dans la recherche d'économies importantes dans le domaine des dépenses de fonctionnement. C'est un chantier qui est mené avec opiniâtreté, qui est complexe, qui souvent conduit à des effets qui ne sont pas immédiats mais qui sont différés. Je pense notamment à la recherche de mutualisation, les économies d'échelle, etc.

Moi je voudrais souligner quand même que ces conventions pluriannuelles pour la période 2025-2028, donc sur une période de 4 ans, s'inscrivent dans un contexte d'optimisation de la gestion des SIS, renforcement

de leur présence, renouvellement de la flotte et des infrastructures, ça a été dit, montée en compétence d'un point de vue des ressources humaines avec une expertise qui est reconnue et saluée au plan français, européen et international, mais également une logique de contention des dépenses de fonctionnement puisque je rappelle que, alors que dans les exercices précédents, notamment sur la période 2016-2023, l'évolution des dépenses de fonctionnement dépassait le maximum prévu par les conventions, mais j'allais dire de façon mécanique, notamment à travers l'augmentation des frais de carburant, le GVT, les primes de feu, les interventions de plus en plus nombreuses, le coût de certains feux importants, je pense cette année par exemple aux feux de Quenza, etc., donc on avait une augmentation des dépenses de fonctionnement qui était en moyenne de 4 %. En 2024, elle a été de 0,6 %. Et pour cette année en cours et les années à venir, nous allons être en dessous d'une augmentation de 1 % en termes de dépenses de fonctionnement des SIS 2A et 2B.

Je voudrais quand même souligner que c'est un effort et un résultat qui sont véritablement, je pèse mes mots, exceptionnels et sauf erreur de ma part, je me tourne vers Audrey, sans équivalent dans l'ensemble français.

Donc, cette gestion qui ne sacrifie rien à l'efficacité, aux objectifs, à la performance, mais qui repose sur des choix courageux, également une politique active de corsisation des emplois, bien sûr, mais à travers des systèmes qui garantissent la lisibilité et l'équité, je veux vraiment rendre hommage à l'action à la fois des élus, les présidents et les conseils d'administration, les directeurs et l'ensemble des personnels des SIS 2A et 2B.

Donc un tableau d'ensemble qui est extrêmement positif. Et c'est dans ce tableau d'ensemble que s'inscrivent les conventions d'objectifs et de moyens qui sont soumis aujourd'hui à l'approbation de la Collectivité de Corse. Elles ont bien sûr été travaillées à 6 mains, 2 la Collectivité de Corse, 2 le SIS 2A, 2 le SIS 2B.

Je rappelle également que cette année a vu la naissance de l'EPISC, un établissement public intercommunal de secours de Corse, qui a vocation à préfigurer la territorialisation des services de secours et d'incendie à l'horizon 2028.

Donc des chantiers véritablement stratégiques. Et ça fait un peu écho à ce que disait Jean-Martin tout à l'heure, même si ça ne se voit pas forcément, je pense que nous avons engagé un mouvement puissant de réforme en essayant de conserver la cohérence d'ensemble du dispositif, en le rationalisant et en faisant évoluer les structures.

Je prends 3 exemples. Les chemins de fer, on est passés d'une SEM obsolète à l'établissement public industriel et commercial ; le rattachement de la CCI, celui de la Chambre des métiers à venir, je l'espère, la création de l'EPISC, ce sont des éléments qui sont importants ; à un autre niveau, la création de la SCIC Orezza. Ça montre bien qu'on essaie de modifier la donne d'un point de vue structurel. Et je veux aussi faire référence par exemple au plan de transformation qui a été engagé par Air Corsica, pour maintenir le même niveau d'un point de vue des exigences, y compris en termes sociaux, mais aux fins d'adapter notre compagnie, à laquelle nous sommes viscéralement et fondamentalement attachés, à des enjeux dans un monde de l'aérien qui est soumis à une concurrence de plus en plus féroce, on le sait, et qui est lui-même en pleine évolution.

Donc, nous redéfinissons ce paysage. Il y aura certainement des évolutions à avoir en termes d'harmonisation, peut-être même en perspective en termes de fusion, en ce qui concerne certaines agences et offices. Mais c'est un chantier, je pense, qui sera engagé lors de la prochaine mandature.

Dans ce contexte d'ensemble, les SIS 2A et 2B et la création de l'EPISC ont une trajectoire qui est extrêmement satisfaisante. L'objectif des conventions pluriannuelles sur 4 ans, c'est aussi de leur donner de la lisibilité, de la prévisibilité pour avoir ensuite, eux derrière, la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, mais également des garanties en termes de respect de leur planification pluriannuelle d'investissement.

Donc, premier point, une clarification des engagements financiers de la collectivité de Corse.

Deuxièmement, un soutien financier à la hauteur des enjeux de sécurité publique qui sont pris en charge par les SIS 2A et 2B.

Je rappelle quand même la contribution de fonctionnement en 2025. La contribution de la Collectivité de Corse représente à peu près, vous le savez, 80 % du budget global des SIS, la contribution de fonctionnement, c'est quand même près de 54 millions d'euros, 25,480 millions d'euros pour le SIS 2A, 28,463 pour le SIS 2B.

À titre de rappel, la recette propre qui est affectée au fonctionnement des SIS s'élève à 9 millions d'euros. Donc vous voyez le gap qu'il y a entre les 54 que nous mettons et les 9 millions de recettes pré affectées.

De la même façon, ces conventions pluriannuelles organisent un investissement qui reste soutenu puisque sur la période de 4 ans, ils seront de 12 millions d'euros pour le SIS 2A et de 14,8 millions d'euros pour le SIS 2B,

mais avec une année supplémentaire pour le SIS 2B puisqu'il y a un décalage dans les SDAGRE des 2 SIS.

Chaque année, nous inscrivons ensuite dans le cadre des documents budgétaires de l'année considérée, les sommes qui sont prévues par la convention. C'est le cas notamment dans le DOB et dans le BP qui sera soumis prochainement à l'Assemblée de Corse.

Troisième point, et c'est important, la Chambre régionale des comptes a souvent insisté sur la nécessité d'un pilotage entre la Collectivité de Corse, ses agences et offices et ce qu'il est convenu d'appeler les organismes satellites. Les conventions d'objectifs et de moyens conclus avec les SIS 2A et 2B prévoient un dialogue de gestion renforcé avec la transmission régulière des prévisions budgétaires des SIS, la création d'instances dédiées, comité de suivi, comité technique et un calendrier précis tout au long de l'année pour le suivi budgétaire et comptable des SIS par la Collectivité de Corse.

Quatrièmement, on a prévu une certaine souplesse de la convention pour qu'elle puisse intégrer éventuellement des aléas majeurs qui viendraient perturber le fonctionnement des SIS, par exemple une catastrophe, ce qu'il ne faut pas souhaiter bien sûr, mais quelque chose qui génère des coûts de fonctionnement non contractuellement prévus, ou encore une modification de périmètre puisque le législateur ou le Gouvernement peuvent venir étendre, en général étendre, ou restreindre le périmètre d'intervention. Et là, on se donne aussi un élément de souplesse.

Dernier point, la mutualisation et la coopération institutionnelle. C'est ce qui a commencé à être fait à travers l'EPISC. L'EPISC, vous le savez, il y a un certain nombre de fonctions supports qui vont être transférées à l'établissement public intercommunal de secours de Corse. La répartition des fonctions, des responsabilités et le fonctionnement ont été validés à l'unanimité par les deux conseils d'administration. Je crois que les choses, au-delà des votes formels, se déroulent et se déclinent de façon tout à fait satisfaisante. Il y a également la recherche de mutualisation entre les deux SIS, l'EPISC et la Collectivité de Corse.

Je rappelle notamment que j'aurai l'occasion lors d'une prochaine session, probablement au mois de janvier, de vous présenter la stratégie globale de résilience territoriale portée par la Collectivité de Corse, notamment en intégrant les exigences du réchauffement climatique. Il est évident que les SIS 2A et 2B et l'EPISC jouent dans ce dispositif un rôle essentiel, même si non exclusif. L'idée, c'est donc bien d'avoir une vision désormais de plus en plus partagée, transversale et convergente entre l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des acteurs qui relèvent du périmètre de la Collectivité de Corse.

Voilà donc ce que je voulais vous dire en synthèse à propos de ces conventions d'objectifs et de moyens, en renouvelant l'expression de ma gratitude et de notre soutien aux acteurs des SIS 2A et 2B, ainsi qu'à l'administration de la Collectivité de Corse, engagée dans ce dialogue fructueux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi O Sgiò Presidente.

Allora, ci sò dui rapporti, un rapportu di a CDENATE è l'altru di a cummissione di e finanze.

M. François SORBA

Pour la CDENATE, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport, non-participation des groupes « un soffiu novu » et « Avanzemu », absence de Madame Josepha Giacometti-Piredda, déport de Madame Véronique Arrighi.

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Eccu. A parolla hè à quellu chì a vole piglià.

M. Paul Félix BENEDETTI

Ça n'a rien à voir avec le fond du dossier. C'est sur les logiques de déport. Je vous prends l'exemple des SIS.

La déontologie veut que, effectivement, ceux qui sont parties prenantes de la gouvernance d'un établissement public rattaché d'un établissement public, n'assistent pas aux orientations d'engagement financier. Mais la déontologie, elle veut aussi qu'à tout moment, l'Assemblée de Corse reste elle-même. La majorité, elle est majoritaire dans les conseils d'administration. Quand vous faites dégager 2 conseils d'administration en même temps, la Collectivité de Corse et sa majorité, elle enlève plus de ses membres que ne sont enlevés à l'opposition.

Et si on fait un vote idiot, on ne le vote pas ce rapport. Moi je m'en vais.

Où elle est la déontologie ? Où elle est la logique ? Par des dispositions intellectuelles, on change les logiques de majorité dans les assemblées.

Aujourd'hui je parle dans un cas, demain ça peut concerner d'autres, c'est quelque chose qui est complètement irrationnel.

Donc, réfléchissez sur le fond des majorités.

Est-ce qu'au Parlement français on s'amuserait à faire ça dans la situation actuelle ? Non, ils ont fait dégager 17 ministres et ils les ont fait voter quand même. C'est ça la déontologie, c'est de respecter les logiques de majorité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois que ces questions-là ont été évoquées en commission permanente hier, d'une part. Il y a des avis qui ont été évoqués et il y a des personnes qui sont sorties, d'autres pas.

Donc, il n'y a pas de sujet. Il y a les présidents qui sont sortis et Louis Pozzo di Borgo, et normalement on ne doit pas citer d'ailleurs les gens, ni dire qu'on se déporte, je le rappelle, ça avait été évoqué par le président de l'exécutif la dernière fois, ça a été à nouveau réévoqué... Mais on ne te parle pas de ça là, ce n'est pas ça le sujet, ne vous inquiétez pas si on a la majorité ou pas. Le sujet il n'est pas là. Oui, à moi aussi, ça me paraît irrationnel qu'on puisse faire sortir la moitié d'une Assemblée parce qu'ils sont dans un conseil d'administration. C'est clair ? Mais ce n'est pas ça le sujet. Le sujet c'est qu'à un moment donné effectivement, il pourrait y avoir une remise en cause de la délibération.

Là on a les 2 présidents qui ne sont pas là et les gens qui travaillent aux SIS, c'est-à-dire qui reçoivent un salaire du SIS, et là-dessus il n'y a pas de discussion. Comme tout à l'heure pour la chambre de commerce, il y avait un salarié de la Chambre de commerce qui s'est déporté, ce qui me paraît être tout à fait normal et dans les cordes.

Donc nous aurons à nouveau cette discussion en commission permanente. Merci. Mais encore une fois, après les choses sont à l'appréciation du contrôle de légalité et du juge surtout. On a vu les juges prendre des décisions complètement irrationnelles aussi, pour moins que ça d'ailleurs, pour moins que ça ! Mais ça après, c'est une question d'appréciation et de jurisprudence aussi.

Voilà. Donc y a-t-il d'autres questions indépendamment de la question de la déontologie ?

Voilà Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente, mi ralegru di sicuru di a qualità di i nostri servizii di spenghjifochi di Corsica suprana è di Corsica suttana, è di a prossima creazione di u servizi territoriali di spenghjifochi.

Ci vole à ricunnoisce, è ghjè a consequenza di u vostru impegnu maiò nù stu duminiu, è siate ringraziati da i Corsi...Ma vogliu pone una quistione un pocu precisa. A sapite chì u succorsu in muntagna ghjè spertu trà noi è a giandarmeria. Vuleria sapè s'è vo pensate chì a giandarmeria avia da parte di issu succorsu, perchè pensu chì simu in capacità di fà lu solu.

Eccu a mo quistione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres questions ? Oui, Dany.

Mme Danielle ANTONINI

Moi ce n'est pas une question, c'est une prise de parole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui de suggestions, de critiques, ùn mi circate micca , o ghjente, sta sera, per piacè, perchè l'ore di sonnu sò pocu. Ou alors si vous voulez qu'on fasse de la sémantique, on en fait.

Je vous en prie, docteur.

Mme Danielle ANTONINI

Merci.

Permettez-moi d'abord de saluer le travail mené par les services de la Collectivité de Corse et par les acteurs des services d'incendie et de secours de Pumonte et de Cismonte.

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui, portant sur les conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et les Services d'Incendie et de Secours di u Pumonte è di u Cismonte, constitue une étape importante dans la construction et surtout dans la structuration de notre politique publique de

sécurité civile qui doit être adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques de notre territoire.

Ces conventions, vous l'aurez noté, ne sont pas de simples documents administratifs. Elles s'inscrivent dans une trajectoire politique et institutionnelle claire, portée par la majorité territoriale depuis la création de la Collectivité de Corse unique en 2018 : celle de la cohérence, de la rationalisation et de l'efficacité au service du peuple corse et de l'ensemble de nos territoires.

Comme vous le savez puisque nous l'avons tous voté récemment, les deux SIS sont désormais engagés dans une démarche de fusion, avec un horizon fixé à 2028.

Cette évolution n'est ni un hasard, ni une simple réforme technique. Elle découle, en effet, directement de l'avènement de la Collectivité de Corse, qui a mis fin à un morcellement institutionnel hérité du passé, et elle répond à une exigence : garantir une organisation lisible, coordonnée et pleinement opérationnelle sur tout le territoire.

Elle permettra ainsi d'optimiser les moyens humains, matériels et financiers ; de renforcer la capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines comme rurales ; d'améliorer la prévention et la gestion des risques ; de mutualiser les expertises et de garantir une égalité de traitement des corses devant le service public de secours. Et enfin, de porter une vision insulaire de la sécurité civile, adaptée aux spécificités de notre territoire, à son relief, à ses vulnérabilités, mais aussi à ses ambitions.

Notre majorité porte un projet global pour la Corse, et ce projet inclut bien évidemment une approche moderne, unifiée et performante des secours.

Ces conventions, en fixant les objectifs, les moyens et les engagements réciproques, constituent la colonne vertébrale de cette transition. Elles accompagnent le travail déjà engagé par les SIS eux-mêmes, qui avancent avec responsabilité et détermination vers ce rapprochement.

Je veux saluer ici l'engagement des 2 présidents, Mme Arrighi et M Vanni, des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, des personnels administratifs et techniques et des cadres des deux services. Leur mobilisation quotidienne, leur professionnalisme et leur sens du devoir sont au cœur de cette évolution structurante.

En adoptant ce rapport, nous confirmons ainsi notre volonté politique qui est de bâtir un service d'incendie et de secours à la hauteur des besoins de la

Corse, pleinement cohérent avec notre architecture institutionnelle et surtout capable de répondre efficacement aux enjeux de demain.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Nò. Allora, o Sgiò Presidente, mi girgu versu voi.

M. le Président Gilles SIMEONI

À a lestra, per risponde à Pierre Ghionga.

Pè i servizii di succorsu muntagnolu, pensu chì i giandarmi sò efficaci di sicuru. Si trattava à un mumentu datu ch'elli partissini di Corti, un sò micca s'elli sò partuti. Un sò micca s'elli ci anu da vultà. Noi in tutti i casi, a sapete chì custruimu luni, cumminciemu à custruisce luni u casale pè u nostru gruppù di spenghjifochi di succorsu in muntagna, chì sò cumpetenti assai, è chì avà averanu a so casa in Corti, listessa chì u scagnu di l'EPISC, è face parte, a sapete, di una vulintà d'impiantà i servizii pubblici di a Cullettività, è di rinfurzà l'impiantazione di i servizii pubblici di a Cullettività di Corsica in Corti, di manera chì à prò di una sinergia, à prò di a nostra capitale storica, è pensu chì simu parechji à pinsà è à agisce ind'è u listessu sensu.

Per risponde à Paul-Fé, pensu chì a lege un hè micca addattata à a nostra realtà, di sicuru,

Donc il y a plusieurs types de conflits d'intérêts. Là on est dans un conflit d'intérêts dit de type public-public. La loi spéciale vient, comment dire, impacter la loi générale sur le fonctionnement d'une institution. C'est vrai que si on a une conception extensive du conflit d'intérêt public-public, là par exemple le texte dit, on l'a regardé, c'est un texte récent en plus, je ne suis pas sûr que le législateur pense à toutes les conséquences au moment où il prend un texte : « à l'exception des délibérations portant sur une dépense obligatoire, ne participent pas aux décisions de la Collectivité territoriale les membres du conseil d'administration qui attribuent un contrat de compte public, garantie d'emprunt ou une aide ».

À partir du moment où il y a une partie des sommes prévues dans les conventions d'objectifs et de moyens qui ne relèvent pas de la dépense obligatoire, si on applique strictement ce texte, on se retrouve avec la nécessité, et c'est

d'ailleurs l'avis simple qui ne nous lie pas, du déontologue de dire, il faut que l'ensemble des conseils d'administration se déportent.

Mais ça veut dire aussi, pour prendre l'exemple la prochaine fois du statut du nouvel établissement public, ça voudrait dire qu'il faudra que 23 membres de l'Assemblée de Corse se déportent lorsqu'on statuera sur une subvention, par exemple à l'établissement public.

Donc là il faut faire confiance... Alors, le président non parce que... ou pas, mais à ce moment-là, le Conseil exécutif aussi. Et moi, comment je fais pour présenter ce rapport puisque normalement la loi prévoit que c'est le président qui est président, sauf délégation, des 2 SIS 2A et 2B, c'est le président du Conseil exécutif normalement, les présidents actuels ne le sont que par délégation du président du Conseil exécutif.

Donc je pense qu'il va falloir poser ça aussi tranquillement et avoir une vision globale de ces conflits d'intérêts pour être dans une logique respectueuse du bon fonctionnement des institutions mais qui ne nous conduisent pas à des situations de paralysie ou à des situations ubuesques.

En tout cas, concernant ce rapport, je crois qu'il vient saluer encore une fois l'engagement de celles et ceux qui font vivre les SIS, qu'il s'agisse des élus, les présidents, vous l'avez dit, la présidente Arrighi, le président Vanni, les élus du Conseil d'administration. Je rappelle qu'au sein du conseil d'administration, toutes les sensibilités ou presque sont représentées et que nous travaillons en très bonne intelligence, y compris avec les représentants des communes ou communautés de communes.

Et puis bien sûr, un hommage particulier à l'ensemble des personnels, qu'ils soient professionnels ou volontaires, directeurs, les cadres et l'ensemble des femmes et hommes qui s'engagent au service de l'intérêt général dans le cadre du fonctionnement des SIS 2A et 2B.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci. Donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Merci. Alors nous avons épuisé l'ordre du jour pour cette journée semble-t-il.

Est-ce que l'exécutif veut passer un rapport ? Oui, lequel ?

Le Président Gilles SIMEONI

On pourrait passer le rapport sur la désignation pour la Chambre, si on a la désignation des groupes et qu'on fait la liste.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il ne fallait pas attendre ? Je pense qu'il faut attendre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si elle est publiée, on peut passer le rapport sur la désignation. Elle n'est pas publiée, donc on ne peut pas.

On a le droit de s'arrêter un peu tôt aussi, on n'est pas obligés de rester jusqu'à 9 h. Moi je n'ai pas plus de rapport. Le rapport sur les routes je ne le connais pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bon, on se fait un concours de chjami è risponde, si vous voulez.

Le Président Gilles SIMEONI

On peut aussi s'arrêter, il est 19 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors attendez. D'abord nous avons dépassé les horaires habituels du temps de travail, donc je vais soumettre à votre approbation la dérogation au règlement sur le temps de travail pour le secrétariat général.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE POUR LES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est d'accord pour la dérogation.

Vote favorable de la dérogation au temps de travail.

Donc je prends l'ordre du jour.

Moi je peux proposer aussi le vote de la motion, pourquoi pas, puisqu'elle est dans le droit fil du débat que nous avons eu en début d'après-midi, C'est un peu exceptionnel, nous faisons la motion jeudi, mais je pense qu'à l'extérieur personne ne sera perturbé. Josepha, ça te va la motion jeudi soir ?

Est-ce que le groupe qui initialement a déposé la motion est prêt ? Bien donc on va examiner la motion.

Visiblement on ne peut pas passer, parce que de toute façon on attend le retour du contrôle de légalité pour les statuts, on ne peut pas voter les désignations encore.

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2025/O2/026 déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » avec demande d'examen prioritaire : Opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous donne la parole.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci, Madame la Présidente.

Suite au rapport que vous avez présenté tout à l'heure, nous proposons une motion dont l'objet est l'opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions.

VU le projet de proposition de Règlement du Conseil 2025/571 (APP) établissant le cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034, définissant l'avenir du budget de l'UE présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025 ;

VU le projet de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité - 2025/0240(COD) - pour la période 2028-2034, qui établit les Plans nationaux et régionaux de partenariat (PNRP) présenté par la Commission européenne le 16 juillet 2025 ;

VU la résolution du Parlement européen sur le futur budget de l'UE « *Parliament's priorities for the EU's post-2027 long-term budget* » adoptée le 7 mai 2025, en particulier la partie critiquant l'approche fond unique/PNRP ;

VU la résolution du Comité européen des régions sur l'avenir du budget de l'UE « *Résolution en vue du prochain CFP* » adopté le 15 mai 2025 ;

VU l'avis du Comité européen des régions *sur le Budget de l'UE et politiques territorialisées : propositions de nouveaux mécanismes de conception et de mise en œuvre dans le cadre financier pluriannuel post-2027*, adopté à l'unanimité le 20 novembre 2024 ;

VU la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse disposant que « *l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple corse* » ;

VU le rapport d'information 2025/02/332 de la Présidente de l'Assemblée de Corse « Perspectives pour la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne après 2027 » présenté lors de la session de l'Assemblée des 28 et 29 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'élection de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, élue, en avril 2025, Présidente de la Commission des Îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), réseau qui rassemble les principales régions insulaires européennes, et qu'à ce titre elle porte la voix des territoires insulaires auprès des institutions de l'Union européenne ;

CONSIDÉRANT que le Président du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de ses responsabilités, œuvre de manière continue à la défense des intérêts de la Collectivité de Corse dans les négociations nationales et européennes, notamment en ce qui concerne l'avenir de la politique de cohésion et du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne ;

CONSIDÉRANT que cette architecture unifiée remplace les accords de partenariat et les programmes opérationnels régionaux actuels par un plan unique, négocié entre la Commission européenne et chaque État membre ;

CONSIDÉRANT que la répartition des moyens financiers entre politiques publiques et entre territoires dépendrait désormais exclusivement des choix opérés par l'État membre, sans garantie d'accès direct ni de dotations clairement identifiées pour les régions ;

CONSIDÉRANT que cette évolution met fin à la contractualisation directe entre l'Union européenne et les régions, au profit d'une relation juridique exclusivement nouée entre la Commission et les gouvernements nationaux ;

CONSIDÉRANT que le Comité européen des régions, ainsi que de nombreux rapports d'expertise, alertent sur le risque d'une « re-nationalisation » de la politique de cohésion, de la politique agricole commune et de la politique de la pêche, plaçant ces politiques essentielles en situation de concurrence au niveau national ;

CONSIDÉRANT que plusieurs analyses du Parlement européen et de think tanks spécialisés soulignent que cette proposition n'est ni adoptée ni stabilisée, et qu'elle fait l'objet d'une contestation importante au Parlement, notamment en raison de ses effets potentiels sur l'équilibre institutionnel européen et le principe de partenariat ;

CONSIDÉRANT que cette recentralisation de fait fragilise la capacité des territoires insulaires, ultrapériphériques ou périphériques - tels que la Corse - en réduisant leur capacité à défendre leurs besoins spécifiques dans les négociations nationales ;

CONSIDÉRANT que les territoires insulaires, périphériques ou à handicaps naturels permanents, visés par les articles 174 et 349 du TFUE, seraient particulièrement pénalisés par un pilotage strictement national qui ne prend pas en compte leurs contraintes structurelles (coûts de transport, dépendance énergétique, faible taille des marchés, vulnérabilité climatique) et leurs besoins spécifiques de compensation ;

CONSIDÉRANT que la proposition actuelle affaiblit le principe de gouvernance multi-niveaux, pourtant au cœur des politiques de cohésion depuis plus de trente ans, et compromet la reconnaissance institutionnelle du rôle des régions et de leurs assemblées délibérantes ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse bénéficie, depuis la mise en place des programmes régionaux FEDER/FSE+ et du FEADER, d'un dialogue direct avec la Commission européenne, garantissant une adaptation fine des financements européens aux particularités insulaires et à la stratégie de développement de la Corse ;

CONSIDÉRANT que la disparition de ces outils contractuels dédiés, au profit d'un pilotage centralisé par l'État, affaiblirait la capacité de la Corse à défendre ses intérêts propres et à obtenir des réponses adaptées à ses spécificités géographiques, démographiques, économiques et environnementales ;

CONSIDÉRANT que la Commission européenne, face à l'opposition exprimée par une large majorité pro-européenne du Parlement et par de nombreuses régions, a annoncé des ajustements, mais que ceux-ci demeurent insuffisants pour garantir un rôle réel de codécision des régions dans la programmation des fonds ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

S'OPPOSE à la proposition de la Commission européenne relative au Cadre financier pluriannuel 2028-2034, qui mettrait fin aux accords de partenariat

actuels et instaurerait des Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR) concentrant la décision au seul niveau des États membres ;

AFFIRME que les régions doivent demeurer des autorités de gestion ou de codécision effectives concernant les fonds de cohésion, de développement rural, de pêche, de transition écologique, d'emploi et d'inclusion sociale ;

SOUTIENT PLEINEMENT l'avis adopté à l'unanimité par le Comité européen des régions et la position de la coalition EUregions4cohesion, appelant au maintien d'une politique de cohésion distincte, dotée d'enveloppes dédiées et d'une gouvernance partagée ;

AFFIRME que les autorités régionales et locales jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques européennes, en particulier celles relevant de la cohésion, du développement rural, de l'emploi, de la transition écologique et de l'inclusion sociale ;

SOULIGNE que l'Union européenne ne pourra répondre efficacement aux défis économiques, sociaux, climatiques et démographiques qu'en maintenant une gouvernance de proximité fondée sur le principe de subsidiarité et la reconnaissance du rôle politique des régions ;

ALERTE sur le risque majeur de recentralisation et de « renationalisation » que porte la proposition de PPNR, en contradiction avec l'esprit de solidarité territoriale, avec l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, et avec trente ans de construction progressive d'une gouvernance multi-niveaux associant directement les régions ;

APPELLE le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne à rejeter la proposition actuelle concernant les PPNR et à défendre un modèle de gouvernance pleinement conforme aux principes de partenariat, de transparence et de subsidiarité ;

SOUHAITE que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne adoptent un futur Cadre financier pluriannuel qui reconnaît, garantisse et renforce le rôle des autorités régionales et locales, condition indispensable à une politique de cohésion efficace, démocratique et équilibrée.

RÉAFFIRME la nécessité d'intégrer explicitement l'insularité dans les critères d'allocation du futur CFP, conformément aux articles 174 et 349 TFUE, et de maintenir des instruments dédiés permettant de compenser les surcoûts permanents liés aux contraintes géographiques.

ALERTE sur les conséquences institutionnelles et démocratiques de la renationalisation de la cohésion, qui affaiblirait la relation entre l'Union et ses territoires, réduirait la visibilité de l'action européenne et accroîtrait les déséquilibres entre régions.

DONNE MANDAT à la Présidente de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil exécutif de Corse, dans le cadre de leurs fonctions respectives, pour porter la présente motion et négocier avec les institutions européennes et les autorités françaises, afin de défendre la place des régions, et singulièrement celle de la Corse, dans le cadre de la proposition de la Commission européenne relative au cadre financier pluriannuel 2028-2034.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Je me tourne vers l'exécutif. L'avis de l'exécutif sur cette motion ? Avis favorable.

Donc je vais soumettre au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Merci.

Il n'y aura pas d'autres rapports examinés ce soir.

Quelques mots sur demain matin, demain matin à 8 heures 30, nous avons l'installation de la commission ad hoc, « lutte contre les pratiques mafieuses », pour ceux qui en sont membres, puisque les désignations ont été faites. Les débats, on va dire la reprise de la session à 9 heures 30.

Nous débutons, Monsieur le Président, s'il vous plaît, nous débutons avec quel rapport demain matin ?

A la commission permanente, il était prévu tous les rapports sur l'eau, c'est ça ? Le SDAGE et la tarification.

Ensuite, nous continuerons sur le DOB.

Nous avons à 14 heures une conférence de presse sur le lancement de la procédure et de l'appel à candidature pour l'Assemblea di i zitelli. Nous trouverons un moyen de faire un petit point avant tous ensemble. Donc, ceux qui pourront être là à 13 heures 30, ceux qui avaient fait partie du jury, ça serait bien.

Par ailleurs, nous avons un petit moment-là pour ceux qui sont membres de la commission ad hoc relative à la langue, a cummissione chè n'emu custituita annant'à a lingua corsa, ci vedimu una mezuretta avà sè vo site d'accordu cù u presidente di a cummissione.

Quelli chì sò membri di a cummissione annant'à a lingua ou si vous êtes d'accord ou présente, d'accord, donc qu'ils sont membre de la Commission en ta lingua.

L'altri, andate puru, bona sera.

La séance est suspendue à 19 h 09.